

## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 16 mai 2023

19<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 16 mai 2023, à 18 h et à 20 h 30 Sous la présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

### Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

## Première partie

**Membres absents excusés** : Mme Eliane Aubert, Mme Isabelle Bonillo, M. Matthieu Carrel, Mme Virginie Cavalli, M. Derya Celik, Mme Alice De Benoît, M. Oleg Gafner, Mme Denise Gemesio, M. Yusuf Kulmiye, Mme Gaëlle Mieli, Mme Prisca Morand, Mme Andrea Mürger, M. Mathias Paquier, Mme Esperanza Pascuas Zabala, M. Onaï Reymond, M. Olivier Thorrens, M. Samson Yemane.

**Membres absents non excusés** : Mme Marlène Bérard, Mme Pauline Blanc, M. Nicola Di Giulio, M. Ozlem Dursun, M. Jean-Pascal Gendre, M. Nicolas Hurni, Mme Gaëlle Kovaliv, M. Ilias Panchard, M. Antoine Piguet, Mme Françoise Piron, Mme Agathe Raboud, Mme Anaïs Timofte.

Membres présents	71
Membres absents excusés	17
Membres absents non excusés	12
<b>Effectif actuel</b>	<b>100</b>

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

## Retard du syndic

La présidente informe l'assemblée du retard de quelques minutes de M. Grégoire Junod, syndic.

## Prestation de serment de Mme Virginie Kyriakopoulous (Les Verts), remplaçante de Mme Gaëlle Lapique, démissionnaire

**La présidente** : – Madame Kyriakopoulous en tant que nouvelle membre du Conseil communal, vous êtes appelée à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre, je le promets. Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. Madame Kyriakopoulous ?

**Mme Virginie Kyriakopoulous (Les Verts)** : – Je le promets.

**La présidente** : – Je prends acte de votre serment, je vous félicite de votre accession au Conseil communal, vous avez reçu le procès-verbal de l'Assemblée commune certifiant votre élection et je vous invite à prendre place dans cette salle au gré de votre convenance. Bienvenue.

**La présidente** : – Vous avez reçu l'ordre du jour et le programme de ce soir. Nous allons commencer avec les opérations préliminaires, puis nous prendrons le traitement prioritaire de la Municipalité. Le préavis 2023/04, développement du réseau de chauffage à distance à l'ouest et au sud. Nous prendrons ensuite les quatre interpellations urgentes déposées le 2 mai. Nous traiterons également l'interpellation ordinaire de Mme Schaffer qui concerne le sujet de la drogue. Puis les interpellations urgentes nouvelles déposées ce jour. Nous continuerons ensuite avec les questions orales. Et en début de séance, nous prendrons la prise en considération des initiatives. Puis, s'il reste du temps, nous continuerons avec quelques rapports ordinaires.

Y a-t-il une demande de modification de cet ordre du jour ? Ça ne me semble pas être le cas, donc nous allons pouvoir procéder. Avant de donner la parole, je vous informe que le week-end prochain, le collège des bergères qui fête ses 50 ans et il y aura la caravane des quartiers à cette occasion. Et je vous invite à y aller et je vous ai mis quelques programmes pour ceux qui sont intéressés à l'entrée. Vous serez tous la bienvenue.

## Communication

Décès de M. Olivier Rémy, ancien chef du Service des assurances sociales

**La présidente** : – Nous avons appris le décès de M. Olivier Rémy, ancien chef de service des assurances sociales de 2010 à 2022. Nos pensées vont à sa famille et je vous invite à vous lever pour un instant de silence.

*L'assemblée et le public observe une minute de silence.*

## Communication

Ordre du jour

**La présidente** : – Vous avez reçu l'ordre du jour et le programme de ce soir. Nous allons commencer avec les opérations préliminaires et les objets adoptés à l'unanimité en commission, selon l'article 79, puis avec les quatre traitements prioritaires de la Municipalité. Nous continuerons ensuite avec les questions orales. Normalement, en deuxième partie de séance, nous prendrons en considération de deux initiatives et les nombreuses interpellations urgentes qui ont été déposées ce soir. S'il reste par hasard du temps, nous prendrons quelques rapports ordinaires ou des interpellations ordinaires. Y a-t-il une modification de cette heure du jour ? Ça semble convenir à tout le monde, donc nous allons procéder.

## Communication

(insérer communications et dépôts)

## Centre sportif de Chavannes – remplacement du terrain de football en matière synthétique – crédit d'ouvrage

Préavis N° 2023/04 du 19 janvier 2023

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**La présidente** : – Nous pouvons traiter cet objet selon la modalité prévue par l'article 79 du règlement du Conseil, mais comme je vois qu'il y a déjà pas mal de demandes de discussions, la discussion sera donc ouverte. Et j'invite M. Louis Dana, qui va remplacer M. Sébastien Kessler, le rapporteur, pour nous dire s'il a quelque chose à rajouter à son rapport.

**M. Louis Dana (Soc.)** : – Je n'ai rien à rajouter à ce rapport

La discussion est ouverte.

**M. Johan Pain (EàG)** : – Le groupe Ensemble à Gauche constate que le terrain sportif de Chavannes, qui a déjà 15 ans d'ancienneté, doit être changé avec un développement technique de revêtement en matière synthétique nouvelle génération. L'apparition et l'utilisation de nouveaux matériaux tels que le sable de quartz est à relever. En commission, j'ai posé la question " Qu'est-ce que le sable de quartz ? " On m'a répondu qu'il existe différents types de sable et que ce sable de

quartz est celui qui est utilisé pour ces types d'opérations. Bref, je n'ai pas une réponse plus précise et j'ai consulté internet pour plus d'informations sur la formule chimique et ses vertus.

Ce qui m'a permis d'apprendre que la sablière de quartz est située dans le Bas-Rhin à Kaltenhouse en Alsace, si c'est bien le lieu contacté par la Ville de Lausanne. En continuant mes recherches, j'ai appris que des plaintes de riverains de cette localité proche de cette sablière avaient été déposées pour des problèmes de poussière dans l'atmosphère avec des conséquences sur la santé des habitants, en particulier les enfants et les personnes âgées, problèmes respiratoires, pulmonaires et d'asthme. Un médecin traitant de la localité l'a confirmé et constaté auprès de ses patients. Même l'Agence nationale de sécurité sanitaire française s'est inquiétée de la situation des sablières à la production de quartz. A part cela, nous nous interrogeons toujours sur les risques d'accidents sportifs sur les terrains synthétiques et des commentaires divergents sur le sujet.

En conclusion, malgré ces diverses remarques et interrogations, le groupe Ensemble à Gauche acceptera le préavis et ses deux conclusions.

**Mme Alexandra Gerber (Les Verts) :** – La Municipalité de Lausanne sollicite un crédit de 600 000 francs pour remplacer la surface en matière synthétique d'un terrain de foot au centre sportif de Chavannes. En commission, nous avons posé beaucoup de questions sur ce projet et nous avons pu, en tout cas à mon avis, nous assurer qu'il s'agit d'un projet qui est nécessaire et qui constitue une amélioration par rapport au statu quo. Le projet est nécessaire, car le terrain sportif de Chavannes est très sollicité par de nombreux clubs de foot et après presque quinze ans d'utilisation, la surface est usée et devient dangereuse.

Il s'agit à notre avis d'une amélioration, car la nouvelle pelouse artificielle sera lestée, certes avec du sable de quartz, mais on nous a expliqué que le sable actuel sera trié et réutilisé, en tout cas c'est comme ça que je l'ai compris, et en plus on utilisera un produit naturel, comme le liège, les noyaux d'olive ou l'épi de maïs, au lieu d'utiliser comme jusqu'ici des pneus broyés. Avec cette réfection, il n'y aura plus de terrain synthétique avec un remplissage à base de déchets de pneus à Lausanne, et cela nous réjouit. Le groupe des Vert.e.s et jeunes Vert.e.s salue donc ce projet et votera le crédit demandé.

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – Merci beaucoup pour le soutien à ce préavis qui comme ça a été dit permet en effet de ne plus avoir de terrain avec des remplissages de pneus, ce qui est quand même assez particulier. On a le souci du recyclage des terrains en synthétique qui se fait effectivement en Alsace. Je remercie M. Pain qui soulève cette question de santé publique, effectivement les particules fines sont une problématique. Je pense qu'il faut qu'on prenne contact avec cette entreprise en Alsace sur ces aspects-là que vous soulevez et qui sont à mon avis d'importance. En ce qui concerne l'utilisation du terrain synthétique, c'est vrai que ces questions se posent souvent. Est-ce qu'on glisse plus ? Est-ce qu'on risque de se blesser ? Certains trouvent qu'on voit une grande différence, d'autres moins, certaine aussi d'ailleurs. Maintenant, ça permet surtout une utilisation plus fréquente et ça a été relevé avec ces 10 clubs qui fréquentent, qui sont tous lausannois d'ailleurs, qui sont très utilisés. Et jusqu'ici, on n'a pas de statistiques ou de chiffres qui nous montrent qu'il y a plus d'accidents qui seraient liés au synthétique. En tout cas c'est la réponse qu'on a.

J'en profite, et là ça ne concerne pas le terrain synthétique et le préavis directement, mais pour vous rappeler qu'on a l'inauguration des vestiaires féminins de Chavannes que vous avez accepté le 17 juin. Donc je vous invite à venir dans cette zone sportive le 17 juin où il y aura la finale de la Coupe vaudoise féminine de foot qui opposera le FC Lausanne-Sport et le FC Renens. Voilà, je vous remercie pour votre soutien.

La discussion est close.

**La présidente :** – Nous voterons ces conclusions à main levée et j'invite M. Louis Dana à nous donner les déterminations de la Commission.

**M. Louis Dana (Soc.) :** – La Commission a accepté les quatre conclusions du préavis en bloc et à l'unanimité par 9 oui, 0 non et 0 abstention.

**La présidente :** – Donc les personnes qui soutiennent ces 4 conclusions, lèvent la main. Je vous remercie. Les personnes qui les refusent lèvent la main. Les personnes qui s'abstiennent lèvent la

main. Avec cinq abstentions, vous avez accepté ces quatre conclusions de ce préavis et je vous remercie.

(insérer délibéré)

### Interpellation urgente de Mathilde Maillard et crts - Pérenisation de l'ECS : une piqûre de rappel s'impose

### Interpellation urgente de Valentin Christe et crts - Ouverture d'un local d'injection à la Riponne : le Conseil communal est mis sur la touche

### Interpellation urgente de Christian Schaffer et crts - Lausanne et la drogue - La situation s'est-elle améliorée ou péjorée ?

**La présidente** : – J'invite donc les interpellatrices et interpellateurs à rester sur place parce que les questions ont déjà été posées. J'ouvre la discussion sur ces trois interpellations ainsi que sur les trois résolutions qui je rappelle auront un vote nominal.

La discussion est ouverte.

**Mme Mathilde Maillard (PLR)** : – Vous dire que le PLR n'a pas l'intention de rouvrir le débat qui a été déjà long et bien argumenté il y a 15 jours, simplement vous dire que nous avons modifié nos 2 résolutions, en sens que la deuxième résolution déposée par Marlène Bérard est retirée, et que la première résolution déposée par moi-même est modifiée de la manière suivante (*M. Tétaz la projette*) : « Le Conseil communal demande que la Municipalité établisse, respectivement face à établir, un bilan global sur l'évolution de l'ECS et sur le projet de pilote d'ECS à la Riponne, notamment en termes d'atteinte des objectifs de fréquentation de suivi des personnes concernées et d'intégration dans les périmètres concernés, puis soumette au Conseil communal, 12 mois après l'ouverture de la nouvelle antenne à la Riponne, un rapport-préavis concernant l'ensemble des mesures prises et/ou envisagées en matière de lutte contre la drogue. »

Voilà donc, vous le comprenez à la lecture de cette nouvelle résolution, nous restons sur notre position qui était la position initiale du PLR il y a 15 jours. La pérennisation de l'espace existant et la création d'une nouvelle antenne nécessitent un rapport-préavis. Cela étant, nous sommes prêts par esprit de négociation à laisser, si vous me passez l'expression, un sursis d'une année à Madame la Municipale Moeschler pour avoir l'occasion d'établir un bilan ou de faire établir un bilan qu'on a tant documenté, qu'on a tant sérieux, qu'il doit tenir compte de tous les acteurs qui gravitent autour du secteur de la Riponne et autour du secteur aussi du Vallon et de venir devant ce Conseil communal avec un rapport-préavis une année après l'ouverture de la nouvelle antenne.

Et je remercie d'ores et déjà mes collègues de ce plénum qui soutiendront cette résolution.

**M. Valentin Christe (UDC)** : – Eh bien le groupe UDC n'a pas non plus changé de position et il a encore moins changé de position que notre collègue Maillard, dès lors que lui ne va pas modifier la résolution qui vous avez soumise il y a deux semaines et qui donc n'a pas changé non plus. Peut-être qu'on va pouvoir la réafficher. Qui se libellait, quoi qu'il en soit, de la manière suivante : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité sollicite l'approbation du Conseil communal par voie de préavis avant l'ouverture du local de consommation de stupéfiants de la Riponne ou de toute autre infrastructure comparable », puisqu'en effet, soutenir une approche quelle qu'elle soit autre que celle que notre résolution vous propose, c'est quelque part admettre que les compétences du Conseil communal sont violées ou à tout le moins que la méthode municipale d'une certaine manière pourrait rencontrer l'assentiment de notre Conseil communal, ce serait un très mauvais signal à envoyer, évidemment, dès lors que je rappelle que cette affaire a été menée en catimini par la Municipalité, en mettant totalement le Conseil communal sur la touche.

C'est donc évidemment une méthode qui est éminemment critiquable et contestable et je crois que la résolution qui nous est soumise ici, alors que dans un esprit constructif, peut-être que certains d'entre nous s'égareront à soutenir, mais que pour le reste nous allons essentiellement nous abstenir, revient quelque part à, a posteriori, réparer le vice initial de ce dossier, le casus belli, qu'on

rencontre au tout début de cette affaire. Or, il se trouve que de notre point de vue, c'est un vice rédhibitoire, puisqu'on a mis la charrue avant les bœufs et qu'on a agi avant de solliciter l'approbation du Conseil communal, et on n'arrivera pas à nous faire croire qu'il n'était pas possible de déposer un préavis en bonne et due forme dès lors que cette nouvelle structure à la Riponne n'a pas pu être imaginée entre la nuit du dernier Conseil communal et le lendemain matin, la conférence de presse, puisque les montants prévus étaient déjà prévus au budget cantonal de l'année passée.

Donc, de ce point de vue là, il n'est évidemment pas envisageable d'en rester là et puis d'accepter cette manière de faire. On nous a dit la semaine dernière que la politique en matière de drogue à Lausanne était née d'un consensus ou d'un compromis, je ne sais plus exactement quel était le terme qui était utilisé, mais c'était un de ces deux-là. Et il est certain qu'un consensus et un compromis, mesdames et messieurs, ça se construit dans la durée. Ça ne s'impose pas par un oukase municipal, comme ça a été le cas en l'espèce. Donc dans ces circonstances, nous allons évidemment maintenir la résolution que nous soumettons à vos suffrages et pour laquelle je demande d'ores et déjà le vote nominal.

**M. Louis Dana (Soc.)** : – Alors je serai bien plus court que M. Christ et je respecterai plutôt la voix Maillard, à savoir une intervention très brève, vu qu'il me semble qu'on a dit déjà passablement de choses lors du dernier Conseil sur ce sujet. Pour vous dire que nous rejoignons la résolution Maillard, il nous semble que c'est un bon compromis, que nous n'avons d'ailleurs rien à cacher avec l'ouverture de cet espace de consommation sécurisé à la Riponne, et que l'existence à venir d'un préavis est plutôt, disons, une chose qu'on peut tout à fait accepter. La résolution Bérard est retirée, je n'en parle donc pas, et la résolution Christ reste la même, et nos positions restent les mêmes en la matière, donc nous la refuserons.

**Mme Gaëlle Kovaliv (EàG)** : – Je rejoins aussi avec les modifications de la résolution de Mme Maillard. Dans le fond, on n'est pas contre, mais on interroge quand même le délai d'un an, donc de 12 mois, après l'ouverture de cette nouvelle antenne. On se questionne, est-ce qu'un an, c'est vraiment suffisant pour faire une étude scientifique ? En récoltant des données, il nous faut entre 6 et 9 mois, et puis ensuite, en faire quelque chose de correct. Est-ce que vraiment un an, c'est suffisant ? On trouverait plus convenable de proposer un délai de 24 mois. Mais on soutiendra la résolution de Mme Maillard.

**Mme Clara Schaffer (V'L)** : – Je tenais à remercier la Municipalité pour sa réponse à l'interpellation de Mme Christiane Schaffer et puis on félicite que la Ville soit sensible à la prévention de la drogue chez les jeunes. Et puis le parti Vert libéral félicite aussi que Mme Maillard propose cette résolution, donc on est en faveur.

**Mme Romane Benvenuti (Les Verts)** : – Il y a deux semaines, lors du débat, on a énormément parlé de ce projet en termes de forme, mais moins sur le fond. Et à ce titre, j'aimerais juste encore revenir avec quelques mots sur le fond du projet, rappeler toute la pertinence qu'a tout de même montré l'espace sécurisé du Vallon durant sa phase de projet pilote, que ce soit qu'il ait pu permettre de venir en aide à ces personnes, qu'elles puissent consommer dans un espace sécurisé, mais a aussi permis une réduction des risques de transmission de VIH et d'abandon du matériel dans l'espace public. Les quelques limites qui avaient été pointées par les rapports de ce dispositif, notamment concernant les personnes les plus désinsérées, la Municipalité a su répondre. Et sur le fond on souhaiterait encore une fois de plus saluer cette démarche proactive de la Municipalité qui va dans ce sens et pour conclure sur les résolutions notre groupe acceptera la résolution Maillard ainsi modifiée, mais nous refuserons toujours celle de monsieur Christ pour ne pas en fait freiner l'ouverture de cette antenne à la Riponne.

**M. Henri Klunge (PLR)** : – Premièrement je tiens à m'excuser, je n'étais malheureusement pas là il y a deux semaines, absent pour des raisons professionnelles, je n'espère pas relancer un débat qui a déjà eu lieu. Normalement pas. Déjà je salue le consensus politique qu'on trouve ce soir autour de la résolution Maillard et je donnerai tout de suite une prise de position qu'elle vient de me souffler pour éviter de reprendre la parole. Par rapport aux 12 mois de délai, effectivement c'est peut-être court pour l'ouverture de ce nouvel ECS, mais de la mesure où se rapport prévoit une étude sur toutes les mesures qui ont été prises jusqu'à maintenant et sur les mesures futures qui pourraient être prises, il semble que c'est un délai qui reste raisonnable.

Ensuite, pour ma part, j'aimerais juste m'assurer que dans le suivi des personnes concernées et intégration dans le périmètre concerné, on pense bien aussi à voir la diminution de l'utilisation de

l'espace public pour des actes d'injection, dans la mesure où on estime quand même que l'ouverture de ces locaux est là pour diminuer ces actes dans l'espace public. J'aimerais être sûr qu'on ait une intégration de cet objectif-là dans le futur rapport-préavis.

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale** : – En tout cas, je vous remercie pour le débat. La Municipalité a bien pris note de la volonté de ce Conseil de suivre de près cette expérience pilote qui est cette ouverture d'antenne à la Riponne et des mesures aussi associées avec le travail social en rue, mais aussi l'augmentation des petits jobs. Tout ça s'inscrit dans la politique de réduction des risques qui a été votée par ce Conseil en 2016, donc il n'y a pas une nouvelle position de la Municipalité ou une nouvelle action. Maintenant, c'est important que ces mesures qui touchent à des problématiques complexes et aussi sensibles tant pour les personnes qui consomment que pour leur entourage, que pour les personnes qui côtoient, les personnes qui sont concernées par les problématiques d'addiction, elles puissent avoir une adhésion la plus large possible.

C'est pour ça que je pense que c'est important et je remercie ce Conseil d'arriver vers une proposition qui puisse être constructive et que l'administration puisse aussi remplir son rôle avec une phase pilote, le nouveau pilote pour l'antenne à la Riponne qui permette d'avoir une évaluation sur laquelle on puisse appuyer pour revenir échanger dans ce Conseil.

Peut-être sur les questions relevées par M. Klunge, donc de dire que pour les indicateurs que nous prévoyons pour l'évaluation, il y a trois groupes d'indicateurs. Il y a le suivi quantitatif de l'abandon de déchets et de consommation dans l'espace public et les WC. Il y a le suivi du nombre de plaintes aussi, des riverains, des personnes qui nous écrivent pour faire part des insatisfactions. Et puis le suivi des données relatives à l'accueil des personnes consommatrices, justement, notamment dans les différentes structures qui côtoient ces personnes. Et puis de dire aussi qu'il y aura, et je l'ai déjà dit, mais on a prévu ces focus groups qui seront d'une part fait avec Unisanté pour voir quelle est l'amélioration de santé des personnes toxico-dépendantes et dans quelle mesure ça change aussi leurs habitudes de consommation. Et puis une autre étude qui sera menée avec l'Institut Bas, qui sera des focus groups plutôt avec des riverains, riveraines, des commerçants, des restaurateurs qui seront d'accord de s'engager pour faire des retours plus qualitatifs sur l'espace public, comment ça fonctionne, est-ce que l'on note une amélioration ... Donc c'est clair qu'on avait prévu un pilote de deux ans, une année c'est plus court, mais on s'engage à le faire, c'est important pour qu'on puisse avoir ici un débat sur la base de données le plus objectivées possible.

Ensuite, dans ce qui est prévu aussi, je l'avais déjà mentionné la dernière fois, mais on aura bientôt un courrier qui va partir à tous les voisins-voisines, qui va mentionner la page web qui existe déjà, alors ce n'est pas tout à fait encore optimal, mais on a déjà mis à jour avec un formulaire où les gens peuvent nous écrire, on va aussi annoncer qu'il y aura des visites qui seront organisées au Vallon. Donc je vous invite aussi à vous inscrire, si ça vous intéresse de visiter pour voir les ECS qui fonctionnent déjà et comment c'est. Et dès le moment où on va ouvrir l'antenne à la Riponne, alors ça dépend de la procédure de mise à l'enquête publique, des oppositions, etc, on espère à l'automne, on va de nouveau faire une séance d'information publique comme on l'avait fait ici dans ce Conseil, sur place à l'antenne de la Riponne pour que les gens puissent venir échanger, qu'on puisse créer des liens et avoir des communications régulières. On va aussi faire une newsletter, donc on essaye de communiquer le plus possible autour de ce projet qu'on a mis en place, des mesures qu'on a développées de nouveau dans l'urgence pour faire face à une situation qu'on estime problématique, et c'est ce qui nous a fait procéder ainsi.

La discussion est close.

**La présidente** : – Donc, nous allons procéder au vote de ces deux résolutions. Un vote nominal a été demandé sur ces résolutions le 2 mai. Est-ce que cinq personnes soutiennent cette proposition? C'est largement le cas. C'est largement le cas, je vous remercie. Donc, nous allons pouvoir voter la première résolution que vous avez longuement vue, affichée, qui a été déjà lue, donc, je ne vais pas la relire parce qu'elle est longue. Donc, les personnes qui l'acceptent votent oui. Les personnes qui la refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

**A l'appel nominal, le Conseil, par 60 oui et 9 abstentions, approuve la résolution de Mme Mathilde Maillard.**

(insérer vote nominal)

**La présidente** : – Nous allons pouvoir voter la deuxième résolution de M. Valentin Christ. Je vais vous lire quand même. Les personnes qui soutiennent cette résolution votent oui, les personnes qui la refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

**A l'appel nominal, le Conseil, par 49 non et 4 abstentions, refuse la résolution de M. Valentin Christe.**

(insérer délibérés)

### **Interpellation urgente de Marlène Berard et crts - Campement des gens du voyage : qui s'acquitte du montant des frais de ramassage des déchets et de nettoyage de la voirie ?**

Développement

(insérer interpellation)

**La présidente** : – Bienvenue Madame l'interpellatrice. Je vais vous donner tout de suite la parole. Vous faites votre introduction et vous pouvez directement poser vos questions à la Municipalité qui répondra directement. Je vous remercie.

Discussion

**Mme Marlène Bérard (PLR)** : – Comme vous le savez, un campement des gens du voyage s'est installé auprès de Vidy il y a quelques semaines. Ce campement a généré quelques problématiques qui ont été soulevées par des articles qui sont notamment parus dans le 24 heures. Entre temps, le temps a passé et les choses ont quelque peu évolué, ce qui est une bonne chose. Récemment, un nouvel article dans le 24 heures a fait état des derniers développements entre la Municipalité et les gens du voyage, s'agissant notamment de la gestion des déchets sur le campement. J'imagine qu'une partie des questions, dès lors, qui faisaient partie de mon interpellation urgente d'il y a deux semaines, sont aujourd'hui un peu dépassées. Toujours est-il que ces questions-là méritent néanmoins peut-être de la part de la Municipalité, soit d'une confirmation, soit d'une clarification. Je ne vais pas aller plus loin dans le développement de l'interpellation et poser d'ores et déjà la première question, si vous me le permettez, Madame la Présidente.

Réponses de la Municipalité

**Mme Marlène Bérard (PLR)** : – Est-ce que la convention qui a été conclue entre les gens du voyage et la Ville de Lausanne prévoit une mise à disposition de toilettes et si oui, combien de toilettes ont été mises à disposition des gens du voyage et qui a la charge de leur nettoyage ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – En préambule, je me permets de vous présenter quelques images prises ce jour à 17 heures à Vidy.

Je remercie Madame la conseillère Bérard pour ses questions. La Municipalité s'efforce de régler les problèmes consécutifs à la présence de gens du voyage sur le parking P+R de la Bourdonnette qui n'a pas vocation d'accueillir ce genre d'utilisation et ne dispose évidemment pas des infrastructures sanitaires nécessaires pour une prise en charge convenable. La convention ne prévoit pas la mise à disposition de toilettes, car ce n'est pas une tâche communale. Cela doit être réglé par les gens du voyage eux-mêmes. S'ils ne sont pas en mesure de le faire, des actions supplémentaires seront ordonnées et entreprises. Sans attendre cette interpellation, des consignes ont été données afin que les déjections soient nettoyées quotidiennement. A défaut, et à leurs frais, une entreprise privée sera mandatée pour remettre les lieux en état.

La Municipalité est consciente que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Elle ne peut pas constituer une réponse durable. Elle ne pourra en tout cas pas se poursuivre au-delà de l'été, ceci afin de permettre de démarrer les fouilles archéologiques prévues sur ce terrain.

**Mme Marlène Bérard (PLR)** : – Les gens du voyage ont-ils été informés des obligations qui incombent à toute personne utilisant le domaine public et notamment les amendes auxquelles ils s'exposent en cas de non-respect ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Les discussions nombreuses, récurrentes, ont lieu entre la police municipale lausannoise et les personnes présentes. Suite à ces échanges, des dispositions pour maintenir ces lieux dans un état de salubrité acceptable ont été annoncées, voir ci-dessus.

**Mme Marlène Bérard (PLR)** : – En cas de constat de non-respect du règlement général de police, la Ville entend-elle refuser de reconduire l'autorisation de résidence sur le parking des Prés-de-Vidy ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – La question du renouvellement ou non de l'autorisation dépend de plusieurs paramètres, dont celui évoqué par vos soins. Comme annoncé, l'autorisation ne pourra en tous les cas pas se poursuivre au-delà de l'été, ceci afin de permettre de démarrer les fouilles archéologiques prévues sur ce terrain.

**Mme Marlène Bérard (PLR)** : – S'agissant pardon du ramassage des déchets, qui a la charge de l'élimination de ces derniers sur le campement ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Des infrastructures ont été mises en place après l'arrivée des caravanes. Les services de la Ville s'occupent de la gestion et de la vidange de ces infrastructures. Cette prestation, comme pour toutes les Lausannoises et Lausannois, donne lieu à une facturation, à l'instar de celles liées à l'électricité et à l'eau.

**Mme Marlène Bérard (PLR)** : – Si l'obligation appartient à la Ville de Lausanne, ce qui semble être le cas, à quelle fréquence la Ville vient-elle vider les bennes qui ont été mises à la disposition du campement ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Cette prestation qui est facturée donne lieu à la mise en place de deux points de collecte, à savoir deux bennes de 4 m<sup>3</sup>. L'état de leur remplissage est régulièrement vérifié et ces bennes sont vidées au fur et à mesure. Un point de collecte existe également à la sortie du parking. Ce point de collecte dispose d'une série de conteneurs de 770 litres, principalement pour les déchets des ménages. Les conteneurs sont vidés selon le plan de tournée normal, soit à raison de 4 vidages par semaine pour les ordures ménagères incinérables, en sac noir, facturé au poids, 2 vidages par semaine pour le papier carton et 1 vidage par semaine pour le verre.

**Mme Marlène Bérard (PLR)** : – Compte tenu de cette réponse, je renonce à la question numéro 6. En revanche, je me permets de poser une nouvelle question à la Municipalité suite au dernier article qui est paru dans *24 heures* qui faisait état de personnes qui procédaient en dehors de la Municipalité au ramassage des déchets. Et donc la question est la suivante. Les gens du voyage recourent au service, selon cet article du *24 heures*, et je cite, « à de jeunes hommes d'origine africaine en Syrie jaune pour le ramassage des déchets ». Est-ce que la Municipalité a été informée des conditions auxquelles ces gens ont été engagés, s'ils disposent des autorisations nécessaires ou de la nationalité pour pouvoir exercer une activité rémunérée, et s'ils ont été annoncés à des caisses de compensation AVS ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – La Ville de Lausanne fera en sorte que les gens du voyage fassent nettoyer les emplacements désignés au travers, cas échéant, d'entreprises dûment contrôlées.

**Mme Marlène Bérard (PLR)** : – Je remercie la Municipalité pour ses réponses. J'avoue regretter qu'au final pour des questions qui au fond concernaient la propriété urbaine, on envoie le municipal de la police pour répondre à ces questions. S'agit-il d'un manque de courage politique ou d'une délégation fort sympathique au municipal de la police, je ne sais pas. Je le regrette vivement parce qu'au fond, la question de la salubrité sur des zones, qu'elle soit utilisée par des campements de gens du voyage ou de n'importe quelle autre personne et je pense notamment également à l'utilisation de la zone de Vidy durant la période d'été, par tout en chacun, devrait à mon sens faire l'objet d'une réponse du dicastère de madame Germond.

Cela étant dit, je remercie la Municipalité pour finalement la fermeté avec laquelle elle a apporté des réponses à la problématique de la salubrité des lieux. Je pense que c'est à la fois important pour les gens qui occupent cet espace-là, mais c'est également important pour le reste de la population d'également entendre ce soir qu'au final il n'y a pas deux poids deux mesures, chaque personne est logée à la même enseigne, à savoir que la personne qui occasionne des déchets sur le domaine

public a la charge de les assumer financièrement, et j'en déduis de l'intervention ce soir de la Municipalité, que tel sera le cas et que cas échéants les frais seront reportés à charge pour ce qui est en tout cas des gens du voyage sur le camping de Vidy à leurs frais en sus de la location qui est actuellement en vigueur par rapport à la convention. Je me permettrais peut-être de réagir selon les interventions qui vont suivre.

La discussion est ouverte

**Mme Franziska Meinherz (EàG) :** – Pour commencer, nous aimerions bien remettre l'église au milieu du village. Oui, il y a un souci concernant l'accueil des gens du voyage aux Prés-de-Vidy. Et non, le souci, ce ne sont pas les personnes qui habitent plutôt mal que bien un camping à moitié inondé à cause des pluies. Le souci, c'est justement qu'il n'y ait pas d'autres zones où ces gens puissent trouver d'accueil. En fait, c'est bien pour cela que nous avons déposé avec Ensemble à Gauche ces dernières semaines un postulat qui demande justement que la Ville de Lausanne suive l'exemple d'autres Villes suisses, telles que Bern, Listal, Uznach, Würenlos, qui ont décidé de prendre les devants, de créer des centres d'accueil où en fait les gens de voyage peuvent trouver un accueil convenable.

En effet, depuis des décennies, les organisations faitières et même la Confédération dénoncent le manque cruel de centres d'accueil en Suisse pour les gens de voyage et la Confédération supplie les cantons et les communes d'en créer davantage sans que rien ne se fasse. On pourrait bien s'insurger que les gens du voyage soient facturés 20 balles par jour pour se loger sur un camping boueux, qui ne dispose même pas d'installation sanitaire. On pourrait s'insurger du manque cruel d'aires d'accueil en Suisse. On pourrait aussi s'insurger du fait qu'un commandant de la police lausannoise se balade sur ce camp à sa convenance et fasse des remarques complètement déplacées qui sont reprises telles quelles par le *24 heures*. Mais non, le PLR, au lieu de tout cela, il décide de s'insurger contre les mêmes personnes qui habitent sans installation sanitaire sur un P+R. C'est franchement bien plus dégueulasse qu'une quelconque défection sur la voie publique.

Donc pour conclure, nous aimerions déjà remercier le municipal Pierre-Antoine Hildebrandt pour ses réponses très claires et très pertinentes. Et nous aimerions lui-même adresser une question. Et notamment, nous aimerions revenir sur les affirmations qu'on a pu lire aujourd'hui aux *24 heures* de la part du commandant Botteron et nous aimerions savoir comment se positionne le municipal par rapport à ces initiatives qu'a prises le commandant et qui semble aller quelque part à l'encontre de la direction qu'a prise la Municipalité.

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – J'aimerais commencer par souligner ce qui vient d'être dit par Madame Meinherz. Le manque d'emplacement pour les gens du voyage est un problème. Le mode de vie des gens du voyage est reconnu en Suisse avec la population yéniche. Au niveau européen, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe estime que ces populations ne sont pas traitées de la bonne manière et que les places d'accueil font défaut en Suisse comme ailleurs. J'aimerais ici souligner que nous avons une commune voisine de Lausanne, Le Mont, qui est en train de créer une place nouvelle à partir de fin 2023. Elle devrait être disponible d'après les dernières informations, elle est destinée avant tout aux Yéniches suisses. Mais enfin, je trouve qu'autant il faut souligner le manque, autant il faut souligner qu'il y a quelques communes qui se dévouent et qu'en l'occurrence il s'agit d'une commune voisine.

Pour autant, à notre avis, cette situation ne justifie pas non plus la manière dont le parking de la Bourdonnette a été occupé. Ce n'est pas un terrain vague le parking, il y a évidemment une partie de terrain qui est occupée à côté, mais le parking est aussi un bout du service public lausannois, il est utilisé par des abonnés, à hauteur d'une petite moitié des places selon les informations disponibles, qui prennent ensuite les transports publics donc on ne peut pas simplement dire ici qu'il est favorable ou qu'il est positif qu'un tel parking soit du jour au lendemain occupé. Et nous constatons que d'autres places de la ville et d'autres places de l'Ouest lausannois ont d'ailleurs été – ça a été aussi évoqué dans les médias – protégées contre de telles installations dans les semaines qui ont suivi et nous notons que la couleur politique des différentes Municipalités est finalement relativement variable et que de toute évidence beaucoup se posent la question de l'arbitrage à faire entre l'accueil de populations qui effectivement ne disposent pas d'assez de places d'accueil et puis de l'autre côté l'élément de service public que peut représenter par exemple quelque chose comme un P+R.

Et finalement pour nous, mesdames et messieurs, cette situation met en opposition des intérêts qui ne devraient pas avoir à s'opposer et c'est ça que nous voulons souligner ce soir. Il paraît évident

qu'une fois que l'installation a lieu, une fois que les personnes concernées sont là, la solution la meilleure est celle qu'a choisie la Municipalité, c'est la négociation, c'est de convenir d'une convention, d'une durée d'usage. Je crois entendre que même l'interpellatrice ce soir ne cherche pas à soulever d'opposition à cette façon de faire. Concernant les abords du site, nous prenons note que de l'ordre a été remis dans la situation, des mesures ont été prises qui paraissent en effet nécessaires. Nous soulignons encore que selon nos informations il reste la fermeture d'un chemin d'accès à la zone de Vidy pour les habitants de la Bourdonnette. Nous nous interrogeons sur la pertinence de la fermeture de ce chemin qui est une des façons d'arriver depuis le quartier de la Bourdonnette vers la zone du lac. Il nous semblerait utile que là aussi on trouve une solution qui évite que cette voie reste fermée pendant tout l'été.

Nos contacts à la Bourdenette signalent aussi qu'il y a des problèmes de cohabitation, des enjeux de cohabitation sur les places de jeu, les terrains de sport voisins. Il y a quelque part des conflits d'usage. Pour nous ça signifie une seule chose, cette situation doit être gérée. On peut créer ou la situation crée de fait un voisinage, on a un certain nombre de gens qui s'installent à un nouvel endroit, qui deviennent de facto des voisins pour d'autres, pour en l'occurrence par exemple les habitants du quartier de la Bourdonnette. Si on veut, mesdames et messieurs, qu'un voisinage devienne une cohabitation, ou devienne un vivre-ensemble pour utiliser un mot à la mode, et bien il faut encadrer, il faut soutenir, en un mot il faut gérer, et on ne peut que très naïvement croire que finalement les problèmes disparaîtront si on ne les regarde pas ou si on ne les traite pas. Donc on ne peut pas penser qu'on installe là aussi, non seulement des hommes, des femmes, mais aussi des enfants par exemple, qui vont utiliser des infrastructures voisines, qui n'ont peut-être pas tout à fait les mêmes codes, qui ne connaissent pas les enfants concernés, et puis finalement on laisse tout ça mariner et qu'il ne se passe rien. Non, mais que faut-il pour que finalement on passe du voisinage à la cohabitation ? Il faut une intervention, il faut du soutien, il faut peut-être du travail social, etc.

Alors ne nous trompons pas, il n'y a pas pire moyen pour faire monter les préjugés et même, mesdames et messieurs, le racisme, que de laisser ce genre de problème s'installer. Ça ne sert à rien de mépriser les personnes qui soulignent ou qui signalent ces problèmes. Encore une fois, à la Bourdonnette, je crois que nous avons des habitants qui disent « Voilà, il y a quelques problèmes de cohabitation qui se posent au quotidien » et puis de l'autre côté, ça n'a évidemment aucun sens de se lancer dans des stéréotypes stupides et discriminatoires. Alors Lausanne a choisi la voie juste, la voie pragmatique de la négociation. Une fois le campement établi, la convention, les frais, tout ça on connaît, OK. Maintenant la voie juste et pragmatique pour la suite, pour les quelques mois à venir, c'est d'empêcher les conflits d'émerger, que ce soit par des mesures sociales, des mesures de médiation, des mesures policières préventives ou si nécessaire répressives ou autres. Et nous appelons vraiment la Municipalité à ne pas céder à l'idée un peu naïve qu'en regardant ailleurs les problèmes se résoudre d'eux-mêmes. Non. Nous avons là, inévitablement, quand on a ce voisinage qui s'installe, des problèmes, des conflits, des enjeux d'usage et de pratiques qui s'opposent et il faut simplement soutenir pour que ça devienne une cohabitation et c'est dans ce sens-là que nous souhaitons intervenir ce soir pour que finalement, qui sait, après quelques mois on ait trouvé le modus vivendi qui permette à tout le monde de considérer que cette situation n'était pas si problématique.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Bon, on a pris connaissance avec intérêt des photos qui nous ont été soumises tout à l'heure par Monsieur le municipal Hildbrand. Je crois que, on va dire, le sens du bon goût et de la décence m'interdit de produire celles qui m'ont été transmises par un certain nombre de gens et puis qui font état d'une réalité assez différente. Il faut bien reconnaître qu'il y a effectivement un petit jeu de va-et-vient entre le nettoyage de ce chemin et puis, je dirais, sa détérioration ou son impraticabilité rendue quasi immédiate ou dans les deux jours qui suivent par le comportement d'un certain nombre de gens dont on sait maintenant qu'ils viennent de ce campement du voyage.

Alors il y a lieu de rappeler en préambule que le groupe UDC par votre serviteur s'était ému de la situation ayant cours aux Près-de-Vidy puisque notre groupe avait déposé une interpellation urgente qui a été débattue dans ce plénum le 4 avril dernier soit il y a déjà plus d'un mois et depuis lors force et de constater que les risques face auxquels notre parti sonnait l'alarme se sont pour bonne partie matérialisés. Ceux qui auront écouté attentivement le débat du 4 avril dernier se souviennent que votre serviteur avait expressément posé la question de la gestion des besoins naturels sur ce campement et la réponse municipale avait été particulièrement évasive sur cette question. On comprend mieux pourquoi aujourd'hui.

Mesdames et messieurs, vivre en société c'est accepter un certain nombre de règles et de contraintes.

C'est notamment ne pas déféquer en public. Depuis au moins l'antiquité romaine et l'invention des latrines, on sait le danger pour la santé publique que le fait de se soulager en public représente. Je rappelle quand même que ce chemin est régulièrement utilisé puisqu'il permet d'éviter une route cantonale à fort trafic. On a entendu un certain nombre de gens s'émouvoir dans ce plénum assez régulièrement du danger que représente la circulation, et il se situe d'ailleurs non loin d'un certain nombre d'établissements qui sont destinés à accueillir des enfants en bas âge. Il y a évidemment toute la problématique de l'égalité de traitement que cette affaire soulève puisque si aujourd'hui qui que ce soit dans cette salle devait s'installer au milieu de la place de Milan par hypothèse, pour faire ses besoins, il ne faudrait pas bien longtemps avant qu'il soit appréhendé par les forces de l'ordre ou par tout autre personnel autorisé et qu'il soit sanctionné de la manière que son comportement justifierait pleinement.

Alors, bien sûr, il y a plusieurs approches, ça a été dit, on peut poursuivre dans la cécité pour ne pas dire l'aveuglement volontaire comme le fait Madame Meinherz. Je crois, Madame Meinherz, qu'avoir le droit de venir en Suisse grâce à la libre circulation des personnes, ça n'est pas encore le droit de se comporter n'importe comment dans notre pays. Ce sont deux choses assez différentes. C'est avoir le droit de venir certes, mais ça n'est pas le droit de faire n'importe quoi, c'est évidemment aussi avoir le devoir de se conformer à nos règles et à nos mœurs. Et puis finalement, on voit dans cette affaire qu'il y a un problème de place d'accueil, ça, c'est vrai, ça a été relevé, mais je crois que, mesdames et messieurs, s'il n'y a plus de place, eh bien il n'y a plus de place. Et lorsqu'on discute de stationnement automobile dans ce Conseil communal, ça n'a pas l'air de beaucoup vous émouvoir. Et je ne crois pas une seule seconde que ce Conseil communal voterait une résolution demandant à ce que les automobilistes, par hypothèse, qui sont en dépassement de durée de stationnement et automatiquement une sorte de droit opposable à l'Etat à obtenir une autre place. Donc je crois, Mme Meinherz, que vos leçons de morale tombent à faux.

Déféquer sur la voie publique, ça ne relève pas d'un mode de vie, comme on a presque pu le comprendre tout à l'heure, si je brocarde un tout petit peu l'intervention qu'on a entendue. C'est dangereux, c'est insalubre, c'est accessoirement une infraction au règlement communal qui doit être sanctionné comme elle se mérite. Alors pour passer du voisinage à la cohabitation, comme on l'a entendu ou comme certains l'ont suggéré, peut-être qu'il faille du travail social ou de la médiation, peut-être, je ne le nie pas, mais je crois qu'il faut surtout qu'il y ait de part et d'autre la volonté honnête et de bonne foi de cohabiter pacifiquement et dans le respect d'autrui. Et j'aimerais ici, mesdames et messieurs, citer les propos d'une personnalité politique vaudoise bien connue, propos qu'elle a tenu dans le *24 Heures* d'il y a quelques semaines. Cette personnalité, c'est madame Claudine Wyssa, qui était syndic de Bussigny en 2022, lorsque cette commune a subi, il n'y a pas d'autre mot, la présence du campement des gens du voyage, dont on sait qu'un certain nombre de caravanes se trouvent aujourd'hui aux Prés-de-Vidy. Madame Wyssa disait la chose suivante « Nous sommes d'ailleurs en train de développer un emplacement pour les communautés suisses. En revanche, nous avons constaté qu'il n'est pas possible de traiter avec les gens du voyage venant de l'étranger. Ils ne respectent ni les accords, ni les usages, ni les gens. Nous acceptons qu'ils vivent différemment, mais ils doivent respecter certaines règles. »

Alors je crois, mesdames et messieurs, qu'on ne pourra pas faire le procès à Madame Wyssa d'être une personnalité obscure de l'extrême droite vaudoise ou suisse, je crois que c'est quelqu'un de pragmatique, qui a de premiers chefs au premier chef constaté les difficultés qu'il y a à cohabiter avec un certain nombre de gens du voyage provenant de l'étranger. Tout un tas de témoignages étayés à l'appui, de constats d'intervention policière, d'infractions nombreuses et répétées à tout un tas de dispositions légales et réglementaires. Donc je crois que ce témoignage, il faut l'entendre, il faut comprendre ce qui s'est passé aux Prés-de-Vidy, ce qui est en train de se passer et ce qui va continuer à se produire si cette affaire continue. On a notamment eu le droit à la combustion spontanée de véhicules de police, on apprend par la presse maintenant qu'il y a un certain nombre de lessives qui sont faites à même le sol, ce qui représente des infractions, notamment à la loi sur la protection de l'environnement, si je ne m'abuse. Donc, dans ces circonstances, force est de constater que, notamment en s'agissant de ce dernier élément, le même problème s'était présenté à Bussigny.

Donc je crois, mesdames et messieurs, qu'il faut sortir de la cécité volontaire. Et j'aimerais ici soumettre la même résolution que celle que j'ai soumise à ce Conseil communal il y a un peu plus d'un mois, qu'on va peut-être pouvoir afficher, je vous remercie, monsieur le secrétaire, qui se libellent toujours de la même manière, à savoir « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne

toute mesure utile permettant l'évacuation sans délai du parking relais des Prés-de-Vidy, du campement qu'il occupe, afin de replacer rapidement cette infrastructure à la disposition des usagers. »

On a entendu tout à l'heure effectivement l'émoi que le fait qu'un certain nombre de pendulaires soient privés d'un endroit où ils peuvent déposer leur véhicule et ainsi éviter d'encombrer et de polluer au centre-ville. Mesdames et Messieurs, il faut être conséquent. Je crois qu'aujourd'hui, rien ne justifie la situation que nous vivons aux Prés-de-Vidy. Je peux comprendre que pour un certain temps, il ait fallu laisser le temps aux gens qui composent ce campement de reprendre leur souffle lorsqu'ils sont arrivés dans une certaine urgence en plein milieu de la nuit, il est vrai, ça je peux tout à fait le comprendre, mais maintenant cette affaire dure depuis plus d'un mois, il est temps d'en tirer les conséquences, il est temps de rétablir la propreté, la salubrité et la tranquillité publique, qui sont, je crois, des valeurs auxquelles nous sommes tous attachés dans ce Conseil communal. C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter cette résolution pour laquelle évidemment le vote nominal sera nécessaire.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – J'imagine que la discussion va encore durer un moment. Je me permets de faire quelques remarques à ce stade. D'abord, j'aimerais dire qu'il est très délicat d'interpeller des employés de la commune par rapport à leurs propos rapportés dans les médias. Nous sommes ici au Conseil communal et le dialogue, s'il a lieu, a lieu entre le Conseil communal et la Municipalité et il n'y a pas lieu de demander des comptes à des tiers qui effectuent des missions pour le service public. En ce sens, je ne vois pas ce qui mériterait des remarques dans l'article consacré au travail de la police et en particulier de son commandant auprès des gens du voyage à Vidy.

Pour le reste, la Ville de Lausanne par ses services, par un certain nombre de fonctionnaires, de policiers, est très régulièrement présente sur ce site, beaucoup plus que d'aucuns veulent le croire, et effectivement nous prenons des mesures chaque fois que nous constatons des violations, des dénonciations cas échéant sont effectuées et il n'y a pas de raison que les Lausannoises et les Lausannois soient traités différemment, respectivement les gens du voyage doivent se plier aux mêmes règles que les Lausannoises et les Lausannois. En ce sens là, j'aimerais également dire que c'est l'usage qu'un seul ou une seule municipale réponde pour l'ensemble des services de la Ville. On ne se passe pas la parole pour se garder les bonnes ou les moins bonnes interventions à effectuer vis-à-vis du Conseil, quelles que soient les difficultés de la tâche, chacun son tour, on pourrait dire.

J'aimerais redire ici que la Municipalité s'efforce de régler les problèmes consécutifs à la présence des gens du voyage sur le parking relais de la Bourdonnette. Elle entretient également des contacts avec tous les habitants qui sont affectés par cette présence. Cela comprend tant le quartier de la Bourdonnette que les habitants des Prés-de-Vidy et cette présence doit prendre fin pour que les travaux archéologiques puissent avoir lieu. Ceci sera fait en temps et en heure, les différents services de la Ville y travaillent. Voilà ce que je peux dire par rapport aux remarques qui stigmatisent tantôt la tolérance, tantôt l'absence de mise à disposition d'installations. Je dois dire que la Ville de Lausanne a été particulièrement généreuse toutes ces dernières années pour accueillir différents gens du voyage, en particulier Yeniches, qui n'ont posé aucun problème. Elle le fait, elle continuera de le faire de façon très régulière. Pour le reste, il est nécessaire et normal de régler une cohabitation aussi harmonieuse que possible.

**Mme Olivia Fahmy (Les Verts)** : – Notre collègue Madame Bérard invite ce soir notre plénum à une réflexion sur le règlement lié à des mesures d'hygiène sur la voie publique, débat que notre groupe juge tout à fait légitime avec des questions tout aussi légitimes. Madame Meinherz l'a relevé, l'idée est d'aménager cet espace pour ces personnes sur un plan cantonal, initiative qui devrait inclure une discussion avec le voisinage et un réel travail en amont et pendant l'aménagement de cet espace, comme l'a relevé notre collègue Gaillard, avec des propos qu'on ne peut qu'appuyer. Et puis maintenant sur l'angle choisi pour le postulat de Mme Bérard, quand on sait notamment qu'en matière d'hygiène sur la voie publique et d'urine, s'il ne fallait parler que de ça, on n'est pas toujours dans des circonstances optimales, seulement voilà, je vais me prêter à un exercice un peu particulier, si on remplace les propos qui ont été repris de Madame Bérard dans notre journal vaudois il y a quelques semaines, qu'on remplace donc le terme « gens du voyage » par le mot « hommes », même s'il est réducteur, et je m'en excuse, et qu'on dit « les hommes ont-ils été informés des obligations incombant à toute personne utilisant le domaine public et notamment des amendes auxquelles ils s'exposent en cas de non-respect », puisqu'il s'agit également d'urine sur la voie publique, dont on parle ce soir.

Donc les questions que pose Madame Bérard sont tout à fait sincèrement légitimes. En revanche, une fois de plus, et là je rejoins mon collègue Gaillard, je trouve fort dommageable de la poser au sujet d'une partie de la population par ailleurs déjà stigmatisée, ce qui ne fait que renforcer ses stigmates, alors qu'en réalité je crois qu'à Lausanne, si on subit, ce serait plutôt à incomber, non pas à 450 personnes, mais bien à une plus grande portion de la population. Par ailleurs, et concernant les réponses municipales, si je les ai bien comprises, je trouve plutôt dommageable le fait que des toilettes ne soient pas installées au lieu dit, où les personnes mentionnées dans le postulat sont actuellement établies. Et puis peut-être que c'est à nouveau l'accès aux toilettes publiques gratuites qui pourrait encore être mise en évidence dans ce débat. A savoir que cet accès-là, c'est aussi un moyen de s'assurer de mesures d'hygiène publique respectées.

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie pour vos différentes interventions. En dehors peut-être d'une seule intervention, je pense qu'on est un peu tous alignés sur le fait qu'au fond, ce soir, la question de mon interpellation n'est pas tellement sur la place, le nombre de places à disposition pour les gens du voyage, mais plus sur la question finalement de la salubrité du parking des Prés-de-Vidy, puis finalement ce que l'on devrait ou pourrait attendre de personnes qui occupent l'espace public. Et j'insiste sur mes mots les personnes qui utilisent l'espace public je ne vise pas en particulier une catégorie de personnes, mais vraiment toutes les personnes.

Alors aujourd'hui l'interpellation elle vise naturellement les gens du voyage parce que c'est sur la quantité, c'est ce groupe qui occupe aujourd'hui les prés de Vidy, mais au fond, ce que le PLR soulève ce soir, c'est le problème, encore une fois, de salubrité et pas de manque de place, et je pense que la question de la salubrité doit être complètement dissociée du nombre de places. Il n'est absolument pas lié, la question, et ça a été relevé ce soir, des toilettes publiques découle aussi d'une manière de fonctionner de cette population-là. On l'a vu dans d'autres endroits, avec d'autres discussions, avec les forces de l'ordre ou des représentants de la commune. C'est culturellement compliqué pour ces personnes d'accepter de pouvoir utiliser des espaces dédiés, comme peut-être la majorité des gens sur cette commune ont l'habitude de le faire. Et c'est là où, à mon sens, on doit avoir une certaine fermeté parce que ce n'est pas encore une fois la manière dont la majorité fonctionne. Et pour avoir une égalité de traitement, on doit pouvoir attendre de cette population-là qu'elle respecte une certaine hygiène qui est attendue au final de toutes, d'autant plus qu'un règlement de police le prévoit pour Lausanne.

Et donc on doit pouvoir aussi attendre de ces personnes-là qu'elles le respectent, quitte à en mettre à disposition des toilettes aimées, il faut qu'elles soient utilisées, et qu'à échéance surtout, et je pense que c'est là où c'est le plus important, et c'est le message en tout cas que le PLR veut faire passer aujourd'hui, c'est que les personnes qui occupent aujourd'hui les Prés-de-Vidy soient appelées à assumer le coût qu'engendre finalement l'occupation de cette place et ça implique naturellement le ramassage des déchets au sens large.

S'agissant des propos qui ont été tenus par le commandant de la police lausannoise, au final, à mon sens, ils relatent assez bien ce que j'ai cru comprendre, que des valeurs que défendait la Municipalité, à mon sens, cette volonté-là de vouloir faire respecter un certain ordre à Lausanne doit être soutenue et c'est la raison pour laquelle je vais déposer la résolution suivante, je vous la lis, elle a été un petit peu amendée, donc il y aura une partie très lisible, une partie un peu moins parce que c'est moi qui l'ai écrite : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité facture aux personnes occupant le parking des Prés-de-Vidy les coûts effectifs de leur consommation en termes d'électricité, d'eau, de ramassage des déchets et de nettoyage de la voirie, et que cas échéants, il soit fait appel à une ou des entreprises respectueuses des lois sur le travail. »

Je pense qu'au nom de l'égalité de traitement, au nom du respect de toutes celles et ceux qui doivent respecter certaines règles, notamment en matière de droit du travail, des personnes qui n'ont pas forcément une vie facile pour ce qui est en tout cas du ramassage des déchets ou du nettoyage de la voirie, ce qui serait la moindre des choses, c'est qu'on puisse attendre de personnes qui occupent le domaine public, qu'elles appliquent aussi ces règles, et donc je vous engage à soutenir cette résolution.

**Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) :** – Je rappellerai à Madame Meinherz que les gens du voyage, ce n'est pas quelques caravanes qui sont arrivées début mars, mais carrément 400 personnes. Ce n'est pas évident pour une ville d'accueillir autant de gens. Je relève le travail excellent du journal régional *24 heures*, grâce à qui j'ai appris que ces personnes sont extrêmement pudiques,

donc on ne parle pas de petits pipis, mais de gros cacas. Donc on pourrait imaginer qu'on donne aussi des sacs à crottes à ces personnes. Et ce que je voulais dire aussi c'est que j'ai été un dimanche matin faire quelques vidéos. Alors il y avait trois voitures de police, des policiers sur place, on avait mis des plots en béton pour empêcher de nouvelles caravanes de venir. D'ailleurs, l'avenue de Rhodanie avait été bloquée toute une matinée parce qu'il y avait des caravanes qui visiblement n'ont pas pu rejoindre les 400 personnes déjà aux Prés-de-Vidy.

Je rappellerai que les employés communaux ont refusé, complètement dégoûtés, d'aller nettoyer ça, donc ce seraient des personnes de l'EVAM. On peut aussi relever que pour l'enlèvement des détritus, il ne s'agit pas simplement de bennes totalement remplies de matériel divers, mais des matelas aussi. Donc voilà, je pense que c'est d'autres services. Et puis les policiers qui travaillent le dimanche matin, est-ce qu'ils sont en horaires spéciaux ? Il y a beaucoup de questions qu'on peut se poser, je pense que ça va être difficile de répondre à toutes.

**Mme Franziska Meinherz (EàG) :** – Bon, nous avons entendu à plusieurs reprises que les mêmes règles s'appliqueraient à toutes, que personne n'avait le droit de déféquer sur la voie publique, de salir la voie publique, que tout le monde devait être responsable de ses propres déchets. Mais égalité de traitement présuppose égalité des conditions. Étant dit que la population vaudoise sédentaire jouit d'excellentes installations sanitaires chez elle, par nos toilettes, nos douches, etc., qu'on a nos buanderies, qu'on a nos déchets qui sont récoltés par la Municipalité devant nos portes, etc., ceci n'est pas le cas des gens de voyage.

Leur droit à un logement qui convient à leurs besoins, c'est-à-dire des zones d'accueil adéquates, n'est pas respecté en Suisse. Dès lors, exiger de ces personnes qu'elles s'adaptent aux mêmes règles qui sont faites pour des gens qui ont le droit à un logement adéquat est juste une forme de discrimination qui se cache derrière un discours égalitaire. C'est pourquoi nous déposons la résolution suivante : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prévoie la mise à disposition, dans les plus brefs délais, d'aires d'accueil permettant aux gens de voyage de s'installer dans des conditions adéquates, tout en garantissant une bonne cohabitation avec les résidents alentour. » En effet, M. Christ m'a accusé d'être aveugle face au problème, mais le contraire est vrai. Je suis tout à fait consciente du problème. Je suis très inquiète même du problème. C'est inadmissible que des gens doivent habiter pendant des mois sur un P+R. Ce n'est pas bien pour les gens qui doivent habiter là, ce n'est pas bien pour les personnes qui souhaitent utiliser le P+R. C'est clair. C'est pour ça qu'il faut créer une réelle alternative au lieu de fermer les yeux. C'est ça que fait l'UDC, de fermer les yeux et de juste dire « hors de mes yeux, hors de ma conscience ». Non, ce n'est pas du tout une solution.

Et pour conclure, j'aimerais juste remercier M. le municipal pour sa réponse et j'entends parfaitement son explication. Cependant, il apparaît évident que dans son intervention aux médias, le commandant a pris des positions et a assumé des prises de parole qui, selon le groupe Ensemble de la Gauche, devraient être celles du politique, donc de la Municipalité, et pas de l'exécutant, donc du chef de la police.

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – Alors, rapidement, je crois qu'ici on discute de choses différentes ou sur des plans qui sont parfois différents. Je me joins au propos de madame Meinherz sur la nécessité de disposer de davantage de places d'accueil. Enfin, on est ici un Conseil communal, on s'occupe des affaires d'une Ville, et on doit aussi savoir comment on gère la situation lorsque, ma foi, il n'y a pas de places d'accueil suffisantes et qu'il y a cette installation provisoire qui a lieu. Et j'insiste ici sur le principe qui nous guide. Il n'y a pas de meilleure façon de faire monter le racisme et les stéréotypes négatifs que de dire « ah étant donné un certain nombre de circonstances, alors des comportements que tout le monde juge inacceptables doivent exceptionnellement être acceptés ». Ça c'est un pas que nous ne franchissons pas et nous nous réjouissons. De ce point de vue là c'est très bien que nous ayons le débat cette semaine et pas il y a deux semaines, nous nous réjouissons de voir qu'en deux semaines, c'est exactement le programme que nous proposons qui a été appliqué. C'est-à-dire que les règles ont été expliquées, il a été aussi indiqué qu'un certain nombre de choses n'étaient pas acceptables, que d'autres pouvaient être négociées et c'est exactement comme ça que nous voyons les choses. C'est-à-dire qu'aller provoquer des conflits sur les places de jeux, sur les places de sport, ça n'est pas acceptable, il faut le prévenir, il faut l'encadrer. Les questions de déchet, les questions de déjection doivent être gérées, ce n'est pas simplement en fermant les yeux et en disant l'inégalité des conditions justifie quelque part ce type de comportement, qu'on résout le problème, et ça n'est pas davantage en disant « mettons tous vos mondes dehors », qu'on résoudra le problème, parce que ça n'est pas réaliste.

Donc la seule voie raisonnable ici, c'est celle qui est rhétoriquement le moins facile à défendre, et vous m'en excuserez dans ce Conseil, c'est de dire « on s'occupe des choses de façon pragmatique ». Les gens du voyage participent de manière proportionnée, raisonnable, aux frais qu'ils engendrent. En même temps, évidemment que si on veut, six mois après, faire un décompte précis et puis avoir une adresse pour envoyer un commandement de payer, ça va être compliqué. Donc on doit là aussi faire preuve d'une forme de pragmatisme. Et puis de l'autre côté, estimer que tous les comportements sont absolument tolérables au nom du fait que cette installation a lieu maintenant dans un cadre qui s'explique par tout un tas de facteurs, ça n'est pas non plus possible. Vous ne pouvez pas aller expliquer aux habitants de la Bourdonnette qu'ils doivent pendant tout cet été finalement renoncer à un certain nombre de choses ou accepter un certain nombre de désavantages.

Donc encore une fois, la seule façon responsable d'agir c'est d'utiliser une voix pragmatique et là encore une fois je soutiens madame Meinherz en remerciant monsieur Hildbrand, je crois que c'est exactement ce qui a été fait, la volonté du Conseil communal ne s'est pas exprimée il y a deux semaines, j'espère qu'elle s'exprimera aujourd'hui pour dire que c'est précisément la façon d'intégrer ce problème qui est la bonne. C'est-à-dire, on prend les choses les unes après les autres, on essaie de les ramener dans le cadre là où c'est nécessaire, on essaie d'améliorer le cadre là où c'est nécessaire. Mais les positions extrêmes dans ce débat n'apportent rien, et en réalité, tant mon estimé collègue Christ, que finalement sa contradictrice Mme Meinherz, savent qu'on ne peut pas simplement fermer les yeux. Et s'agissant de Mme Meinherz, je la remercie pour sa deuxième intervention, parce que pour moi elle a clarifié un certain nombre de points avec lesquels je peux être en parfait accord.

Pour conclure et sur les résolutions, mesdames et messieurs, je vous propose d'accepter celle de madame Bérard dans le sens de ce qui a été dit par la Municipalité - et là encore en ne nous payant pas de mots, on ne va pas aller faire des calculs au franc prêt -, je crois que la participation qui est demandée doit permettre de couvrir un certain nombre de coûts, est-ce qu'il en faut quelques-uns supplémentaires, est-ce qu'il faudra un nettoyage final, est-ce qu'il faut des accords de ce type-là ? Sans doute, et sans doute, les services de la Municipalité sont-ils les mieux positionnés par rapport à nous pour aller négocier ça. Donc dans le sens des réponses apportées par la Municipalité et comme soutien à cette approche, nous pouvons soutenir la résolution de Mme Bérard. Concernant celle de Mme Meinherz, elle nous semble pertinente, cependant, nous regrettons qu'on laisse entendre que c'est l'affaire unique de la Ville de Lausanne. Encore une fois, nous avons une commune voisine, Mont-sur-Lausanne, qui va mettre à disposition une place pour les Yéniches. Il y avait eu à l'époque un projet au Chalet-à-Gobet, je crois que c'est des choses qui doivent être envisagées au plan régional. De ce point de vue là, la résolution de Mme Meinherz, dans l'esprit évidemment que nous la soutenons, il faut davantage de place. Maintenant, nous n'estimons pas forcément que c'est encore une fois la Ville de Lausanne à tout prix, elle-même, toute seule, de faire cet effort-là. Et puis quant à celle de M. Christ, je crois que vous avez déjà un avis sur notre position.

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – Avant de pouvoir me déterminer sur la résolution de ma collègue Meinherz, j'aurais quand même besoin de connaître quelle est la définition pour elle d'une mise à disposition d'aires d'accueil aux gens du voyage, on sait jusque-là si ça va, dans des conditions adéquates. Parce que si je me réfère par comparaison à ce qu'on peut entendre par une location dans un camping d'un bangalow sans rien, c'est-à-dire sans toilettes, mais il y a des toilettes naturellement à disposition, mais je veux dire dans l'espace, sans douche et sans électricité, on se retrouve à un prix de 60 francs par nuit. Donc au fond, ce que j'ai entendu de son intervention, c'est qu'aujourd'hui, les gens du voyage aux Prés-de-Vidy n'ont rien, n'ont pas d'installation sanitaire, n'ont juste leur caravane, certains en Porsche, mais enfin quand même, ça ne permet pas d'avoir toilettes et les douches malgré tout. Et donc ma question est au fond de savoir c'est que pour permettre selon la Gauche ce qu'on entend par un accueil décent qu'est ce qu'on entend par là ? Qu'est-ce qu'il faudrait aujourd'hui pour qu'on puisse considérer que Lausanne accueille correctement des gens du voyage en termes d'infrastructures ?

Je pense que tout l'enjeu est là au fond. Lausanne, ce n'est pas la seule commune, est en manque cruelle de place pour les gens du voyage. Je pense que sur ce constat là, on est tous d'accord, on va pas revenir sur cette question-là. En revanche, c'est comment on répond à la demande qui nous est faite. Comment la commune peut-elle favorablement et décevant, alors là je pense qu'on a des tendances très différentes, répondre à cette demande. Et à mon sens, si l'on veut être décent, il faut aussi tenir compte des coutumes de ces personnes et c'est peut-être là où une commune aura de la peine à offrir quelque chose qui soit à la fois acceptable pour la population en question et pour la

commune. Donc j'attends juste une réponse sur ce point-là, ce qu'on entend donc par des conditions adéquates pour les gens du voyage, avant de me déterminer si je peux soutenir ou pas la résolution.

**Mme Franziska Meinherz (EàG) :** – Je réponds volontiers à ces questions. Donc, l'Office fédéral de la culture, qui est donc l'office fédéral en charge de gérer tout ce qui concerne les gens de voyage, à la fois suisses et étrangers, a publié un guide pratique concernant les demandes de soutien à la création d'aire d'accueil pour les Yéniches et les Manouches suisses. Et l'Office fédéral de la culture a également coélaboré avec la Fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisse » un manuel pour la planification, la construction et l'exploitation d'air de séjour, de passage et de transit pour les Yéniches, Sintés et Roms. On trouve dans ces documents qui sont publiés sur la page web de la Confédération de l'Office fédéral de la culture toutes les informations nécessaires pour à la fois garantir une bonne cohabitation avec le voisinage, les bons standards pour l'aménagement sanitaire, etc. Donc en fait c'est des sources qui peuvent inspirer la Ville dans la création des dites aires d'accueil.

Et puis pour ce qui concerne la requête du PS, nous serions tout à fait disposés à amender la résolution comme suit en en ajoutant « en consultation avec les communes voisines ».

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Je ne vais pas revenir trop longuement sur les propos de notre collègue Fahmy tout à l'heure qui confine nos ridicules. Enfin franchement, quand on nous propose une espèce d'expérience de pensée où on nous explique qu'il faudrait remplacer les gens du voyage par les hommes dans le discours qui a été tenu, je vous ferai remarquer Mme Fahmy, que les hommes, comme vous dites, n'occupent pas le parking des Prés-de-Vidy. Un petit nombre d'entre eux peut-être urinent sur la voie publique, mais là il est question de déjections, je ne vais pas vous faire un dessin de la différence, mais ce n'est pas tout à fait les mêmes conséquences en termes de salubrité publique, je ne vais pas entrer dans le détail. Et puis, quant à la question des toilettes publiques, ça a été dit par M. le municipal, et on le sait de longue date, ce terrain n'est pas un terrain équipé parce que l'utilisation qui en est faite aujourd'hui n'est pas conforme à la destination qui est la sienne.

Donc voilà, vous essayez d'allumer ou de créer une sorte d'écran de fumée, il faudra peut-être accorder vos violons avec votre collègue Panchard qui lui n'aime pas beaucoup la fumée passive. En utilisant tantôt le féminisme, tantôt la question des toilettes publiques, vous êtes totalement hors sujet. En ce qui concerne ce qui a été avancé par Madame Meinherz, alors le mot clé, secret et habituel a été utilisé, c'est celui de discrimination. Mais oui, nous vivons dans un pays où l'état de droit règne et où les mêmes règles s'appliquent à tous. Vous tentez une comparaison audacieuse, pour ne pas dire douteuse, avec la population résidente ordinaire et finalement vous confondez l'égalité en droit et l'égalité de faits parce que personne ne peut occuper un terrain communal puis exiger de la Ville qu'elle le rende habitable, aménageable ou en tout cas qu'elle l'équipe conformément à ce que vous désirez. Vous nous faites aussi un abîme mélange des gens entre les gens du voyage suisse, les yéniches et les manouches et les communautés étrangères. Or il se trouve que ces différentes communautés n'ont pas vraiment la même notion du respect des lieux qui les accueillent et des gens qui y vivent, et ça encore une fois, l'expérience le montre clairement.

Je veux bien que nous soyons l'une des positions extrêmes, si j'ose dire, qui borne les limites de ce débat, ça fera plaisir à mon estimé collègue Gaillard, mais je crois qu'aujourd'hui, gérer, comme vous dites, les déjections, ça signifie en l'état simplement les nettoyer tous les jours au fur et à mesure qu'elles reviennent, ça n'est pas gérer, c'est simplement cacher la poussière sous le tapis, pour ne pas parler d'une autre métaphore avec des félins. Donc, sans volonté de se conformer aux règles communes, et en l'occurrence communale, mesdames Messieurs et Messieurs, il n'y a pas de cohabitation possible. Je crois qu'il faut ici le dire clairement. En ce qui concerne les résolutions, la résolution de notre collègue Bérard doit évidemment être soutenue. En ce qui concerne la résolution de notre collègue Meinherz, alors bon, elle n'est pas la première à déposer par voie de résolution, ce qui figure déjà dans un postulat déjà déposé. C'est une vieille tactique. Je rappellerai quand même les propos du conseiller d'État vert, pour le coup, Vassilis Venizelos, qui expliquait clairement que le canton de Vaud fait déjà sa part en la matière et puis que les autres cantons doivent aussi, je dirais, tirer à la même corde si on peut le dire ainsi. En l'état, il n'y a pas de raison particulière pour que Lausanne prenne à sa charge une fois encore un problème qui la dépasse très largement et puis se charge inutilement.

Donc, mesdames et messieurs, je crois qu'il faut être un peu conséquent. Il faut évidemment refuser cette résolution et puis qu'à échéant le débat aura lieu de la manière qui sied lorsqu'on étudiera le

postulat de notre collègue Meinherz.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – J'interviens avec une question dans ce débat. Je crois que les gens de la route suisses ont certains droits et ils doivent être respectés. Effectivement en termes de place, il y a peut-être des manques dans certains endroits. Mais la question que j'aimerais poser à notre municipal, c'est est-ce que la police a constaté une différence d'attitude comme cela a été dit par Madame Wyssa, semble-t-il, entre les gens du voyage suisse et les gens du voyage non suisse ? Et est-ce que la Ville de Lausanne va dans une logique de stratégie d'accueillir peut-être les gens du voyage suisse et peut-être moins accueillir les gens qui viennent d'autres pays ?

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – Je remercie madame Meinherz d'être intervenue sur la question que je posais, à savoir de connaître quels étaient, selon elle, les critères permettant d'accueillir convenablement les gens du voyage. Alors j'avoue ne pas avoir compris au fond les conditions parce qu'elles ne nous ont pas été fournies. En revanche, je suis rapidement, pendant son intervention, allé regarder ce que la Confédération nous expliquait. Et au fond, ce qu'on nous explique, c'est qu'il y a un petit effort qui a été fait en termes d'aires d'accueil depuis 2018, mais que cet effort-là n'était pas suffisant et que donc il fallait développer et que la Confédération attendait les communes qu'elle développe les aires d'accueil avec un renforcement en tout cas des mesures à ce niveau-là pour 2022. Nous y sommes 2022-2023 donc au fond ce que je lis des recommandations de la Confédération dont je rappelle quand même que le gouvernement est de majorité de droite, c'est qu'on ne demande pas à ce qu'il y ait des mesures particulières en termes de mise à disposition, que ce soit en termes d'électricité, de toilettes et autres, c'est de pouvoir augmenter finalement les places d'accueil qui sont donc des aires d'accueil.

Donc au fond, je pense que c'est la raison pour laquelle je vous invite à refuser cette résolution, c'est qu'aujourd'hui on n'est pas en mesure d'offrir des critères tels que ceux qui nous sont vendus par la Gauche aujourd'hui d'accueil. Ce qu'on nous demande c'est d'avoir un dédoublement des surfaces. Jusque là on peut ou pas en discuter, ce sera l'objet du débat sur votre postulat Madame Meinherz, mais au fond, le fait de doubler les aires d'accueil de ces gens-là ne va pas du tout prévenir la question, et il faut quand même qu'on se fasse ce débat-là, sur la salubrité de ces lieux par rapport à la culture de ces personnes. Donc pour cette raison-là, je vous recommande de refuser cette résolution et de soutenir celle qui consiste à demander à ce que les gens du voyage ou toute personne qui occuperait l'aire de repos ou une aire de repos sur le territoire communal, s'acquittent du montant réel des coûts de consommation tout comme n'importe quel autre Lausannois.

**Mme Franziska Meinherz (EàG) :** – Alors ce que vient de dire l'interpellatrice est en effet faux parce que dans le manuel de planification que j'évoquais, il y a tout un chapitre qui stipule exactement les aménagements qui sont à mettre en place, tels que les raccordements à l'eau, la préparation à la mobilité électrique, etc. Il y a vraiment un chapitre sur tout cela qui compte huit pages pour être précis. Donc je voulais juste préciser cela.

**Mme Constance Von Braun (Les Verts) :** – Je voulais simplement répondre à mon collègue Christe, parce que ça fait plusieurs séances qu'il prend la parole et puis j'aimerais lui dire que mon respect pour sa façon est inversement proportionnel au respect que j'ai pour ses idées politiques. C'est-à-dire que je trouve qu'il parle vraiment très très très bien et puis cela étant, je suis toujours consternée par les gens qui voient dans des déjections l'entier de la misère de la Ville, alors qu'en réalité la laideur se trouve plutôt dans les échos des discours nauséabonds qu'ils se permettent de tenir.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Depuis plus d'une vingtaine d'années, la Municipalité de Lausanne accueille à différentes reprises durant l'année des gens du voyage yéniche, suisse, qui vivent partiellement de façon nomade pendant une partie de l'année. Jusqu'à présent, tous les différents arrangements et conventions qui ont été faits avec ces différentes familles ont été respectés. J'espère que je réponds ainsi à la question de M. Moscheni.

La discussion est close

**La présidente :** – Donc, nous sommes en présence de trois résolutions. La première résolution de M. Valentin Christ, il y a une demande de vote nominal. Est-ce que cinq personnes le soutiennent ? C'est le cas, donc nous allons procéder au vote dans l'ordre des dépôts. Donc, en premier, la résolution de M. Valentin Christ. Les personnes qui la soutiennent votent oui, les personnes qui la refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

**A l'appel nominal, le Conseil, par 51 non, 17 oui et 4 abstentions, refuse la résolution de M. Valentin Christe.**

(insérer vote nominal)

Nous allons voter la résolution de l'interpellatrice madame Marlène Bérard. Les personnes qui acceptent cette résolution votent oui, Si les personnes qui la refusent votent non, il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

**Le Conseil, par 48 oui, 16 non et 8 abstentions, approuve la résolution de Mme Marlène Bérard.**

Nous allons voter la troisième résolution de Madame Franziska Meinherz. Les personnes qui soutiennent cette résolution votent oui, les personnes qui refusent votent non, il est possible de s'abstenir.

**Le Conseil, par 44 oui, 24 non et 4 abstentions, approuve la résolution de Mme Franziska Meinherz.**

(insérer délibéré)

---

**Interpellation urgente de Samuel de Vargas et crts - Tableau noir, ANF : bonnet blanc, blanc bonnet ?**

Développement

(insérer interpellation)

Discussion

**M. Samuel de Vargas (Soc.) :** – Avant d'entrer dans le vif du sujet, un petit historique sur la question qui va nous occuper est peut-être nécessaire. En fin d'année dernière, ce même Conseil avait accepté les conclusions d'un préavis qui portait notamment sur la modernisation des réseaux informatiques pédagogiques au sein des établissements scolaires de la Ville. Et à cette occasion, il était notamment question de l'installation d'affichages numériques frontaux, plus souvent appelés par leur acronyme les ANF. Un premier préavis avait été soumis à ce Conseil, puis retiré afin d'éclaircir justement les questions par rapport aux modalités d'installation de ces ANF. Une commission avait alors été nommée et une conclusion supplémentaire avait été ajoutée. Il s'agissait de garantir une installation systématique d'ANF dans les classes de la 7P à la 11S et une mise à disposition mutualisée dans les classes de la 1P à la 6P.

Pourtant, il semblerait que cette distinction n'ait pas été faite lors des rénovations pascales dans l'établissement de Pierrefleur. Dès lors, il semble que quelques éclaircissements sont nécessaires afin de rééquilibrer, réajuster si besoin les prochaines installations d'ANF, car d'importantes rénovations ou constructions d'établissements scolaires sont en cours et je pense qu'il est nécessaire qu'on puisse être au clair sur ces questions-là. Si Madame la Présidente me le permet, je vais sans autre passer aux premières questions.

Réponses de la Municipalité

**La Municipalité partage-t-elle l'opinion qu'une solution unique concernant les ANF pour l'ensemble des classes 1P à 6P est souhaitable ?**

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Il y a une réalité très hétérogène, tant au niveau de la Ville que du Canton, en matière d'affichage numérique frontal, que nous appellerons ensuite ANF. C'est en effet en 2020 que le Canton a défini d'une part le matériel informatique requis dans les locaux scolaires et d'autre part son financement. Certaines communes et associations de communes avaient anticipé ces demandes et largement équipé leur bâtiment scolaire d'ANF avant 2020, d'autres ont sollicité des crédits en 2021 et 2022 et certaines doivent sans doute encore le faire. A Lausanne, les installations d'ANF dans les classes ont débuté il y a 8 ans et se sont poursuivies au fur et à mesure des créations ou transformations de classes.

Ainsi, 79 classes lausannoises en 1-6P sont équipées à l'heure actuelle d'affichages numériques frontaux. Si une solution unique est un principe souhaitable, elle doit donc tenir compte d'une réalité complexe et d'un cadre laissant à la Commune une marge de manœuvre limitée, mais non nulle. Sans reprendre l'ensemble du débat lié au préavis 2020/08, la Municipalité rappelle au Conseil communal que le développement de l'éducation numérique s'inscrit dans la mise en œuvre des objectifs actualisés du plan d'études romand et que le département en charge de la formation a traduit ces objectifs en faisant de l'éducation numérique un dossier prioritaire dans l'école vaudoise. Formellement, après une phase pilote, ce projet en est à sa deuxième phase, celle de la consolidation et du déploiement. Le Grand Conseil a d'ailleurs octroyé trois crédits au Département de l'éducation et de la formation professionnelle à cet effet : un premier de 36 millions de francs destiné à la formation des enseignantes et des enseignants, un deuxième de 12 millions concernant les infrastructures et enfin le troisième concernant un mécanisme d'achat du matériel à destination des élèves et des enseignants.

Ces crédits doivent permettre de financer l'éducation numérique à l'échelle cantonale sur 5 ans et jusqu'au terme de son déploiement prévu pour l'année scolaire 2027-2028. Les communes assument quant à elles les investissements liés aux infrastructures, réseaux informatiques et affichages numériques frontaux. Et dans une perspective d'équité entre l'ensemble des élèves vaudois, le Canton a recommandé un dispositif d'affichage identique pour l'ensemble des bâtiments scolaires. C'est celui qui a été sollicité par la Municipalité dans le préavis 2022/08. En décembre dernier, le Conseil communal a néanmoins estimé que cette généralisation d'un ANF fixe dans les classes impliquait moins d'avantages que d'inconvénients sur les plans écologiques et de risque de surexposition aux écrans pour les élèves de 1 à 6P. Votre conseil a donc réduit le crédit alloué pour amener les services d'administration et les établissements scolaires à adapter leur stratégie. Ce faisant, le Conseil communal a de facto induit un traitement différencié entre les élèves lausannois et ceux du reste du canton, ainsi qu'entre les élèves lausannois scolarisés dans des collèges rénovés et les autres.

Nous avons donc travaillé pour permettre de prendre en compte cette position et d'expérimenter la solution préconisée par le Conseil communal. Les principes désormais établis sont les suivants. Le service des écoles et du parascolaire met en place des affichages numériques frontaux sur roulettes pour les 1 à 6P, de manière à pouvoir mutualiser leur usage entre plusieurs classes, pour autant que cette solution paraisse réalisable. Typiquement des classes sur un même étage avec un espace suffisant pour le rangement de ces tableaux. Les discussions ont lieu avec les directions d'établissement concernées pour définir la solution la plus adéquate dans chaque cas. Les engagements et les décisions qui ont été pris jusqu'à fin 2022 d'entente avec les directions d'établissement n'ont par contre pas été remis en question. Par ailleurs, le règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires implique l'installation d'un affichage numérique frontal dans chaque classe. Cette exigence n'implique pas un remplacement de tous les affichages existants, mais la DGEO contrôle cette exigence avant d'autoriser l'usage scolaire de toutes constructions scolaires nouvelles ou soumises à des travaux importants.

En conséquence, pour les constructions nouvelles et réfections complètes de classe, c'est la solution prescrite par le Canton qui est mise en œuvre, soit un ANF fixe avec des panneaux latéraux rabattables permettant l'écriture. En d'autres termes, le cadre cantonal exigeant des affichages numériques frontaux s'impose pour les constructions nouvelles et les réflexions complètes. Là où la commune dispose d'une marge de manœuvre, la solution d'une application numérique mobile sur roulette sera appliquée partout où elle peut être pertinente. Nous ne disposerons donc pas d'une solution unique, ce qui représente toutefois un avantage à certains égards. Cela nous permettra d'expérimenter deux types d'équipements, de comparer leurs bilans, tant en thème pédagogique que de durabilité, et de pouvoir revenir avec un bilan étayé devant votre conseil et les autorités cantonales.

**La deuxième question est la suivante. La Municipalité confirme-t-elle l'information selon laquelle chaque classe 1P à 6P du collège de Pierrefleur a été équipée d'ANF fixe ? Si oui, pour quelles raisons ?**

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Le collège de Pierrefleur a effectivement été équipé d'ANF fixe. L'établissement scolaire de Pierrefleur était le premier établissement lausannois à avoir intégré le projet d'éducation numérique au niveau cantonal et il s'agit d'un engagement pris en réponse à la demande de la direction de l'établissement et en cohérence avec le processus de formation entrepris par les enseignants. Cela dans le cadre du préavis 2019/50 et qui a débuté par les travaux de rénovation des réseaux informatiques l'année dernière.

Plusieurs facteurs faisaient que les classes ne se prêtaient pas au passage à des affichages numériques frontaux sur roulettes. Les classes de Pierrefleur sont relativement petites, organisées par deux sur de demi-étages avec un petit palier vestiaire partagé. Pour des raisons d'encombrement et d'efficacité, il a semblé rationnel de ne pas remettre en question le projet initial.

**Combien d'ANF fixe ont-ils déjà été installés dans les classes 1P à 6P ?**

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – A ce jour, ce sont 79 ANF qui ont été décomptés dans les classes 1 à 6P lausannoises sur les 400 classes existant à peu près pour les degrés 1 à 6P.

**Plusieurs projets d'installation d'ANF fixe sont en cours. Combien concernent les classes 1P à 6P et pourquoi cette solution a-t-elle été privilégiée par rapport à une mise à disposition mutualisée ?**

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Le canton ne laisse pas de latitude aux communes pour la construction de nouveaux bâtiments. Le règlement sur les constructions scolaires prévoit des ANF fixes que la Ville complète par des surfaces d'écriture complémentaires. C'est donc ce qui est prévu dès qu'une mise à l'enquête est nécessaire et donc une autorisation des locaux par la direction générale de l'enseignement obligatoire. En l'occurrence, c'est typiquement le collège des Plaines-du-Loup qui est concerné avec 18 classes.

**Pour les futures installations d'ANF, la Municipalité compte-elle faire la distinction sous mentionnée s'agissant des classes 1P et 6P et des classes 7P à 11S sinon pourquoi ?**

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Comme indiqué, la stratégie de la Municipalité a été revue suite à l'adoption du préavis de 2022/08. Là où la Commune dispose d'une marge de manœuvre, la solution d'un affichage numérique mobile sur roulette sera appliquée partout où elle peut être pertinente. Ça nous permettra d'expérimenter ces deux types d'équipements, de comparer leur bilan et de pouvoir revenir avec un bilan étayé devant votre Conseil et les autorités cantonales.

**M. Samuel de Vargas (Soc.) :** – Peut-être deux trois mots tout d'abord. Vous remerciez pour ces informations, pour ce complément avec quand même quelques nouveaux éléments. À titre de préambule, tout de même insister sur le fait que le groupe socialiste ne s'oppose évidemment pas à l'éducation numérique, mais qu'il y a une distinction à faire entre outils numériques et les modalités qui sont utilisées pour justement accompagner cette éducation numérique.

Cette précision me semble assez importante dans la mesure où il est évident que les outils pédagogiques pour des enfants de 4 ans, soit la 1P, les modalités ne sont pas les mêmes que pour des adolescentes et adolescents qui ont 15 voire 16 ans. Donc dans ce contexte-là, on peut évidemment quand même se questionner de ce choix, alors j'entends que c'est une décision cantonale et que peut-être la marge de manœuvre communale est relativement faible, mais on peut s'étonner que les mêmes outils soient proposés alors qu'il y a quand même pratiquement plus de 10 ans d'écart entre les élèves qui occupent ces classes-là.

La discussion est ouverte

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Le débat de ce soir nous rappelle, s'il le fallait, que nous sommes ici bien peu de choses, notamment en matière de politique éducative et de politique scolaire. Et ce n'est peut-être pas si mal dans un sens, on n'aurait pas idée, je pense que personne n'aurait la volonté dans ce plénum d'imaginer qu'on aille une politique éducative en matière de numérique par commune, fût-ce celle de Lausanne, et c'est bien le minimum qu'au niveau cantonal il y ait une cohérence à ce propos.

Néanmoins, et je pense qu'il faut le relever, l'éducation au numérique et l'éducation par le numérique est actuellement sujet à grand débat. Et c'est un débat qui est soulevé par les associations représentatives du personnel enseignant, associations du personnel et syndicats. C'est un débat qui est largement partagé dans le corps enseignant lui-même. C'est un débat qui fait aussi fleuve dans les médias, parmi les parents d'élèves, et où il y a un certain nombre de réticences qui s'expriment, non pas sur le principe même de l'éducation au et par le numérique, mais sur la manière dont il est déployé par le département. Et il y a eu depuis le début de la législature plusieurs initiatives qui ont été entreprises pour demander qu'un débat ait lieu sur la manière dont il est actuellement déployé. Et on peut déplorer le choix d'avancer à marche forcée qui a été pris par le Conseil d'État et par M. Borloz

et pour ma part, je déplore vraiment le fait que tout en mettant la pédale douce sur l'objectif 360 et la politique inclusive, il avance à marche forcée sur l'éducation et le numérique. On aurait préféré que ça aille dans l'autre sens.

Néanmoins, nous sommes ici, comme je le disais, bien peu de choses et ça m'amène quand même, les réponses du municipal, que je remercie pour ses précisions. Ça m'amène quand même à deux, trois interrogations. Ce que je ne comprends pas, c'est qu'on a bien compris, là où il y a de nouvelles constructions ou des rénovations d'ampleur, au gros on n'aura pas notre mot à dire, il faudra mettre des ANF partout. Alors première question, est-ce que ça veut dire que vous allez revenir avec une demande de crédit supplémentaire ou un nouveau préavis pour nous demander les budgets qui manqueront ? Parce que si je comprends bien, s'il faut des ANF partout, le budget qu'on a adopté dans le préavis qu'on a récemment adopté également, il ne suffira pas, vu qu'on a précisément réduit le budget pour qu'il n'y ait pas d'ANF partout. Ou alors est-ce que vous aviez prévu une marge tellement grande que la réduction de moitié pour ce qui est concerné les classes primaires, suffira quand même à déployer des ANF dans tous les endroits où il y aura de grandes rénovations ou de nouvelles constructions.

Et puis, ce que je ne comprends pas, et ce que vous pourriez nous préciser, M. le municipal, est-ce que vraiment les directives du canton imposent des ANF ou est-ce qu'elles imposent du matériel numérique dans chaque classe ? Parce que ce n'est pas exactement la même chose. Et pour moi, l'exposition à ces grands écrans n'a pas les mêmes impacts pédagogiques aussi sur la place que ça prend, la substitution au tableau que ça constitue malgré les oreilles qu'elles ont qui permettent quand même d'utiliser du tableau, mais c'est très restreint, par rapport à ce que peut fournir ces grands écrans versus les tableaux blancs informatisés. Et pour moi les tableaux blancs informatisés permettent quand même notamment aux primaires de préserver une ambiance de classe beaucoup plus proche d'une classe qui n'a pas un grand écran en plein milieu et permettent aussi une flexibilité qui est intéressante de ce point de vue là.

Puis la dernière chose, est-ce que vraiment vous avez exploité toutes les options d'ANF qui existent ? Parce que moi quand vous me dites que certaines classes ne se prêtent pas à des écrans sur roulette, dans mon établissement scolaire il y a les tableaux blancs informatisés qu'on a tous eu l'occasion de voir en commission et pour celles et ceux qui travaillent dans le milieu scolaire ont sûrement déjà découvert, les ANF, ces grands écrans noirs, mais il y a des versions beaucoup plus petites, il existe des versions d'ANF réduites, ou qui sont l'équivalent d'une grande télé de foyer familial classique. Et là, un objet comme ça sur roulette, je ne vois pas comment il ne peut pas passer les portes d'une classe, et passer d'une classe à l'autre en évitant d'être installé dans toutes les classes. Donc là, est-ce que vraiment vous êtes resté à la seule option qui est le modèle grand format qu'on connaît, ou est-ce que vous avez envisagé les modèles plus petits formats qui iraient très bien dans les petites classes, et qui me semblerait pouvoir être stocké à peu près dans tous les établissements scolaires. Donc là, je m'étonne un peu de cette impossibilité.

**M. Daniel Curnier (Les Verts) :** En préambule, je précise que je ne m'exprimerai pas à titre d'enseignant au secondaire 2, puisque je dépends d'une autre direction générale que celle qui est concernée dans le cas des établissements scolaires gérés par la Ville de Lausanne et que j'enseigne à des adultes pour lesquels la question de la numérisation se pose de manière complètement différente que pour l'école obligatoire et a fortiori pour les 1 à 6 P. Je m'exprimerai donc à titre d'ancien chercheur spécialiste des questions de politiques éducatives et de citoyen.

Rappelons pour commencer que les Vertes et les jeunes Vertes se sont opposées à l'ensemble du paquet qui avait été proposé dans le rapport-préavis précédemment mentionné, notamment car la littérature scientifique est formelle, la numérisation, et en particulier la numérisation de l'ensemble des classes du canton de Vaud est un désastre environnemental, social et sanitaire, en particulier pour les plus jeunes enfants, et que la plus-value pédagogique de ce type de dispositif est au mieux inconnue et parfois jugée négative. Donc une décision de numérisation de l'école se base sur des croyances et est une décision dogmatique.

Rappelons que le vote de ce Conseil communal au mois de décembre a été pris dans un contexte un peu particulier, notamment avec une presse à peu près muette sur les enjeux négatifs de cette numérisation, chose qui a été corrigée dans le courant du mois de mars avec une série d'articles qui sont sortis pour pointer ces problèmes du doigt, mais aussi par une information fallacieuse amenée par M. le Municipal, qui nous a indiqué ce jour-là que le Grand Conseil venait de voter le crédit pour

la généralisation du numérique à l'école, vote qui a finalement eu lieu au mois de février et qui a peut-être influencé l'une ou l'autre personne ici présente.

Rappelons encore que les Vertes et les jeunes Vertes ont soutenu la cinquième conclusion qui a été ajoutée à ce rapport-préavis en demandant que les ANF ne soient pas installés dans les classes de 1 à 6P. Cela renvoie également au PER mentionné par notre collègue de Vargas, que je remercie au passage pour son interpellation urgente, et la décision de ne pas faire l'éducation numérique avec des outils numériques pour les classes de 1 à 2P, formule qui est appelée l'éducation numérique déconnectée ou débranchée. Donc la Municipalité a été en sens inverse par rapport à la décision ou au souhait du Conseil communal, et ça pose de vraies questions de modèle démocratique à mon sens, et Lausanne n'est pas la seule commune à avoir amené des limites sur ce déploiement, la Ville, ou le Conseil communal de Vevey a émis un souhait identique.

Du coup, je ne poserai pas la question à la Municipalité de savoir quelles sont les raisons de cette décision non conforme aux souhaits du Conseil communal vu que ça a été répondu, mais je préciserai encore, parce que j'ai l'impression que c'est mélangé régulièrement dans ce débat, qu'il existe une différence entre l'enseignement des sciences informatiques, qui existe déjà et qui peut se faire dans des salles informatiques, entre l'éducation au numérique, qui est plus essentielle que jamais, et je crois que l'ensemble de mon groupe est d'accord avec ça, avec une société qui se numérise à grande vitesse, mais que l'éducation numérique, sous-entendu l'éducation par le numérique, ne repose sur aucun fait scientifique montrant ses avantages.

En fonction de la suite du débat, nous nous réservons le droit de déposer une résolution peut-être complémentaire à celles qui seront déposées par l'interpellateur.

**M. Samuel de Vargas (Soc.) :** – Je souhaiterais rapidement revenir sur l'importance d'adapter les manières d'enseigner en fonction du degré scolaire. A titre d'exemple, dans les classes 1P à 6P, toutes les activités du plan d'études pour le numérique sont enseignées par des exercices déconnectés et sans écran. Cela veut donc dire que la présence d'ANF dans ces classes est non seulement inutile, mais serait également contre-productive si ces écrans venaient à remplacer des tableaux noirs qui sont pourtant essentiels pour travailler la motricité fine des plus jeunes enfants. Et dans ce sens-là, je souhaiterais déposer les résolutions suivantes « Le Conseil Communal souhaite que l'installation d'affichage numérique frontal soit distincte en fonction des degrés scolaires, avec une mise à disposition mutualisée d'ANF de la 1P à la 6P et d'une installation systématique de la 7P à la 11S ». Alors, si vous comparez ça avec le préavis qui a déjà été mentionné, vous remarquerez que ça reprend beaucoup la conclusion, mais l'idée de cette résolution est qu'elle s'applique à l'ensemble des travaux, des rénovations qui auront lieu. Et puis d'autre part, j'ai évidemment bien conscience qu'il n'est peut-être pas possible pour la Ville d'appliquer tel quel en raison des directives cantonales, mais c'est pour cela que j'invite la Ville à s'appuyer sur cette première résolution pour interpellier le Canton, le Conseil d'État au sujet de cette problématique, parce qu'on le remarque aujourd'hui, en fait les préoccupations de la Ville de Lausanne, eh bien elles sont partagées par d'autres communes. Et je pense qu'il serait pertinent de faire mention de ces préoccupations au niveau cantonal.

Et la seconde résolution, « Le Conseil communal souhaite que les classes de la 1P à la 6P continuent à être équipées de tableaux noirs ». Ça, c'est pour les raisons assez évidentes déjà mentionnées, soit la capacité de former à l'écriture les plus jeunes élèves.

**M. Vincent Vouillamoz (V'L) :** – En préambule, je dirais que le groupe Vert Libéral partage pleinement la préoccupation que toutes les classes lausannoises bénéficient du même standard d'équipement. Nous remercions l'interpellateur pour ses questions pertinentes aujourd'hui, ainsi que le municipal David Payot pour ses réponses détaillées. Nous avons bien compris que la volonté de la majorité du Conseil de priver les classes lausannoises de tableaux numériques impose désormais à la Municipalité une certaine gesticulation entre les directives cantonales et l'aménagement de nos écoles. Nous rappelons également que l'installation des tableaux numériques est effectivement demandée par le Canton pour l'ensemble des classes de la scolarité obligatoire, 1P à 11S. Il n'y a ainsi pas de raison s'opposant à ce que la Ville de Lausanne équipe de la même manière ses classes, ces dernières étant déjà largement sous-équipées en comparaison avec les autres écoles du canton.

Dans sa stratégie de déploiement de l'éducation numérique initiée par la conseillère d'État socialiste Cesla Amarelle et poursuivie par son successeur PLR Frédéric Borlot, le canton de Vaud a décidé d'y aller cycle après cycle, en commençant par le cycle primaire 1, c'est-à-dire les quatre premières

années de la scolarité, et notamment dans la formation continue du corps enseignant. Il semble donc logique pour les communes d'investir dans les classes du cycle primaire 1, tout d'abord, puis du cycle primaire 2, 5 à 8P, et enfin au secondaire 9 à 11S. A défaut de procéder dans cet ordre, il y aura un décalage entre d'une part des enseignants du cycle 1 primaire formés à l'éducation numérique, mais qui ne disposeraient pas du matériel nécessaire et de l'autre part des enseignants du cycle 2 et 3 qui disposeraient du matériel avant d'être formés.

En comparaison intercantonale, le canton de Vaud et les communes vaudoises sont particulièrement moins bien servis en matière d'éducation numérique. Et nous rappelons que cette éducation ne se limite pas à l'équipement des élèves et des classes, mais ça requiert aussi des outils dans l'enseignement, le développement de la pensée computationnelle et la sensibilisation des élèves aux dangers et aux risques des réseaux. De plus, selon l'avis d'enseignement que nous avons pu consulter, un autre avantage de l'évolution des méthodes et outils d'enseignement au numérique, c'est qu'ils motivent davantage les élèves. L'objectif des tableaux numériques n'est évidemment pas que les élèves aient toute la journée les yeux rivés sur un écran, bien au contraire, mais ils permettent par contre d'apporter le réel en classe afin de pouvoir l'exploiter à bon escient pour tous les apprentissages.

Et dans bon nombre de cantons alémaniques, les tableaux numériques ne sont plus une question, ils sont là. Et de plus, tous les élèves sont équipés d'une tablette ou d'un laptop dès la 6P, notamment pour éviter une fracture socio-économique et d'offrir des outils équitables à tous les enfants. Pour autant, l'usage des cahiers et des crayons n'a pas disparu, tant s'en faut. En effet, selon les projets réalisés en classe, les élèves peuvent jongler entre les différents outils à leur disposition. De plus, il est évidemment primordial que les élèves continuent d'écrire à la main, car il a été démontré que c'est ce qui aide le mieux pour mémoriser et structurer sa pensée.

Finalement, pour rassurer M. l'interpellateur, il existe des dispositifs combinant à la fois tableau noir et écran interactif. Peut-être un bon compromis à la Vaudoise que la Municipalité pourrait installer dans les classes lausannoises. En tout cas, les Verts Libéraux sont convaincus que la prohibition des outils numériques ne suscitera chez les élèves lausannois que la convoitise ou un intérêt démesuré pour les outils dont ils seraient privés en classe.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – J'aimerais tout d'abord déclarer mes intérêts, j'ai parlé de ce sujet avec Josiane, ma voisine de palier, ceci n'a aucune influence sur mon avis, mais il paraît que c'est de bon ton de dire avec qui on parle avant de prendre la parole, donc je le fais.

Par rapport à la résolution, je note que l'interpellateur dit lui-même que toutes les classes doivent avoir les mêmes installations. Nous pensons aussi qu'il est important qu'il n'y ait pas de discrimination entre les classes, mais aussi entre les classes lausannoises et les classes des autres communes. Il serait dommage que les élèves du reste du canton soient privilégiés par rapport aux Lausannois, par rapport à l'éducation numérique. Par contre, vu que le Parti socialiste arrive souvent à nous le faire remarquer, je me permettrais de faire la même chose ce soir. Monsieur De Vargas, regardez avec vos députés pour faire ça, c'est la compétence du Grand Conseil. Nous, on ne peut rien faire. Regardez avec eux, ils sont élus pour ça.

D'ailleurs je pense qu'on a eu raison d'installer ces écrans. A ce que je sais si ce matériel avait déjà été acheté lors du vote du Conseil communal, je pense que c'est bien de l'utiliser plutôt que de le laisser stocker dans des locaux de la Ville jusqu'à ce qu'il ne soit plus assez moderne et obsolète et qu'on doive racheter des équipements alors qu'on avait des équipements neufs qu'on n'avait pas achetés. Ensuite, par rapport aux résolutions qu'ils ont proposées, je ne donnerai pas l'avis du groupe vu que je les découvre maintenant et que je n'ais pas pu en discuter avec mon groupe, mais je peux supposer qu'une grande partie du groupe PLR refusera la première résolution dans la mesure où nous estimons que, maintenant que ça a déjà été installé, premièrement, il faut continuer à le faire et deuxièmement nous trouvons très bien d'éduquer les enfants en numérique. Par contre, on soutiendra avec plaisir la deuxième résolution parce qu'on estime qu'avoir des ANF dans une classe n'empêche pas d'avoir des tableaux noirs et que l'un et l'autre peuvent coexister, ça pourra même être utile en cas de pénurie d'électricité s'il y a un délestage, on sera content d'avoir encore des tableaux noirs. Nous soutenons la présence du tableau noir dans les classes en parallèle des ANF.

**Mme Caroline Devalloné Dinbali (Soc.) :** – Je vais aussi déclarer mes intérêts, mais qui n'ont rien à voir avec ma voisine, je suis enseignante primaire à Lausanne. J'aimerais clarifier un élément qui a été cité de toutes parts, mais pas compris de la même manière je me permets de prendre la parole

suite aux positions des Verts Libéraux et du PLR. On parle chaque fois du lien entre les ANF, donc les affichages numériques frontaux, et l'éducation numérique. Il n'y en a pas, il n'y a aucun lien. La présence ou non d'un ANF dans une classe n'a aucune incidence sur l'éducation par et au numérique. Il ne s'agit pas du matériel numérique pour les élèves, il s'agit d'un matériel pour l'enseignant.

L'éducation numérique des élèves a deux axes principaux, la maîtrise des outils numériques, elle ne se fait pas sur les ANF, ainsi qu'une éducation et une utilisation critique, que ce soit la protection des données, la compréhension des informations, les limites qu'elles ont, un ANF n'est pas l'outil principal pour cela. Pour rappel, l'éducation numérique se fait de manière déconnectée les premières années d'enseignement, il n'y a, je le répète, aucun lien direct entre éducation numérique et installation d'un ANF et je le répéterai chaque fois, ça n'est pas avec un ANF qu'on éduque les élèves à la maîtrise des outils numériques ou à la compréhension du numérique.

Le numérique responsable pose pour principe que les équipements doivent correspondre à un besoin et à une utilisation effective. C'est le lien entre avancer dans le numérique tout en étant conscient des risques et notamment en termes de durabilité des impacts. Il est donc tout à fait cohérent d'équiper les classes différemment en fonction des degrés.

**M. Daniel Curnier (Les Verts) :** – Une prise de parole brève pour réagir à deux trois éléments qui ont été amenés dans le débat et à déposer une résolution complémentaire. Je vais peut-être commencer par les résolutions si Monsieur Tetaz veut bien l'afficher et dire qu'à priori le groupe des Vertes et Jeunes Vertes soutiendra la seconde résolution de M. De Vergas et la première à condition que la fin de sa phrase soit retirée ou placée dans une troisième résolution, c'est-à-dire le fait que les affichages numériques frontaux soient systématiquement installés dans les classes de 7 à 11 P. Donc si vous séparez les deux, on soutiendra volontiers la première partie.

Pour ce qui est des arguments, donc, ce n'est pas basé sur des discussions avec ma voisine de palier ou un ou deux enseignants triés en fonction de la tournure du débat, mais je rappelle que les trois syndicats d'enseignantes et enseignants vaudois ainsi que le réseau des enseignantes et enseignants pour l'environnement du canton de Vaud ont déposé une pétition pour demander un moratoire, non pas une interdiction ou un bannissement de tout objet numérique, mais un moratoire pour qu'une étude indépendante soit menée afin d'évaluer aujourd'hui, en 2023, quels sont les avantages et les inconvénients de l'entrée de ces objets en classe. Parce que pour l'instant, on n'a pas d'informations à ce sujet, et M. Payot l'a dit lors du débat en décembre, la seule méta-analyse dont on dispose, c'est un rapport de l'OCDE qui date de 2015, et oui, 2015, c'est effectivement il y a longtemps, mais on n'a pas mieux depuis.

Encore un mot par rapport à la réaction sur le fait que ces écrans ont déjà été achetés, ils sont présents. Alors je ne pense pas qu'ils ont tous été achetés pour équiper toutes les classes lausannoises, mais ce serait comme dire qu'on a déjà acheté des armes à feu, donc on va les utiliser. Non, en fait, s'il y a des effets négatifs sur la santé, par exemple la vision, la cognition, le développement du langage des jeunes enfants, on ne va pas utiliser des objets, même s'ils sont déjà présents, et on va peut-être les réserver pour des classes d'élèves plus âgés où c'est pertinent, quand c'est pertinent. Et concernant la compétence du Conseil communal et de la Municipalité, oui, c'est piloté par le Canton, mais si on nous propose de voter des budgets, c'est que le Conseil communal a une compétence pour se prononcer sur ces choses-là, sinon que le Canton prenne en charge l'entièreté de ces financements.

**M. Olivier Marmy (PLR) :** – Lorsque j'ai pris connaissance de cette interpellation urgente, je me suis dit qu'on allait reconduire le débat de décembre. Je ne suis pas déçu. On est en train de reparler de pédagogie, de reparler d'équipement, tout ce qui a été en fait déjà discuté, déjà décidé ici, c'est beaucoup de temps.

Monsieur Conscience ainsi que mon collègue l'ont dit, la doctrine pédagogique ce n'est pas vraiment du ressort de la Commune, c'est du ressort du Canton. On doit se contenter ici d'être un peu dans le rôle de l'exécutant, certes, on le finance aussi en grande partie, mais on ne décide pas vraiment du contenu des programmes. A l'époque, enfin il y a quelques mois, le PLR n'avait pas soutenu cette fameuse cinquième conclusion dite donc de la mutualisation des équipements ou de la mise des équipements sur roulettes du passage de classe en classe. Il nous semblait que c'était assez peu praticable lorsqu'on discutait avec les spécialistes et aussi les enseignants qui devaient utiliser ces équipements. Donc nous ne soutiendrons pas les résolutions qui redemandent la même chose. Nous n'avons pas changé d'avis à ce sujet.

Je dois dire aussi que j'avais été à l'époque le président de la commission qui s'était occupé de cet objet. Évidemment, j'avais pas mal creusé la question et j'avais pu apprendre ou constater, même si je ne suis pas du tout de ce milieu-là, que les groupes d'enseignants qui étaient en fait très réticent à l'usage d'outils numériques pour l'enseignement, je pèse mes mots pour faire attention à ce que je dis, à être précis, étaient plutôt minoritaires et constitués, le corps enseignant dans son ensemble n'est pas réticent à l'usage de ces outils numériques quels que soient les niveaux selon les renseignements que j'ai.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Premièrement, je comprends qu'on puisse dire que les ANF ne font pas partie de l'éducation des enfants, mais tout en n'étant pas enseignant et en n'ayant pas d'enfants moi-même, je réalise quand même qu'on nous dit que les enfants apprennent beaucoup par mimétisme, en regardant les adultes faire, et je pense que l'utilisation d'un ANF par le prof même, si eux ne l'utilisent pas, peut leur montrer une bonne utilisation des outils numériques et peut commencer leur éducation. D'ailleurs, je pense que la présence d'écran n'impose pas l'utilisation des écrans pour les profs qui n'en veulent pas. D'ailleurs, de ce point de vue là, la deuxième résolution de M. De Vargas, que je soutiens en tout cas en mon nom et que je pense que le PLR soutiendra, va dans ce sens-là. Ça permet aux profs de choisir ce qu'ils veulent faire, utiliser l'écran ou pas, laissons-leur le choix, et je pense que c'est une bonne chose, surtout, je pense que dans certains cas, un écran peut être utile.

Ensuite, pour répondre à la résolution de M. Curnier. Premièrement, un moratoire, ce n'est pas dire « stop, on enlève tout ». Un moratoire, c'est dire « on s'arrête ». Donc là, vous nous proposez de désinstaller des écrans qui sont déjà en place, on va plus loin qu'un moratoire, on dit « on revient en arrière ». Et ce n'est donc même pas ce qui a été demandé par la pétition dont vous nous avez parlé. Et je rappellerai, je sais que M. Payot et ses services n'aiment pas quand je dis ça, mais malgré tout, j'ai l'habitude de le dire et je le répéterai du coup ce soir, effectivement, en matière d'école, la Commune a un rôle de concierge et c'est tout. On est là pour entretenir les bâtiments, payer et fermer notre bouche.

**M. Samuel de Vargas (Soc.) :** – Suite à la suggestion de M. Curnier, je vais changer la première résolution. Est-ce que M. Tetaz peut l'afficher ? Il s'agit simplement de supprimer la dernière mention s'agissant des classes 7P à 11S.

**M. Daniel Curnier (Les Verts) :** – Juste pour préciser qu'on parle de deux choses différentes. Donc il y a une pétition qui a été déposée au Grand Conseil par trois syndicats et une association demandant un moratoire. Et il y a une décision du Conseil communal qui date du 7 décembre 2022 qui souhaite que la Municipalité n'installe pas d'ANF dans les classes de 1 à 6P. Donc c'est cela qui devrait être respecté dans la résolution que j'ai déposée. Et sur les compétences, un rôle de conciergerie peut-être, mais un rôle de conciergerie à plusieurs millions. Donc, ce n'est pas rien et peut-être qu'on peut réfléchir à qu'est-ce qu'on pourrait faire d'autre avec cet argent.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Je ne sais pas s'il faut que je déclare mes intérêts dans ce débat dès lors que je passe toutes mes journées devant l'ordinateur que ce soit au boulot ou ici. Quoi qu'il en soit, le groupe UDC a déjà eu l'occasion de faire part de son scepticisme tant s'agissant de ce qu'on appelle aujourd'hui l'éducation numérique et qui suscite, il faut bien le dire, un émoi qui confine à la béatitude parfois dans le débat, et puis la mise à disposition systématique, mutualisée, individualisée, généralisée ou non, d'un certain nombre d'équipements numériques. Quoi qu'il en soit, nous allons soutenir la résolution numéro 1, et puis en ce qui concerne la résolution numéro 2, nous n'allons pas la soutenir. Peut-être serait-il possible de réafficher les autres pour qu'on y voie un peu plus clair, parce que ça commence à être un tout petit peu le fouillis dans cette affaire.

Celle-ci est frappée au coin du bon sens, il va de soi que nous allons la soutenir. Bon, je prends note qu'elle est numérotée comme la numéro 2, donc celle-ci nous la soutiendrons. En revanche, celle qui souhaitait que les écrans soient désinstallés nous semble aller un peu loin. Peut-être faudrait-il en effet se conformer à ce moratoire. Après je rappelle quand même qu'on est en train de parler ici de beaucoup d'argent public pour équiper tous ces collègues d'équipement électronique onéreux. Collèges qui, et vous n'êtes pas sans le savoir mesdames, messieurs, chers collègues, sont eux aussi en grand besoin de rénovation énergétique, mais pas seulement. Argent qui évidemment ne sera pas disponible pour faire ces travaux qui nous paraissent ô combien plus indispensables dès lors que lorsque les enfants sont en parka ou en doudoune dans les classes parce qu'il fait trop froid l'hiver, ça leur fait une belle jambe que leurs écrans gèlent devant eux. Donc je pense qu'il faut un jour que ce Conseil communal et puis de manière plus générale la politique s'agissant de l'entretien des bâtiments

scolaires se pose les bonnes questions en termes de priorité.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – Dans les interventions qui ont été prononcées, « on est bien peu de choses », ça me semble peut-être celle qui résume une bonne part des enjeux. Le premier c'est effectivement qu'on est d'une part limité par un cadre légal, et peut-être est-il utile de ce point de vue là de le rappeler, c'est celui qui est dans les fiches techniques données par le Canton. En matière d'affichage numérique frontal et surface d'écriture, typiquement pour les classes de 1 à 4P, il est spécifié, « affichage numérique frontal et support mural fixe, surface d'écriture en suffisance, panneau blanc de préférence ou tableau noir préexistant, et selon choix des communes, support réglable en hauteur, selon type d'ANF, une barre son ou haut-parleur de qualité, en particulier pour l'enseignement des langues ». Voilà les éléments tels qu'ils figurent, qui notamment ouvrent la possibilité à des tableaux noirs, c'est significatif, mais qui par contre parle systématiquement d'un affichage numérique frontal fixe.

Ensuite, sur la thématique de « on est bien peu de choses », effectivement on voit que c'est aussi un enjeu qui est sociétal, qui dépasse largement les frontières de la commune de Lausanne. Sans doute d'avoir une vision à un niveau cantonal est quelque chose qui est pertinent et de vouloir avoir un débat à ce niveau-là est tout à fait légitime. Personnellement, je trouve que ce n'est pas forcément apporter beaucoup au débat du coup que de faire des plaidoyers pour ou contre l'éducation numérique ici et plutôt de considérer qu'il est important de pouvoir le faire, de dire qu'au niveau cantonal des voix sont exprimées assez fortement tant pour l'éducation numérique que contre pour ce que j'ai entendu notamment dans les milieux de l'enseignement et que de ce point de vue là il est important que le débat ait lieu.

Puisque le débat de décembre du Conseil communal a été évoqué, pour rappeler les différentes étapes qui ont eu lieu : il y a un préavis qui a été présenté pour un montant de 10.8 millions qui a été soumis à une commission. Cette commission a approuvé le préavis à l'unanimité. Puis l'objet a passé l'été, il devait être traité au mois de septembre, il y a eu une demande de renvoi en commission de ce préavis, dans laquelle ledit préavis a effectivement été traité, avec un vote beaucoup plus mitigé, et ensuite le débat qui a eu lieu au mois de décembre. Dans l'entretemps les syndicats avaient eu l'occasion déjà de formuler publiquement leur demande de moratoire et c'est aussi à cette étape-là que le débat du Conseil communal a eu lieu. Effectivement j'avais alors une information selon laquelle le Grand Conseil avait approuvé le crédit concernant qui figurait dans le budget, là où l'information était erronée, c'est qu'il a voté un crédit et qu'il en a renvoyé deux à une commission qui l'a traitée du coup en début d'année et l'a approuvé.

Donc effectivement je m'excuse pour cette information qui était incomplète sur la base de ce qui m'avait été transmis et qui était tronqué. Cela dit, si le vote avait dû être reporté de la même manière que celui du Grand Conseil, en tout cas la position du Grand Conseil a été finalement de valider aussi ces crédits.

Un des éléments qui me semble important à relever c'est qu'effectivement comme beaucoup l'ont relevé, il ne faut pas confondre éducation numérique et équipement informatique. D'une part l'éducation numérique c'est plusieurs piliers, la programmation, l'éducation aux médias et l'éducation à l'usage des outils informatiques et que ces trois thématiques reposent diversement sur des outils informatiques. A l'inverse peut-on ajouter des équipements informatiques ne sont pas simplement des outils d'éducation au numérique, mais peuvent aussi être des outils utilisés par les enseignants dans d'autres cadres. Là où le débat m'a paru intelligent, en tout cas la position du Conseil communal du mois de décembre m'a paru intelligente, et où il me semble que certains points sont oubliés, c'est qu'il me semble que la position générale était quand même qu'on pouvait difficilement considérer que les écrans étaient un bien ou un mal absolu. Et que les maux qu'ils pouvaient avoir étaient surtout dans les impacts qu'ils pouvaient avoir sur nos comportements, sur nos pratiques et sur tout ce qu'on ne faisait pas lorsqu'on était occupé avec un écran. Et que de ce point de vue là, la pertinence d'avoir une éducation au numérique en général n'est pas contestée comme étant aussi un enjeu de société parce que le numérique forcément est présent dans la société.

Dans les éléments qui me semblent à souligner, c'est que les écrans des affichages numériques frontaux restent des outils et qu'il ne faut pas vouloir les sacraliser plus que ça. Et ils restent des outils qui sont aux mains de personnes et la principale ressource, ça reste le personnel enseignant. Nous nous trouvons actuellement avec sans doute des enseignants amateurs de numérique qui souhaiteraient un affichage numérique et n'en ont pas, d'autres qui sont réticents aux affichages

numériques et qui peuvent en avoir. Néanmoins, l'essentiel, il me semble, pour considérer que les enfants lausannois peuvent obtenir une pédagogie de qualité, c'est de considérer que nous avons des enseignants qui peuvent utiliser ces outils avec discernement.

La question de M. Conscience mérite précision, puisqu'il demande finalement : « faut-il que des budgets supplémentaires soient alloués puisqu'il y aura tout de même des équipements informatiques dans certaines classes » ? Alors, il y a finalement trois voies légales qui permettent de financer des équipements informatiques dans des classes. Le préavis qui vous a été présenté l'année passée, le 2022/08, demandait un crédit d'investissement pour équiper de manière générale les classes. Il a été amendé de manière à réduire ces équipements. Naturellement, nous considérons que nous respectons cette décision et nous allons dans la direction qui est demandée autant que faire se peut. Il y a la possibilité, quand il y a des constructions nouvelles ou des transformations de solliciter un crédit pour un bâtiment global, et là, par nécessité, les écrans ou les tableaux noirs sont impliqués dans les transformations. Là, il y a une autorisation du Canton qui est sollicitée. C'est aussi des objets pour lesquels nous devons repasser devant le Conseil communal, naturellement, au fur et à mesure que les objets sont votés, mais où la marge de manœuvre de la commune est très réduite. Et puis, le Service des écoles et du parascolaire a aussi un budget d'entretien dans lequel il peut financer naturellement un certain nombre de travaux et auquel il pourrait théoriquement recourir pour financer des affichages numériques. Ce n'est pas notre intention, nous considérons aussi que nous respectons la volonté qui est exprimée dans le crédit par rapport au préavis 2022/08 et que nous n'allons naturellement pas utiliser cette solution.

Puisque M. Klunge revenait sur cette idée du statut de concierge des écoles lausannoises, c'est à part ça une appellation qui est juste et où les concierges d'école ont un rôle important qui n'est pas négligé, il n'y a pas de honte à être des concierges des écoles. Nous avons l'obligation de faire les concierges des écoles, mais nous avons aussi le pouvoir de faire plus, de pouvoir faire mieux et c'est notamment le fait de pouvoir développer des choses dans les espaces qui ne sont pas encore définis, dans les compétences qui sont celles d'une Ville pour pouvoir notamment faire le lien entre des acteurs de la Ville et les élèves et les enfants, pour pouvoir avoir un enseignement qui soit riche et qui soit ancré au sein de la ville. De ce point de vue-là, il me semble que la marge de manœuvre que nous avons ici, c'est aussi justement de pouvoir ouvertement dire que nous voulons tester, développer, faire un bilan de l'implantation d'équipements d'affichage numérique frontaux sur roulettes et pouvoir, le cas échéant, sur la base d'un bilan étayé revenir pour questionner les impératifs qui sont fixés par le canton.

De ce point de vue là, la résolution 1, sous réserve des compétences communales correspond à ce qui nous paraît aussi la volonté qui était exprimée par le précédent rapport-préavis. La résolution 2 paraît également possible puisque les tableaux noirs ne sont pas proscrits et que nous chercherons du coup à pouvoir maintenir ce type d'outils. Et la résolution 3 par contre paraît aller dans un sens qui d'une part impliquerait des crédits supplémentaires cette fois-ci pour remplacer une huitantaine d'affichages numériques frontaux existants et d'autre part qui donne en tout cas ce message de voir dans l'affichage numérique frontal un mal qui doit être supprimé alors qu'il me semble que les débats qui ont été exprimés jusqu'à présent étaient plutôt de questionner les usages qui pouvaient en être faits, d'avoir des enseignants qui les régulent et puis naturellement une question aussi sur la priorisation des enjeux numériques par rapport à des enjeux pédagogiques autres qui sont traités au niveau cantonal et qui naturellement nécessitent aussi d'être suivis.

Et puis si M. Christe relève le coût des affichages numériques par rapport aux autres enjeux des bâtiments scolaires, rappelons que le montant qui est planifié pour les investissements entre 2019 et 2040 était à peu près de 400 millions pour l'ensemble des rénovations et l'ensemble des constructions de bâtiments scolaires pour les habitants à venir, et que le préavis sur les affichages numériques frontaux représentait 10 millions.

La discussion est ouverte

**La présidente** : – Nous sommes en présence de trois résolutions. Nous prenons donc la première résolution de M. Samuel de Vargas. « Le Conseil communal souhaite que l'installation d'affichage numérique frontal ANF soit distincte en fonction des degrés scolaires avec une mise à disposition mutualisée d'ANF de la 1P à la 6P. » Les personnes qui acceptent cette résolution votent oui, les personnes qui refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

**Le Conseil, par 54 oui, non et 1 abstentions, approuve la résolution de M. Samuel de Vargas.**

Nous allons passer au vote de la résolution 2 de M. Samuel de Vargas. « Le Conseil communal souhaite que les classes de la 1P à la 6P continuent à être équipées de tableaux noirs ». Les personnes qui soutiennent cette résolution votent oui, les personnes qui la refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

**Le Conseil, par 67 oui, 1 non et 1 abstention, approuve la seconde résolution de M. Samuel de Vargas.**

Nous allons procéder au vote de la troisième résolution de Daniel Curnier, que je vais vous lire : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité désinstalle tous les écrans fixes à NF des classes de 1 à 6P là où cela est faisable ». Les personnes qui acceptent cette résolution votent oui, les personnes qui la refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

**Le Conseil, par 30 non, 28 oui et 13 abstentions, refuse la troisième résolution de M. Samuel de Vargas.**

(insérer délibéré)

---

La séance est levée à 20 h 35.

## Deuxième partie

**Membres absents excusés** : Mme Eliane Aubert, Mme Isabelle Bonillo, M. Matthieu Carrel, Mme Virginie Cavalli, M. Derya Celik, Mme Alice De Benoît, M. Oleg Gafner, Mme Denise Gemesio, M. Sébastien Kessler, M. Yusuf Kulmiye, Mme Gaëlle Mieli, Mme Prisca Morand, Mme Andrea Münger, M. Mathias Paquier, Mme Esperanza Pascuas Zabala, M. Onaï Reymond, M. Olivier Thorrens, M. Samson Yemane.

**Membres absents non excusés** : Mme Pauline Blanc, M. Nicola Di Giulio, M. Ozlem Dursun, M. Jean-Pascal Gendre, M. Nicolas Hurni, M. Elouan Indermühle, Mme Gaëlle Kovaliv, M. Ilias Panchard, M. Antoine Piguët, Mme Françoise Piron, Mme Anaïs Timofte.

Membres présents	71
Membres absents excusés	18
Membres absents non excusés	11
<b>Effectif actuel</b>	<b>100</b>

A 21 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

**La présidente** : – Donc nous commençons cette deuxième partie de séance avec la prise en considération des initiatives.

### Postulat de M. Samson Yemane et crts : « Police : renforcer et valoriser les compétences transculturelles »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

### Postulat de Mme Marlène Bérard : « Aidons les jeunes en difficulté à sortir de la délinquance »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

**Postulat de M. Benoît Gaillard et crts : « Lutter efficacement contre la soustraction de logements au marché locatif : stratégie municipale de contrôle et de sanction contre les locations de courte durée illégales »**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

**Postulat de M. Fabrice Moscheni et crts : « Création d'une provision pour les risques liés aux coûts de la pollution à la dioxine à Lausanne »**

Développement

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

**Postulat de Mme Anna Crole-Rees et crts : « Le bonheur à Lausanne où en est-on ? »**

Développement

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

**Postulat de M. Pierre Conscience : « Pour plus de transparence, d'équité et de renouvellement dans la composition des jurys de concours d'architecture »**

Développement

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

**Postulat de Mme Roman Benvenuti et crts : « Semaine de 4 jours : un projet pilote pour travailler moins et vivre mieux »**

Développement

Discussion préalable

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

**Postulat de M. Daniel Curnier et crts : « Stationnement réprimer pour mieux inciter »**

Développement

Discussion préalable

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

**Postulat de Mme Franziska Meinherz et crts : « Une aire d'accueil à Lausanne pour les gens du voyage »**

Développement

Discussion préalable

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

**Postulat de M. Johann Dupuis : « Pour une politique d'animation socioculturelle au service du vivre ensemble et de l'intégration dans les quartiers »**

Développement

Discussion préalable

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

**Interpellation urgente de Jacques Pernet et crts - La Municipalité a-t-elle prévu demander aux TL de résoudre le problème du contournement du chantier de la place de la gare pour les trolleybus obligés de descendre leurs perches et de passer au moteur thermique**

**La présidente** : – Bienvenue, monsieur l'interpellateur et bon anniversaire, parce que c'est son anniversaire aujourd'hui. (Applaudissements) Je vous donne la parole pour faire votre introduction et vous pourrez poser directement vos questions à la Municipalité qui répondra directement.

Développement polycopié.

(insérer doc)

## Discussion

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Tout d'abord, merci au Bureau d'avoir accepté l'urgence, c'est un joli cadeau d'anniversaire. Je vous remercie. Trois quarts de siècle, ça se fête. Ce soir pendant nos débats, ce seront au moins 80 bus des TL qui sont concernés par cette interpellation. En une journée ce sont 360 bus, en une année 130 000, si mes calculs sont justes, en 15 ans on sera à près de 2 millions. Je voulais en fait souligner cet aspect puisqu'on nous avons appris que les travaux de la place de la gare seront reportés jusqu'en 2038. Or il se trouve que la route qui traverse la place de la gare a été déviée afin de contourner le chantier de la gare. Si l'on se réfère aux articles de presse, ce chantier durera jusqu'en 2038, je viens de le dire.

Ce n'est pas tolérable à la longue et c'est pénible pour les chauffeurs et pas seulement pour les chauffeurs, mais aussi pour les usagers. Le bus s'arrête, descend ses perches, enclenche son moteur thermique, bruyant, polluant, pour contourner le chantier. Une fois l'obstacle passé, il doit remettre ses perches. Alors ça, ça se fait de façon automatique, mais il y a parfois des pannes et il faut que le chauffeur mette son gilet orange ou jaune, descendent, faire en sorte que ces perches soient de nouveau en place. Bref, c'est tout un gimcana qui, à notre avis, devrait cesser au plus tôt, puisqu'on sait que ça va perdurer. Nos questions sont donc simples.

## Réponses de la Municipalité

**La Municipalité est-elle consciente que les bus doivent traverser la place à gare sans possibilité de rouler en mode électrique ?**

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Peut-être un petit préambule également pour vous monsieur Pernet. La Municipalité tient tout d'abord à vous remercier pour ses questions qui traitent des effets collatéraux du chantier de la gare sur l'environnement direct, des usagers et des usagères et des riverains et des riveraines, des commerçants et des commerçantes. La Municipalité est consciente que l'usage du moteur thermique des bus, même sur cette courte distance, n'est pas du tout optimal.

La Municipalité souhaite d'emblée préciser d'une part que la première grande étape de chantier est prévue d'être déployée sur la portion sud de la place pour permettre la libération de ce secteur. La voie allant d'ouest en est de la place a bien été basculée au nord de la place. J'ai essayé de faire aussi de la gestuelle pour comprendre aussi les déplacements qu'il y a sur l'ensemble de la place. Et comme vous l'avez dit avec vos mots, il y a une déviation, mais en fait toutes les voiries ont été reportées au nord de la place pour effectivement commencer par les travaux tels qu'ils sont pour l'instant prévus depuis le sud.

D'autre part, la Municipalité précise également que dans le cadre de la préparation de ce chantier, l'ensemble des décisions qui sont prises et mises en œuvre sur le terrain en termes de gestion et d'exploitation des bus sont bien entendu le fruit d'une collaboration avec les principaux acteurs que sont les CFF, les TL et la Ville notamment. Dans ce contexte l'objectif de la Municipalité est de s'assurer que le déroulement des travaux ne se fait pas au détriment du bon fonctionnement du système gare. Les solutions apportées doivent permettre ainsi de répondre aux enjeux de mobilité et d'accessibilité de cette interface multimodale de transport en minimisant ses impacts sur son environnement direct et bien entendu sur toutes celles et tous ceux qui les utilisent.

Par ailleurs, le nouveau concept de la gare et son dernier planning de référence prévoient effectivement une fin de chantier de l'agrandissement et de la modernisation de la gare en 2038, comme vous l'avez déjà évoqué. Néanmoins, nous ne pouvons pas en déduire que la place de la gare et ses accroches, c'est-à-dire l'avenue de la gare et rue Chenet, ne seront terminées qu'à cette échéance. La Ville, aujourd'hui, cherche des solutions afin de lancer les travaux de réaménagement de la place avant même 2030, vous vous en doutez, et cette articulation fine entre les différents calendriers est en cours d'analyse. Ça, c'est vraiment suite à cette annonce de grand retard que vous venez de rappeler, monsieur l'interpellateur, et qu'on a tous encore en tête. Nous sommes en discussion pour voir maintenant comment adapter nos plannings, mais sans péjorer encore plus la situation des Lausannoises et des Lausannois et des usagers de cette place et c'est ce qu'on est en train de faire.

Je reprends donc la réponse maintenant si vous me permettez à votre question sur la Municipalité est-elle consciente que les bus doivent traverser la place sans possibilité de rouler en mode électrique. Oui la Municipalité en est consciente non seulement en tant qu'autorité politique, mais aussi comme

utilisatrice de la place de la gare. La suppression de la ligne de contact sur la place de la gare est une conséquence directe du chantier et a été décidée pour permettre le déroulement des phases de chantier successives, tout en garantissant l'ensemble des circulations, mais également pour diminuer les coûts de déplacement successifs de la ligne, estimés au minimum entre 5 et 10 millions.

Il est important de rappeler que le giratoire permettant le rebroussement des trolleybus doit lui-même être déplacé plusieurs fois sur la place selon les phases de chantier, ce qui aurait rendu par ailleurs très complexes les modifications de lignes aériennes.

**Le bruit généré par les moteurs thermiques a-t-il fait l'objet de plaintes de la part des habitants du quartier ? Si oui, combien de plaintes ont été recensées, on peut aussi ajouter des plaintes ou des remarques de la part des chauffeurs.**

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Lors du démarrage du chantier, la ligne numéro 1 effectuait son déperchage à l'arrêt Épinette sur l'avenue William-Fraisie générant de nombreuses réclamations ou des mécontentements des riverains reçus à travers le service client TL. Alors « nombreuses », j'ai demandé un peu, c'est quelques dizaines, mais c'est vrai que fort de cette expérience on a décidé justement depuis le début 2022 que les bus effectuent maintenant cette opération sur les hauts de William-Fraisie avant la traversée piétonne minimisant ainsi grandement les nuisances sonores et olfactives

**Quelle mesure la Municipalité entend-elle prendre pour permettre aux bus de rouler de manière continue en mode électrique lorsqu'ils doivent traverser la place de la gare ?**

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Le renouvellement progressif de la flotte de trolleybus par les TL et avec la politique des TL apportera une diminution des nuisances sonores. Ainsi les nouveaux trolleybus sont maintenant équipés de batteries électriques qui remplacent les moteurs thermiques auxiliaires. Ils seront bien entendu progressivement affectés sous les lignes des servants, notamment la gare de Lausanne.

La discussion est ouverte

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Je vous remercie Madame la Municipale pour ces réponses qui sont claires. Néanmoins, je pense qu'il est important, je sais que la Municipalité n'est pas partie prenante de manière définitive et décisionnaire au sein des TL, puisque les TL c'est un gros conseil d'administration, la Municipalité y est présente, incorpore, mais enfin le conseil d'administration est important. Donc il faudrait faire pression via le conseil d'administration sur la direction pour que ces caténaires soient réhabilitées. A mon sens, ce n'est pas quelque chose qui peut perdurer pendant 15 ans où le bus doit s'arrêter, descendre les perches, mettre son moteur thermique, continuer et c'est très pénalisant pour tout le monde. Et j'en ai parlé avec un chauffeur de bus qui a motivé un peu mon interpellation qui disait « ce n'est pas agréable ». Je ne veux pas trahir ces mots.

Aussi les usagers le remarquent, les usagers le remarquent de manière peut-être un peu moins sympathique que je le fais ce soir. Voilà, si bien que moi je me permets de déposer une résolution : « dans le but de faciliter le travail des chauffeurs de bus, de minimiser les nuisances sonores, olfactives et atmosphériques, le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente incorpore au sein du conseil d'administration des TL, intervienne auprès de la direction des TL pour que les caténaires enlevées à l'occasion des travaux de la place de la gare soient réinstallées le plus rapidement possible. Les travaux prévus et reportés à l'horizon 2038 ».

**M. Johan Pain (EàG) :** – J'ai juste une remarque par rapport à cela, j'ai fait pas mal d'années à la conduite de véhicules, au niveau de l'abaissement des perches pour les conducteurs, c'est vrai que c'est assez pénible, et surtout, ce qui n'a pas été relevé, on n'en parle pas beaucoup, c'est quand il pleut. Vous allez dire « il pleut moins », mais quand il tombe des cordes, et puis vous devez sortir du poste avant, aller derrière le véhicule, et puis essayer d'ajuster le montage des perches, c'est des fois pas évident. Mais il y a une solution, c'est vrai qu'il y a la solution de déplacer la lignée aérienne, mais je suis d'accord que ça a un coût, je dirais, assez important. Mais ça s'est fait autrefois, mettre du personnel aux endroits où il y a cette manœuvre à faire qui fait que le conducteur pourra rester au volant de son véhicule et puis les personnes engagées pour ce travail assument la mise des perches après l'abaissement. Voilà, ça c'est aussi une solution qui peut être faisable, évidemment vous allez me dire qu'on veut toujours faire plus avec moins de personnel et il ne faut même pas engager, on peut mettre du personnel à disposition par différents moyens. Voilà, c'était juste une précision.

**M. Louis Dana (Soc.) :** – Je pense qu'on peut soutenir cette résolution de M. Pernet, en tout cas je le ferai à titre personnel sans avoir pu en converser avec mon groupe. Mais moi j'avais une question complémentaire sur le matériel roulant des transports publics lausannois. Je ne sais pas si on va pouvoir me répondre, mais je vous la pose quand même. Les nouveaux bus qui circulent à Lausanne et qui sont apparus il y a à peu près deux ans, je ne parle pas des modèles doublement articulés, les nouveaux bus peuvent circuler avec une génératrice électrique qui est embarquée à bord et qui peut faire que le bus circule sans ces caténaires. J'ai observé que certains anciens bus aussi, qui sont censés n'avoir que des moteurs au diesel, étaient aussi pourvus de cette manière de générer de l'énergie par batterie. Et je voulais savoir si on avait pu changer ces moteurs thermiques, ces moteurs au diesel, par des moteurs électriques sur ces anciens types de bus parce que c'est vrai qu'en termes sonores c'est assez difficile à supporter.

Je vous parle d'une expérience personnelle, j'habite dans une rue relativement en pente dans laquelle les trolleybus utilisent régulièrement ces moteurs disons quand il y a des chantiers, ce qui est le cas actuellement dans cette rue. Et je voulais savoir s'il était possible justement de changer les moteurs sur les anciens bus. Mais j'ai bien conscience que c'est les TL et pas la Municipalité de Lausanne qui devraient pouvoir me répondre à cette question. J

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – On n'a pas pour coutume de se prononcer sur les résolutions, mais je me permets quand même de revenir sur la réponse que j'ai donnée à M. Pernet. La demande que vous faites ici ne tient pas tellement compte des éléments que j'ai évoqués quant à ces lignes. Comme vous l'avez compris, la place de la gare, va être modelée et refaite, j'ai dit qu'on commençait par le sud de la place de la gare, raison pour laquelle on a monté les voiries sur le nord, puis ensuite on va tourner par portions dans le sens inverse de l'aiguille d'une montre. Ça veut dire que les lignes, si on les réinstalle, on devrait les bouger continuellement, puis comme j'ai dit, si on fait ça, c'est 5 à 10 millions de plus pour chaque fois bouger les lignes. Puis ce que vous demandez, ça ne tient pas tellement compte de cet élément que j'ai évoqué, et je crois que la réalité aussi de terrain par la voix de M. Pain a aussi parlé, et moi je me rallierais plutôt à cette solution et c'est des éléments qu'on discute, comme je l'ai évoqué avec notamment le partenaire principal les TL, c'est plutôt aussi d'aider les chauffeurs dans ces manœuvres et surtout quand il pleut comme ça vient d'être évoqué.

J'ai un peu de peine de dire qu'on va de l'avant avec ça parce que même si, comme certains le disent, les résolutions ne nous engagent à rien, je préfère être de manière transparente, vous dire, je viens de vous répondre que justement ce n'est pas efficient de réinstaller parce qu'on doit les déplacer, on devra les déplacer très souvent ces lignes, donc je préfère dire mon avis directement. Quant à la question de monsieur Louis Dana, peut-être que mes compétences sont limitées en la matière, mais ce qu'on voit quand même, c'est que les TL ont une politique d'électrification de l'ensemble de leur ligne. Peut-être que la question précise que vous avez posée sur les anciens bus et puis peut-être les interventions qui ont eu lieu sur les anciens bus, on la transmettra aux TL et on reviendra vers vous avec une réponse très précise.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Je ne veux pas rallonger le débat, mais les génératrices électriques, sauf erreur M. Dana, font aussi pas mal de bruit et sont surtout très lentes. C'est-à-dire que les bus avancent au pas presque, au niveau d'escargots en tout cas, au débarrage ils sont extrêmement lents. Donc ça ralentit le trafic, c'est la première chose.

La deuxième chose, madame la municipale, je suis conscient que ça va coûter quelque chose, mais rien que cette soirée, si mon calcul est juste, c'est au moins 80 bus qui sont concernés. Sur une année, j'ai fait le calcul, grosso modo, c'est au moins 130 000 bus qui sont concernés. C'est-à-dire que ça fait 130 000 actions qui sont nécessaires pour contourner cette place de la gare qui n'a pas de caténaire. Maintenant, les caténaires, elles ne sont pas forcément au droit du bus. Les bus ont des perches qui ont une amplitude. Ils peuvent avoir une amplitude de 2, 3 mètres, peut-être même 4, je ne sais pas, M. Pain pourra nous donner la réponse. C'est-à-dire que la caténaire ne doit pas être en permanence bougée si la route est décalée de deux ou trois mètres. Je pense que ce serait pragmatique, juste, et pour les usagers, pour les chauffeurs de faire ce travail, même si ça coûte 5 ou 10 millions, je pense que si on compare les 15 ans qu'on a de retard au niveau des travaux à la place de la gare, c'est une chose qui mérite d'être faite. Je vous remercie de soutenir la résolution.

La discussion est close

**La présidente :** – Nous sommes face à une résolution que je vais vous lire et qu'on va donc

évidemment voter à l'électronique : « Dans le but de faciliter le travail des chauffeurs de bus, de minimiser les nuisances sonores, olfactives et atmosphériques, le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente incorpore au sein du Conseil d'administration des TL, intervienne auprès de la direction des TL pour que les caténaies enlevées à l'occasion des travaux de la place de la gare soient réinstallées le plus rapidement possible, les travaux prévus sont reportés à l'horizon de 2038 ».

Les personnes qui soutiennent cette résolution votent oui, les personnes qui la refusent votent non, il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

**Le Conseil, par 28 oui, 21 non et 15 abstentions, approuve la résolution de Mme Franziska Meinherz.**

(Insérer délibéré)

### Interpellation urgente de Johann Dupuis et crts - Fermeture définitive du Répit : quelles solutions à la crise du dispositif d'hébergement d'urgence ?

Développement photocopié.

(insérer doc)

Discussion

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Alors pour beaucoup de Lausannoises et de Lausannois, l'arrivée du printemps rime avec le retour de beaux jours et pour les moins bien lotis d'entre eux, c'est plutôt avec l'angoisse de se retrouver à la rue. Comme chaque année, le dispositif d'hébergement d'urgence hivernale, vous le savez, ferme à cette période. Une spécificité cette année cependant, qui nous vaut le dépôt de cette interpellation urgente, c'est la fermeture définitive du Répit qui a été annoncée par voie de presse il y a quelques jours de cela.

Qu'est-ce que le Répit ? Je pense que ça mérite quelques mots, ou plutôt qu'est-ce qu'était le Répit ? Il s'agissait d'un dispositif d'accueil d'urgence géré par la fondation Mère Sofia et entièrement financé par la Municipalité, ce point mérite également d'être relevé. Le répit, initialement conçu comme un endroit pour passer la nuit, pour prendre un café au chaud, un lieu où s'abriter, est devenu au fil des nécessités un lieu où les gens dormaient, et constituait une alternative à des campements de fortune dehors, ou simplement l'absence totale de possibilité de se mettre au chaud à l'extérieur.

Conformément à la philosophie d'origine que vous connaissez certainement de la Fondation, le Répit était un des rares points du dispositif d'hébergement d'urgence à pratiquer un accueil inconditionnel des sans-abri. Les problématiques rencontrées par le Répit, principalement au cours de l'année dernière, vous les connaissez, elles ont déjà été évoquées dans ce conseil par deux fois au moins, à la même période, une fois par une interpellation urgente de Mme Roman Benvenuti, et l'autre fois lors des débats budgétaires où nous vous appelions à soutenir la pérennisation et l'annualisation du dispositif d'hébergement d'urgence et donc son financement.

Qu'est-ce qu'il s'est passé exactement pendant cet hiver 22-23 ? Le répit était en sous-capacité pour faire face au nombre de personnes sans-abri se pressant à ses portes, à la demande réelle, et l'exiguïté des locaux, ainsi que les ressources financières à disposition ne suffisaient plus pour permettre à la Fondation Mère Sofia d'assurer la gestion du lieu dans des conditions acceptables. Les demandes de la Fondation pour maintenir le répit ont été évoquées dans la presse. Elles portaient notamment sur l'annualisation du dispositif, car la fermeture estivale était vécue comme une source de problème à la fois pour le personnel comme pour les bénéficiaires. Le Conseil communal, bien sûr, aujourd'hui, ne peut que prendre acte de cette situation, le répit a fermé, en rappelant que lui-même a déjà pris position en faveur de l'annualisation du dispositif d'hébergement d'urgence. Et je dois rappeler ici la résolution qui a été votée le 10 juin 2020, résolution de notre ex-Conseil communal Claude Calame, qui avait la teneur suivante : « Le Conseil communal de la Ville de Lausanne souhaite que la Municipalité envisage tous les moyens possibles pour qu'en matière de logement d'urgence, l'accueil de nuit prévu pendant l'hiver puisse être étendu à un accueil offert aux sans-abri, également de jour et sur toute l'année ».

Si la Municipalité a également annoncé à plusieurs reprises sa volonté d'étendre et d'annualiser le

dispositif, conformément à la résolution que je viens de vous lire, le bilan l'hiver 22-23 en termes de nombre de personnes faisant recours au dispositif d'urgence, auquel s'ajoute la fermeture qui vient d'être annoncée du REPI, témoigne du fait que nous sommes encore bien loin du compte. Il faut rappeler en effet que l'hiver 22-23, avec 1898 refus aux portes des hébergements d'urgence recensés entre le 1er décembre et le 26 avril 2023, soit en fait 86% de plus que lors de l'année précédente, constitue un événement remarquable et je crois qu'on peut en tirer le constat suivant, le dispositif n'avait jamais été aussi saturé. Connaissant aussi, en plus de cette situation, le fait que les hébergements d'urgence situés à la Borde 47 connaîtront une fin, le dispositif n'étant pas prévu ad eternam, et sachant également que l'accueil de jour aux sleep-in ne dispose plus de financement cantonal, on peut estimer que les perspectives pour l'hébergement d'urgence dans ce contexte qui est le nôtre aujourd'hui ne sont pas bonnes, elles ne sont pas optimistes.

C'est d'autant plus inquiétant que la Municipalité ne semble pas forcément partager ce constat. Vous vous souvenez peut-être qu'à l'occasion du 25 avril, la Municipalité communiquait de façon étrange que le dispositif d'urgence n'avait finalement été utilisé complètement que lors de six nuits pendant la période d'hiver 22-23, quand bien même, et je le répète ici, le dispositif n'avait jamais été autant saturé. Ces éléments de constat initial étant posés, j'aimerais commencer avec mes questions à la Municipalité avec la première, la plus directe je crois, celle qui est la plus importante et auquel on attend la réponse la plus précise possible, même si je sais que les faits viennent de se dérouler.

Réponse de la Municipalité

**Quelles sont les solutions que la Municipalité envisage désormais pour pallier l'absence du répit ?**

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – Pour répondre à la première question, la Municipalité tient tout d'abord à remercier encore une fois vivement la Fondation Mère Sofia ainsi que tout son personnel de terrain et ses bénévoles pour son travail et son engagement durant ces six dernières années dans le cadre du Répit. Il a permis durant ces dernières années d'accueillir durant le mois d'hiver des personnes sans abri en complément des hébergements de la Ville de l'Armée du Salut et du sleep-in. Suite à la décision de la fondation Mère Sofia de fermer le répit c'est-à-dire de ne pas le rouvrir au mois de décembre parce que de toute façon il fermait ce printemps et Mère Sofia n'avait jamais fait de demande de laisser ouvert à l'année, le service social travaille à la recherche d'une solution alternative pour cet hiver dans la volonté de maintenir une structure d'accueil à bas seuil et en accueillant moins de personnes dans un seul même endroit.

**Si la Municipalité compte rouvrir un hébergement d'urgence par elle-même, ce qu'on vient d'entendre apparemment, quels sont les principaux changements de fonctionnement, d'organisation, de capacité en termes de personnes accueillies et de conditions d'accès qu'elle compte amener par rapport à ce que pratiquait le Répit ?**

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – Comme mentionné dans la réponse précédente, notre objectif est de trouver des solutions alternatives pour l'hiver à venir, qui accueille moins de monde dans un même endroit. Pour le reste, les modalités précises seront définies en lien avec les lieux trouvés ainsi que le financement que nous aurons à disposition. Plus globalement, ce sera dans le cadre d'un rapport-préavis prévu cet automne que la stratégie, les axes et les modalités souhaitées pour le dispositif d'hébergement d'urgence donc sa globalité seront présentés.

**L'attribution en personnel actuelle et les ressources financières dévolues à l'hébergement d'urgence dans le cadre du budget de fonctionnement étant à l'heure actuelle fort modeste, la Municipalité compte-elle les augmenter pour être à même de remplacer le Répit ?**

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – Le financement du dispositif d'hébergement d'urgence se fait principalement à travers la participation à la cohésion sociale, donc l'ancienne facture sociale. Financier principal, le Canton est donc notre partenaire privilégié dans ce dossier et tout développement de dispositifs doit se faire en collaboration avec lui. La volonté de la Ville est de poursuivre le développement de ce dispositif avec l'objectif de sortir à terme de la logique saisonnière. Dans ce contexte, nous sommes en train d'évaluer quels moyens supplémentaires peuvent lui être alloués.

Pour rappel, le budget pour l'hébergement d'urgence se monte aujourd'hui à 4,3 millions de francs par année, essentiellement financé par la participation à la cohésion sociale, à l'exception du Répit qui

était financé majoritairement par la Ville. En de ces montants, la Ville finance la totalité des coûts de fonctionnement de l'espace, donc l'accueil de jour, et du bureau des réservations en hébergement d'urgence ainsi que les coûts de coordination du dispositif lausannois.

**Quel regard la Municipalité porte-t-elle sur la situation de saturation du dispositif d'hébergement d'urgence à Lausanne ? Ne juge-t-elle pas problématique le nombre de refus croissants aux portes des hébergements d'urgence lausannois ?**

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – Le dispositif d'hébergement d'urgence lausannois est très sollicité, été comme hiver, et la situation peut en effet être qualifiée de préoccupante. Le constat que nous faisons est que la population accueillie dans nos hébergements est pour une grande partie très mobile. Des personnes ne cessent d'arriver et de repartir chaque jour. Un grand nombre d'entre elles ne séjournent que quelques nuits dans le dispositif, d'autres des semaines voire des mois. Plus de 50% des personnes qui se trouvent dans nos dispositifs sont moins d'un mois dans le dispositif lausannois. C'est une population très mobile, ce qui fait qu'il y a des périodes où le dispositif est très sollicité et d'autres moins, ce qui peut aussi expliquer qu'il y ait des nuits où il y a des lits qui ne soient pas occupés dans le dispositif.

Et peut-être que je peux demander au monsieur Tétaz de projeter le graphique sur le nombre de nuitées d'hébergement d'urgence. Le nombre de places mises à disposition a augmenté de manière constante depuis des années à Lausanne pour atteindre plus de 300 places cet hiver. Malgré ce renforcement, nous continuons à constater des refus aux entrées des hébergements. Cette situation plaide pour un engagement accru d'autres communes du canton et même romande afin de permettre une meilleure répartition des affaires dans le domaine. En effet, on constate une augmentation du nombre de nouvelles arrivées à Lausanne dans le dispositif, donc des personnes qu'on n'a jamais vues avant dans le dispositif d'hébergement d'urgence. Par exemple, en février 2023, on a 143 personnes qui sont arrivées en provenance d'Europe, principalement dans le dispositif d'hébergement d'urgence, alors qu'en février 2022, c'était 93 personnes, donc on a une grande augmentation. C'est ce qui fait que l'objectif de nombre de places à atteindre, à définir, est compliqué, et qu'on risquera toujours d'avoir des périodes où il y a plus de demandes que de places. Ça c'est malheureusement une réalité quand on est à l'échelle d'une Ville et qu'on n'a pas des réponses qui sont plus régionales, voire internationales.

J'aimerais également préciser que le dispositif d'hébergement d'urgence représente le dernier filet d'un dispositif d'aide au logement bien plus vaste à Lausanne qui comprend également des hébergements d'urgence de transition pour sortir des personnes de l'urgence et stabiliser leur situation, ainsi que des logements de transition et des logements sociaux. Il y a plus de 620 objets qui sont gérés par le dispositif d'aide sociale au logement du service social de la Ville de Lausanne qui permettent une prise en charge des personnes concernées par des problèmes de logement et d'hébergement, comme des places à l'hôtel aussi qui sont financées pour certaines situations. Donc, tout le dispositif d'hébergement d'urgence c'est le tout dernier filet alors qu'il y a déjà aussi des accueils qui se font pour les personnes qui perdent leur logement du jour au lendemain ici à Lausanne.

**La Municipalité a exprimé sa volonté d'étendre et d'annualiser le dispositif d'hébergement d'urgence. N'est-elle pas d'avis qu'avec la fermeture du Répit, la fin annoncée de la structure Borde 47 ainsi que la disparition de l'accueil de jour aux sleep-in, le dispositif actuel semble être, malgré les efforts, en train de s'affaiblir ?**

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – Non absolument pas. Suite à l'ouverture en 2021 de l'hébergement de la Ville à Saint-Martin avec ses 41 places ouvertes à l'année. Le dispositif poursuit son développement avec l'ouverture récente des hébergements d'urgence de transition à Renan, environ 35 places à l'année et l'augmentation du nombre de places cet hiver à la Borde où on est monté jusqu'à 65 places et qu'on prolonge, ça a été dit, jusqu'à fin juin cette année.

A noter que ce bâtiment est également utilisé le reste de l'année pour des hébergements de transition. Le bâtiment de la Borde, mis à disposition de manière temporaire, souvent dans le cadre de dispositifs saisonniers, demeure disponible encore une année. Ce temps devrait nous permettre de trouver un lieu alternatif. Le rapport-préavis que nous vous soumettrons à l'automne permettra de détailler la configuration, le type ainsi que le nombre de bâtiments envisagés sur le moyen, voire long terme dans le cadre du développement du dispositif et de la sortie de la logique saisonnière.

**La Municipalité peut-elle nous informer quant à l'état des discussions avec le canton pour**

**obtenir un accroissement de la capacité d'accueil et la pérennisation annuelle du dispositif ?  
Quels hébergements d'urgence seront soutenus financièrement par le canton à l'avenir ?**

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale** : – Comme indiqué lors de la réponse à la question 3, la Ville collabore étroitement avec le Canton sur la question des hébergements d'urgence. Elle suit notamment les procédures qui lui permettent de soumettre chaque printemps des demandes auprès du Conseil de politique sociale chargé de valider les budgets en lien avec la participation à la cohésion sociale. Budgets qui sont ensuite validés par le Grand Conseil en fin d'année.

Pour 2024, une demande d'augmentation des budgets en faveur du dispositif d'hébergement d'urgence a été déposée, incluant une demande pour une ouverture annualisée, donc 12 mois par année, de l'hébergement hivernal de la Borde, donc les 65 places qu'on a actuellement à la Borde, ainsi qu'une contribution au fonctionnement du Bureau des réservations. En ce qui concerne le développement du dispositif sur le moyen terme, le canton a mandaté une étude sur le dispositif cantonal auprès de la Haute École de Travail Social de Fribourg. Il attend les résultats avant de prendre tout engagement concernant un éventuel développement du dispositif. Ça devrait arriver prochainement.

Quoi qu'il en soit, la stratégie de la Ville devra se construire en concertation étroite avec le Canton, à la fois pour des questions de financement, mais également en lien avec la nécessité d'assurer une cohérence et une vision cantonale de la problématique au-delà des limites de notre Ville.

**La Municipalité peut-elle estimer le nombre de places en hébergement d'urgence qui seront mises à disposition dès cet automne pour l'hiver 2023-2024 ainsi que pour la suite de l'année 2024 ?**

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale** : – Nous travaillons actuellement en développement d'une stratégie sur l'hébergement d'urgence sur le moyen et le long terme. Nous comprenons la patience autour de cette thématique et le souhait que les choses avancent plus vite, mais comme vous le constatez, trouver des lieux, un financement et répondre au mieux aux besoins des différents publics concernés est complexe et prend du temps. Je peux vous assurer que nous travaillons avec diligence sur le sujet et que nous espérons vivement atteindre le même nombre de places que l'hiver passé pour l'hiver 2023-2024.

**La Municipalité peut-elle nous informer sur l'avenir de l'amendement de 200 000 francs attribué à l'hébergement d'urgence par le Conseil communal lors du débat sur le budget 2023 ? L'augmentation sera-t-elle maintenue, voire augmentée en 2024 ?**

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale** : – L'amendement de 200 000 francs voté par votre Conseil en fin d'année passée pour l'hébergement d'urgence nous a permis notamment de maintenir ouvert la borde durant deux mois ce printemps. Il est prévu de les pérenniser dans le prochain budget afin de contribuer à répondre à l'objectif de la Municipalité de sortir de la logique saisonnière.

**Comment la Municipalité se positionne-t-elle face aux demandes des acteurs du terrain, notamment de dépenaliser le camping sauvage lorsqu'il est question de personnes sans abri et de supprimer les ordres de priorité officiels dans l'accès à une place d'hébergement d'urgence et finalement de repenser le fonctionnement du bureau des réservations ?**

**Municipalité** En ce qui concerne le camping sauvage, la Municipalité applique à ce jour son règlement interdisant le camping sauvage. Concernant les ordres de priorité, il me semble utile de rappeler les raisons pour lesquelles différents groupes de bénéficiaires ont été définis dans le dispositif à partir de 2012. Ces différents groupes ont été mis en place en même temps que le système de réservation, permettant aux personnes sans-abri de savoir si elles auront une place le soir même et les nuits suivantes dans un hébergement et ainsi de diminuer les files d'attente devant les hébergements. Le système des groupes a pour objectif de donner des réservations de plus longue durée aux personnes particulièrement vulnérables, ainsi qu'aux résidents, afin de leur garantir une mise à l'abri.

En ce qui concerne le fonctionnement du Bureau des réservations, ce point sera discuté avec les partenaires de terrain et sera thématiqué dans le cadre de la stratégie municipale en matière d'hébergement d'urgence.

La discussion est ouverte

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Alors je commence également à remercier la Municipalité pour ses réponses concises et précises, mais qui ne peuvent, à l'heure actuelle, que difficilement nous rassurer. En effet, Madame la Municipale, vous nous annoncez un rapport-préavis pour cet automne, mais je crois que ce rapport-préavis était prévu d'office pour nous présenter la politique future de l'hébergement d'urgence, mais il y a une urgence qui s'est rajoutée pour la rédaction de ce rapport-préavis, c'est la fermeture du répit dont on parle ce soir.

Pour combler cette fermeture, vous allez devoir, si votre souhait était d'avoir la même offre en hébergement d'urgence, vous allez être confronté à la tâche de trouver un local avec une capacité d'environ 100 personnes et de monter un dispositif de gestion de ce local qui devra encore nous être décrit sous la forme du futur rapport-préavis entre maintenant et l'arrivée de l'automne, sachant que l'automne c'est dans 4 mois. Je suis obligé de me poser la question et de la poser à ce Conseil communal, est-ce que ce planning est faisable et réaliste, et donc quelle mesure estimez-vous que vos services et votre direction seront capables de mener cette mission à bien ? C'est la première interrogation. Et je pense que c'est la plus essentielle, et celle qui motive le dépôt de cette urgence ce soir. Je serai très heureux de recevoir une réponse très rassurante à ce propos.

Sur le fond de l'argumentation de madame la municipale, que je respecte en l'occurrence, elle nous a montré ce tableau très intéressant de l'évolution du nombre de nuitées, qui montre l'effort soutenu, et je ne le nie pas, qui a mené la Ville de Lausanne pour accroître les capacités du dispositif d'urgence. L'information qui manque, quand on nous montre une telle courbe, c'est bien sûr l'évolution de la demande en nuitées. Un indicateur aurait pu nous être montré ce soir, c'est l'évolution du nombre de refus, car comme je l'ai dit, on se retrouve un peu dans une situation analogue à l'accueil de jour pour les chérubins dont tout le monde dans ce Conseil semble se préoccuper. Là, on est dans une population peut-être un peu moins populaire, les sans-abri, mais la situation est strictement la même. Vous avez certes la Ville qui investit dans le développement des capacités d'accueil, mais la demande évolue encore plus vite et on se retrouve avec une situation qui est sur le terrain toujours plus alarmante. Et c'est là où on est en droit de demander à la Municipalité une réponse forte et là encore je donne raison à la Municipalité et j'entends son argumentation quant à l'importance de « transmettre le dossier au Canton » puisque légalement et constitutionnellement c'est réellement lui le responsable de l'accueil d'urgence, c'est exact, mais à nouveau à la manière de la situation qu'on a pour l'accueil de jour de la petite enfance où les autorités cantonales et fédérales n'ont pas encore pris toutes leurs responsabilités en la matière, vous agissez par subsidiarité pour fournir une prestation qui est reconnue essentielle par rapport à la population lausannoise. Je trouve qu'ici nous sommes dans un équivalent strict. Peut-être on est même encore plus loin que cela dans le cadre du registre vital, puisque vous savez que les personnes qui passent la nuit dehors, pas seulement en hiver, mais également en été, encourent des risques pour leur survie, c'est des situations qui ne sont pas toujours tenables sur le long terme.

Et j'entends également la volonté municipale d'argumenter avec le fait qu'il s'agit d'une population somme toute instable, qui serait mobile et dont les effectifs varieraient à longueur d'année. Ça ne change rien au fait que pour effectuer le travail social d'accueil, le travail social qui consiste à faire l'effort de sortir ces gens de leurs conditions, il faut un dispositif qui soit annualisé et qui permette un suivi sur l'année de ces personnes.

Voilà, ce que je tenais encore à dire, c'est à ce stade, ce qui est important pour nous, c'est que le rapport-préavis puisse répondre à ces questions. Et si la Municipalité pouvait nous rassurer dès ce soir, ça éviterait peut-être le dépôt de résolutions qui s'avèreront peut-être par la suite inutiles au vu du contenu du rapport-préavis.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Je remercie l'interpellateur pour ses questions fort intéressantes et, accessoirement, la municipale pour ses réponses très étayées qui m'ont beaucoup intéressé, sur lesquels j'aimerais quand même une précision.

Elle l'a mentionné avec beaucoup, je dirais, de délicatesse et de pudeur, mais est-ce qu'on peut parler d'un phénomène d'appel d'air par rapport à la situation que l'on vit à Lausanne, où des gens se passeraient le mot pour venir profiter de ce que Lausanne offre en termes d'hébergement d'urgence ? Est-ce que c'est bien les mots qu'on a compris, ou qu'on aurait dû comprendre dans le cadre de votre réponse, Mme la Municipale ?

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale** : – Pour répondre à M. Dupuis, peut-être deux choses par rapport aux références. C'est vrai que les refus sont souvent évoqués, notamment par les collectifs pour évaluer l'adéquation du dispositif. Les refus, chaque fois, on doit réexpliquer qu'un refus, ça ne veut pas dire que la personne n'a pas forcément trouvé un endroit pour dormir dans un autre hébergement, mais parfois ça veut dire qu'effectivement elle n'a pas non plus trouvé d'endroit. Donc la question qu'on s'est posée c'est, c'est quoi la référence qui peut être utilisée pour comparer l'adéquation d'un dispositif avec les besoins dans les discussions politiques, dans les discussions publiques, qui est le mieux compris. Et ce qu'on a évalué c'est de dire les refus, on n'a jamais compris ce que c'est, on a toujours l'impression qu'un refus c'est une personne qui dort dehors alors que ce n'est pas forcément le cas.

Et comme on l'a dit, c'est une population qui est pour une partie mobile, où les besoins sont difficilement identifiables de manière claire sur l'année. On ne peut pas anticiper les besoins. Vous parlez de l'accueil de jour pour les enfants, là, on peut savoir les enfants qui sont à Lausanne, les besoins qu'il y a. Pour les personnes qui sont dans des situations de sans-abrisme, on peut avoir une évaluation à un instant T du nombre de personnes, mais on n'arrive pas à anticiper à la fin de l'année, on aura besoin de tant de lits pour tant de personnes qui seront ici à Lausanne et qui n'ont pas de solution. Et donc là, la volonté a été de dire, ben voilà, on a un nombre de lits, on a un dispositif, est-ce qu'il y a des fois des nuits où il y a des lits de libre ? Alors est-ce que ça veut dire qu'on a réservé des places pour des femmes qui ne sont pas là, du coup on aurait pu mettre des hommes à la place ? C'est des choses comme ça, c'est des outils de pilotage aussi dans les refus qu'on doit pouvoir utiliser pour que le dispositif puisse mieux piloter et répartir les personnes, aiguiller les personnes où il y a des places, plutôt que d'une évaluation de l'adéquation du dispositif avec les besoins.

Voilà, donc c'était le parti pris que nous avons pris, c'est-à-dire de faire attention à ça, même si ça nous donne, nous, Service social de Lausanne et les partenaires de terrain, une indication pour le dispositif. Ce que je peux vous dire par rapport à la décision de Mère Sofia de ne pas rouvrir le Répit, nous l'avons appris effectivement il y a, je crois, à peu près trois semaines, et depuis nous travaillons à la recherche de solutions, donc je peux vous rassurer. Alors je sais que ce n'est pas toujours très populaire dans ce Conseil de dire qu'on travaille à des solutions avant d'arriver avec le rapport-préavis, mais ceci étant, par rapport au Répit et l'alternative qu'on doit trouver pour l'hiver prochain, je peux vous assurer qu'on est en train de travailler dessus. Maintenant, au jour d'aujourd'hui, je ne peux pas vous dire, oui, ça sera à la rue, x, y, avec tant de places, avec tant d'équipes professionnelles qui s'en occuperont, parce qu'on est en train de travailler là-dessus, mais ce que je peux vous dire, c'est qu'on n'a pas attendu et on ne va pas attendre pour trouver une alternative.

Transmettre le dossier au Canton, comme je disais, il y a un financement cantonal qu'on souhaite obtenir pour développer le dispositif. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas des financements de la Ville qu'on essaye de dégager, donc ça c'est quelque chose qui est important. Et dans le principe des hébergements d'urgence, c'est toujours la même histoire, c'est que c'est les communes qui développent des dispositifs et qui font des demandes financières au Canton, donc la responsabilité elle est bien chez nous et je peux vous assurer qu'on la prend et on la prend volontiers.

Par rapport à l'appel d'air, non, M. Moscheni, je n'ai pas mentionné l'appel d'air, d'ailleurs je n'aime pas ce terme, je crois qu'on fait face à une population qui est hyper précarisée, qui vit des quotidiens qu'on ne souhaite évidemment à personne, et ce qui est sûr c'est que les personnes elles cherchent des mises à l'abri, et quand on a des possibilités de mises à l'abri, si on a des possibilités, on peut accueillir ces personnes qui seraient en transition par Lausanne pour un moment, et puis si on n'a pas de place, ces personnes doivent trouver d'autres alternatives. Il n'empêche que ces personnes, elles sont là, elles ont besoin de protection et je crois que c'est le rôle d'une Ville aussi de pouvoir venir en aide aux personnes qui sont sur son territoire et qui risquent de dormir dehors avec les dangers que ça peut représenter.

**M. Fabrice Moscheni (UDC)** : – Je suis désolé d'intervenir après la municipale, mais j'ai quand même bien écouté votre réponse Madame la Municipale, et vous avez quand même très clairement parlé du fait que pour répondre à cette problématique, il fallait avoir une solution au niveau cantonal, voire au niveau international. Donc j'en déduis que Lausanne toute seule ne peut pas faire grand chose, et si elle continue à investir dans cette infrastructure, elle va simplement générer encore plus de demandes, et que cette population qui est très mobile, comme vous l'avez très bien dit, va être toujours plus mobile vers Lausanne. Ou est-ce que je me trompe dans votre analyse ?

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Madame la Municipale, avant que monsieur Moscheni vous happe dans ce débat sur l'appel d'air que je vous propose de repousser d'un grand souffle de vos poumons bien ouverts. J'aimerais revenir à une question à laquelle vous n'avez pas répondu, c'est la faisabilité de la proposition que vous nous faites ce soir de remplacer le Répit par un dispositif équivalent. Pour peut-être ancrer un peu plus fort ce souhait comme une volonté du Conseil communal, je vais tout de même proposer une résolution qui va dans votre sens et je pense que vous pourrez vous-même appuyer cette résolution puisqu'elle ne fait que vous confirmer dans l'impression que vous vous dirigez dans la bonne voie avec la bénédiction du Conseil communal. Donc, comme je l'ai dit, je propose une résolution, je vous en fais lecture rapidement : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour garantir l'ouverture prochaine d'un nouveau lieu d'hébergement d'urgence au moins équivalent dans l'offre à celui du Répit ». En sachant que ce n'est qu'un souhait, si vous deviez nous annoncer que vous n'arriveriez pas au nombre exact, bien sûr nous ne vous en tiendrons pas forcément rigueur, du moment que toutes les conditions dans lesquelles vous avez mené ces travaux et exercices de remplacement difficile nous soient exposés de manière transparente.

**Mme Romane Benvenuti (Les Verts) :** – Je tiens d'abord à remercier l'interpellateur pour ses questions à la Municipalité ainsi que la municipale pour ses réponses, puis que ça nous permette d'aborder ces questions avant l'hiver prochain. Cette annonce de fermeture définitive du Répit a été pour nous une grande surprise, bien que la fermeture précipitée du répit en décembre ait laissé présager un fonctionnement quelque peu compliqué pour en tout cas les travailleurs sociaux qui du coup y travaillaient. A ce titre, je me permets, pour le groupe Verts et Jeunes Verts, de remercier chaleureusement, notamment le travail de la fondation Mère Sofia et l'équipe du Répit, qui a assuré un travail notable depuis l'hiver 2015-2016, et a permis de fournir une grande aide complémentaire au dispositif lausannois en matière d'hébergement d'urgence. C'est également le fait d'une fondation, comme vous l'avez rappelé, M. Dupuis, qui se donnait la possibilité de cet accueil inconditionnel.

Et puis les Vertes et Jeunes Vertes veilleront à travailler aussi dans l'avenir dans la possibilité d'un accueil de jour et de nuit qui reste qui puisse rester dans certains cas inconditionnel. Comme vous l'avez dit, la situation est préoccupante, c'est tout de même l'annonce de 100 places qui potentiellement pourront disparaître à l'hiver 2023-2024. La Municipalité devra redoubler d'efforts pour pouvoir pallier cette disparition. On comprend que ça prend du temps et que la Municipalité est en train de travailler là-dessus, donc on encourage en tout cas la Municipalité dans ses démarches et on sera attentives et attentifs à la suite et au rapport qui sera annoncé pour l'octobre 2023.

Et puis du coup, concernant la résolution de Dupuis, je pense qu'on ne peut que la soutenir avec conviction.

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** – Tout d'abord, je veux dire à Madame la Municipale Moeschler que je suis ravie d'apprendre qu'un rapport-préavis concernant l'hébergement d'urgence sera présenté au Conseil communal cet automne, ce qui me permet de relativiser la notion d'urgence, puisque dans l'hébergement d'urgence, visiblement l'urgence permet d'attendre un préavis, ce qui n'était pas le cas pour l'ouverture de l'antenne de l'ECS. Mais je ne réouvre pas le débat.

On parle d'un phénomène ce soir, un phénomène qui est malheureux. Je crois que le fait que des gens dorment dehors est extrêmement malheureux, d'autant plus dans un pays comme le nôtre, qui dispose d'un excellent système de protection sociale. Mais c'est un fait, je crois que les chiffres qui nous ont été présentés ce soir l'attestent. Maintenant, là je rejoins Madame la Municipale Moeschler, se pose la question de savoir qui sont les acteurs compétents. Et il me semble, et je crois que Madame la municipale l'a dit à juste titre, que dans ce dossier, la Ville de Lausanne ne peut pas assumer seule ce qui se passe sur le territoire du canton, sur le territoire du pays. Et de la même manière qu'on a eu l'occasion de le dire pour ce qui concernait le débat précédent, soit celui sur les aires d'accueil pour les gens du voyage, il est nécessaire aujourd'hui, dans la problématique de l'hébergement d'urgence, de faire appel au canton de Vaud et aux autres cantons pour trouver des solutions qui sont plus globales. Et Lausanne, bien qu'elle soit capitale de ce canton, n'a pas assumé seule ce rôle-là. Et en ce sens-là, je soutiens tout à fait la volonté de la Municipalité, qui est de faire du canton de Vaud et de demander aux cantons de Vaud de faire d'autres cantons et de la Confédération, leur partenaire, dans la manière de résoudre ce problème.

Maintenant, sur la résolution de M. Dupuis, là aussi, j'ai écouté Mme la municipale Moeschler, qui nous a fait part de l'objectif qui était de trouver des solutions alternatives pour que les endroits accueillent moins de monde dans un même endroit. Alors, Mme Moeschler, vous l'avez dit comme ça,

il me semble que je vous cite assez exhaustivement, mais cela, à mon avis, laisse sous-entendre que le fait d'ouvrir une structure qui permet d'accueillir une centaine de personnes par jour, par nuit, dans les conditions qui étaient celles du Répit, c'est-à-dire avec une grande liberté dans l'heure d'arrivée, sauf erreur, on pouvait arriver à n'importe quelle heure sans réservation, aussi au milieu de la nuit, crée des nuisances avec le voisinage. Et je crois que les nuisances qu'ont subies les personnes habitant autour du Répit, elles sont aussi avérées, et il n'est pas impossible qu'elles aient aussi joué un rôle dans la décision de la Fondation Mère Sofia de fermer le Répit.

Et ça, je crois, et c'est en ce sens-là que le PLR s'opposera à cette résolution. Je crois que la volonté de la Municipalité, qui est de dire « on va répondre à la demande », essayer d'y répondre, mais en créant des structures plus petites, qui permettent - je reprends les mots de M. Gaillard dans le débat tout à l'heure - permettre aussi une meilleure cohabitation avec le voisinage, elle est très juste. Il faut aussi analyser ce phénomène-là sous l'angle de tout ce que vous nous dites, vous M. Dupuis en particulier, à longueur d'année quand on parle de mobilité, c'est-à-dire la tranquillité des habitants, réduire les nuisances sonores. Et je crois qu'il y a aussi un enjeu là-dedans qui a été à moitié avoué, me semble-t-il, par Mme Moeschler dans son intention d'ouvrir des structures d'accueil qui accueillent précisément moins de monde. Et je voulais attirer votre attention sur ce point-là.

**M. Samuel de Vargas (Soc.) :** – Je remercie l'interpellateur pour son interpellation qui fait effectivement sens, ou en tout cas du moins le débat est important de l'avoir même si on l'a déjà eu à quelques reprises et dernièrement, donc la notion d'urgence aussi peut être relativisée, compte tenu du fait que la fermeture du répit était d'ores et déjà planifiée, alors certes pas la fermeture définitive, mais la fermeture de la structure en tant que telle était déjà prévue. Et dans votre intervention, vous demandez une réponse forte, mais moi je pense qu'elle l'est, elle est très forte cette réponse.

Les démarches entreprises ces derniers mois en sont la démonstration. Il y a d'abord eu l'annonce de la volonté de la Ville de sortir de la logique saisonnière. Ensuite, afin de limiter l'impact de la diminution de places saisonnières, la Ville a décidé de prolonger jusqu'au 30 juin les 65 places situées à la rue de la Borde 47. De plus, il y a une réunion avec les partenaires et les associations concernées qui aura prochainement lieu. Et enfin, on peut rappeler aussi divers dépôts qui ont été renvoyés à la Municipalité ou qui sont en passe de lettre, sur lesquels des réponses sont attendues et des réponses sont annoncées. Elles ont déjà été annoncées à plusieurs reprises que c'est un point d'intention de la Municipalité, les hébergements d'urgence. Et je pense donc que tous ces éléments nous donnent confiance dans les travaux qui sont actuellement menés, et c'est le message que nous devrions faire passer aujourd'hui.

Par rapport à la résolution de M. Dupuis, je comprends et partage en partie la crainte exprimée par Mme Maillard. Cependant, j'en fais une interprétation quelque peu différente, dans le sens où le mandat qui est donné à la Municipalité est celui de garantir un même nombre de places d'hébergement d'urgence, ou si ce n'est plus, en tout cas, de garantir ces places-là.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Alors je reconnais là bien la préoccupation du PLR pour ce qu'on peut appeler des nuisances, puisque le terme a évoqué. Vous revenez souvent avec ce débat, que ce soit quand on parle de sans-abrisme, quand on parle de gens du voyage, quand on parle d'autres sujets. Soit alors prenons le sujet des nuisances au sérieux, pour dire qu'en l'occurrence là, il n'y a pas à craindre d'un risque de nuisance ne serait-ce qu'équivalent à celui du Répit pour deux raisons.

Premièrement, ça a été évoqué dans le débat par madame Benvenuti et je vous remercie de l'avoir évoqué, la fondation Mère Sofia pratiquait l'universalité dans l'accueil et le don des prestations, ce qui est à nouveau une philosophie absolument louable, une philosophie qu'on pourrait d'ailleurs être amené à discuter dans le cadre du préavis qui nous sera soumis cet automne, parce que c'est un élément intéressant. Ce n'est pas du tout la philosophie sur laquelle se fondent actuellement les cantons et les communes quand ils procurent l'aide d'urgence. Le Bureau des réservations est la matérialisation de la nécessité de trier dans la demande pour mettre des priorités et pour sélectionner par rapport à une offre qui est réduite la demande qui aura un accès privilégié au lieu d'hébergement d'urgence. C'est la raison d'être actuelle du Bureau des réservations. Et cette logique-là de tri et de sélection, peut-être qu'elle vous convient dans vos valeurs de réponse entre l'offre et la demande, etc., mais c'est une conception des choses qui est fondamentalement opposée à ce qu'est l'accueil universel, surtout dans une logique charitable, qui était celle que défendait la Fondation Mère Sofia, et je pense que ça a été dit aussi à saluer pour le travail qu'elle a fourni dans cette optique-là.

Maintenant, vous savez pertinemment que si la Ville ouvrait un lieu d'urgence, elle ne pratiquerait pas

les mêmes règles. Ce seraient des règles beaucoup plus sélectives qui seraient donc les nuisances que vous décrivez n'auraient pas lieu d'être, en tout cas pas de manière comparable avec ce que vous décrivez de manière théorique au Répit. Ça c'est la première chose et la deuxième chose, je vous remercie de m'avoir glissé cette idée, c'est que peut-être que d'avoir un seul lieu où l'on met 100 personnes à la recherche d'un abri pour la nuit, ce n'est pas la meilleure façon de faire. Peut-être que la concentration des sans-abri dans un local, quel qu'il soit, mène à des situations de proximité ou des problèmes de qualité de l'accueil, et peut-être qu'en fait la stratégie idéale, si la Municipalité pouvait la mettre en œuvre, c'est de remplacer le répit par plusieurs lieux qui pourraient fournir un accueil de meilleure qualité dans des conditions de travail aussi plus acceptables pour le personnel que l'était le répit dans la fin de sa vie institutionnelle, ou des conditions qui étaient très rudes pour les employés aussi. Pour les bénéficiaires, elles avaient toujours été problématiques ces conditions, il ne faut pas se mentir là-dessus, la vie en pleine rue est difficile. Et si la Municipalité pouvait proposer à la place d'un seul lieu, qui était donc le Répit plusieurs lieux, gérés de manière municipale, ou pourquoi pas confiés à d'autres institutions selon des règles qui restent indéterminées, mais nous on saluerait bien sur la poursuite de la mission universelle que certaines institutions se donnent.

Je pense que les préoccupations de Mme Maillard seraient nulles et non avenues si la Municipalité procédait ainsi. C'est pour la raison pour laquelle j'ai légèrement amendé notre résolution et je suis convaincu que le PLR pourra donc la soutenir de manière enthousiaste.

**Mme Manon Zecca (EàG) :** – Je viens d'envoyer à l'instant une nouvelle résolution. Donc, en préambule, je remercie mon camarade pour ce dépôt. Nous avons déjà évoqué l'inquiétude d'Ensemble à Gauche sur les conditions d'accueil plusieurs fois par année et depuis de nombreuses années avec Ensemble à Gauche. J'aimerais préciser peut-être que la crise de novembre aurait pu laisser la Municipalité chercher plus rapidement peut-être une solution pour soutenir la fondation Mère Sofia, je le rappelle, avait fermé quelques jours juste après son ouverture.

Et donc bien sûr que travailler dans le domaine de l'urgence, comme c'est le cas pour l'hébergement d'urgence ou l'accueil d'urgence, cela implique des changements rapides, une gestion difficile, des crises, mais toutefois ça ne se fait pas sans moyens. Travailler dans l'urgence, ça nécessite d'avoir les moyens pour le faire, et c'est bien ce qu'on voit qui manque, qui fait défaut à chaque fois, et peut-être c'est pour ça qu'on est obligé, avec Ensemble à Gauche, de revenir sur ce sujet plusieurs fois par année.

J'aimerais défendre aussi que le travail social, ça ne s'improvise pas, c'est autant motivé que peut être, par exemple, la protection civile ne pourra pas faire un travail de qualité comme le fait les professionnels, les intervenants et intervenantes sociaux de ces structures qui font un travail difficile de nuit avec des besoins très différents, avec aussi justement ce qui a été évoqué dans la presse plusieurs fois, ce non-sens en fait qui vient fragiliser le sens même du travail social, c'est-à-dire la fermeture du dispositif qui va faire disparaître les bénéfices du travail effectué les mois d'hiver. Je vais vous la lire.

**La présidente :** – Je vais lire votre résolution : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité développe son offre d'hébergement et d'accueil d'urgence tout en le pérennisant à l'année, s'assure que le personnel y exerçant soit formé et bénéficie de bonnes conditions de travail ».

La discussion est close

**La présidente :** – Je n'ai plus de demande de parole, nous sommes en présence de deux résolutions que nous allons voter. En commençant par celle de M. Johann Dupuis qui a été amendée : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour garantir l'ouverture prochaine d'un ou de nouveaux lieux d'hébergement d'urgence au moins équivalents dans l'offre à celui du Répit ».

On vote à l'électronique donc, les personnes qui soutiennent cette résolution votent oui, les personnes qui la refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

**Le Conseil, par 49 oui, 16 non et 0 abstention, approuve la résolution de M. Johann Dupuis.**

Nous allons voter la deuxième résolution de Manon Zecca : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité développe son offre d'hébergement et d'accueil d'urgence, tout en le pérennisant à l'année, s'assure que le personnel y exerçant soit formé et bénéficie de bonnes conditions de travail ».

Les personnes qui soutiennent cette résolution votent oui, les personnes qui la refusent votent non, il

est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

**Le Conseil, par 47 oui, 19 non et 0 abstentions, approuve la résolution de Mme Manon Zecca.**

(insérer délibéré)

**La présidente** : – Nous en avons fini avec les interpellations urgentes. Il est 22h16, je vous propose de pouvoir bénéficier de vos droits des conseillers communaux et de passer aux questions orales. En espérant qu'on n'a pas 12 questions pour ne pas finir trop tard.

## Questions orales

### Question

**M. Johan Pain (EàG)** : – Beaucoup de Lausannois, avec Citycable, bénéficient du télé-réseau. Mais depuis plus d'une année, une année et demie, on voit que régulièrement, des chaînes et programmes sont supprimés via le télé-réseau. Ça peut être un fait, il y a peut-être certaines raisons, par contre, le coût, l'abonnement lui n'a pas baissé. Si on baisse les prestations, on doit automatiquement baisser le prix de l'abonnement. Voilà, alors je vais savoir où en est cette situation. Est-ce que ça va continuer, puis qu'on finira qu'avec la Télévision suisse romande ?

### Réponse de la Municipalité

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels** : – Sans envoi préalable, je rebondis avec les informations que j'ai à disposition. La diffusion de la télévision passe soit par le télé-réseau historique, et c'est une offre que nous n'offrons plus qu'aux clients historiques, c'est-à-dire que c'est une prestation que les nouveaux arrivants ne peuvent pas avoir au vu de la rentabilité de cette offre. Alors vous regrettez le fait que le prix ne baisse pas, mais il est tout juste rentable sur cette prestation-là, mais que nous continuons d'offrir avec la diffusion sur l'ancien réseau, donc le câble coaxial, aux personnes qui l'ont toujours eu.

C'est une situation qui n'est pas forcément idéale, j'en conviens puisque nous diffusons sous une ancienne technologie la télévision et donc nous sommes dépendants des signaux que NetPlus nous met à disposition pour cette ancienne technologie. Là où les personnes ne perdent pas de chaînes et au contraire en gagnent, c'est sur les nouvelles prestations, donc la box, qui passe par la fibre optique et il est toujours possible de passer sur ces nouvelles prestations pour les personnes qui souhaitent conserver ces chaînes-là. Malheureusement, sur la possibilité par le télé-réseau historique, nous sommes en train de chercher des solutions de comment faire migrer les gens et comment conserver ces prestations-là, mais on se bat déjà pour pouvoir conserver ces prestations sur le télé-réseau historique, puisque de plus en plus de diffusion ne se fait plus que par la fibre optique et donc plus sur le câble.

Pour résumé, il n'est pas envisageable de réduire le coût de cette offre qui est d'ailleurs assez exceptionnellement bas. Vous ne trouverez aucune offre à 29 francs par mois pour la télévision d'aucun autre prestataire, c'est seulement le télé-réseau qui le permet. La contrepartie est que, sur la diffusion par le télé-réseau, nous sommes dépendants de Net+ et des diffusions qui sont possibles sur le câble coaxial cuivre et pas sur la fibre optique.

**Mme Ariane Morin (Les Verts)** : – Ma question s'adresse à madame la municipale Florence Germond. Ça concerne le bus 24. Lorsqu'on prend ce bus en direction de la Bourdonnette, un grand nombre de personnes descendent à l'arrêt Sports - Unil - EPFL et cela non sans risque. En effet la plupart des usagers traversent la route de Vidy à l'avant du bus, soit un endroit où la visibilité est spécialement mauvaise parce que les véhicules remontant l'étroite route de Vidy en direction de la route cantonale sont masqués par le bus. En outre, pour arriver sous le trottoir d'en face en partant de l'avant du bus, il faut encore traverser une piste cyclable à double sens, là encore avec une mauvaise visibilité.

Ce qui m'amène à vous poser la question suivante : quelles mesures la Municipalité pourrait-elle prendre pour sécuriser l'arrêt Sports - Unil - EPFL de la ligne 24 direction Bourdonnette, en limitant

les risques pour les passagers traversant la route de Vidy à l'avant du bus, ou en incitant tous les passagers à traverser systématiquement cette route à l'arrière du bus ?

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – En effet, la Municipalité est très soucieuse de la sécurité de tous les usagers et comme l'a précisé Madame Morin, la traversée doit se faire à l'arrière du bus. Pour assurer la sécurité des usagers, nous avons mis en place plusieurs mesures, avec notamment la diminution des vitesses autorisées. Ici, sur cet axe, nous sommes à 30 km/h, un sens unique, en sens de sortie de ville, et puis aussi peut-être que vous l'aurez noté, nous avons aussi mis en place une mesure constructive, qui est peut-être discrète et qui n'a apparemment pas pour effet de supprimer ces comportements inadéquats, mais enfin nous avons procédé à un abaissement de la bordure de trottoir. Vous savez que les quais de la bordure de trottoir, respectivement du quai de bus, sont aujourd'hui relevés à 22 cm, pour être compatibles avec la loi sur les personnes en situation de handicap et se trouver au même niveau que le bus. Nous avons donc rabaissé l'arrière du quai pour faciliter la traversée.

Voilà les mesures que nous avons prises à ce stade. Nous avons aussi demandé à Police s'il y avait eu des accidents, depuis la mise en place de la ligne 24 : il n'y a eu qu'un seul accident, qui n'avait vraisemblablement rien à voir avec la question que vous posez ce soir, il s'agit d'un scooter qui a glissé sur le verglas. Par contre, nous allons évidemment suivre la situation et puis je suis sûre que vous ne manquerez pas de m'interpeller à nouveau, s'il devait y avoir des situations difficiles.

**Mme Audrey Petoud (Soc.) :** – Depuis le 1er janvier 2020, les publicités à caractère sexiste sont interdites dans l'espace public sur l'ensemble du canton de Vaud. Le 15 mai 2023, donc hier, une affiche avec le nom d'un site internet a été aperçue à l'avenue de Cécile à Lausanne, au croisement de deux grosses avenues, donc avec une forte visibilité. Le lien sur l'affiche renvoie à un site internet de sauna, si j'ai bien tout compris, je n'ai pas fouillé plus que temps, à caractère sexuel, avec un catalogue de femmes que l'on peut choisir. Le caractère sexiste de cette publicité n'est pas sur l'affiche elle-même, mais bien sur le lien du site internet. Donc le caractère est détourné. Ma question est donc la suivante. Dans quelle mesure la Municipalité peut agir sur le contenu à caractère sexiste détourné ou caché de ce type d'affiche ?

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Merci beaucoup pour la question, qui nous a permis d'interpeller l'Etat, la préposée à la Commission pour les questions en matière de réclame sexiste, qui nous a répondu malheureusement très clairement que la loi sur les procédés de réclame se focalise sur l'affiche et respectivement le contenu de cette affiche, ce qu'elle donne à voir en public. C'est donc le critère de référence. Et elle nous répond que, en l'occurrence ici, nous voyons uniquement un texte, et qu'il n'y a donc pas de base légale pour intervenir. Elle relevait dans sa réponse qu'il y avait déjà eu une situation de ce type-là, où il y avait justement sur une affiche un appel à cliquer sur un lien menant à un site internet, et que ce site renvoyait à des images potentiellement sensibles, mais que l'affiche en elle-même reproduisait uniquement un texte. Et à ce stade, la base légale, et on peut vraisemblablement le regretter, à ce stade, ne permet pas d'intervenir dans ce genre de situation.

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Ma question s'adresse à Monsieur le Syndic. Les CFF ont récemment annoncé leur nouvel horaire qui entrera en vigueur le 15 décembre 2024. Parmi les grands perdants de ces changements, on retrouve notamment plusieurs grandes villes romandes dont Lausanne, mais aussi, et surtout la mobilité dans son ensemble avec des temps de parcours rallongés qui laissent craindre une perte d'attractivité des transports publics ainsi qu'un report des usagers sur la route.

On retrouve aussi malheureusement les pendulaires lausannois dont je fais partie qui ont sans surprise du mal à avaler la pilule. Alors, Monsieur le Syndic, ma question est très simple. Que s'est-il passé pour qu'on en arrive là et que compte faire Lausanne ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Quelques informations, d'abord peut-être un élément pour nuancer un tout petit peu quand même votre interprétation du nouvel horaire. D'abord pour relever un fait, puis je pense que vous l'avez bien mentionné et il est important, c'est qu'effectivement on a une situation dans laquelle les durées de trajet ne cessent de s'allonger. Je me souviens encore quand j'étais petit, on mettait 33 minutes pour aller à Genève, on se réjouissait de passer bientôt sous la demi-heure, et puis on met chaque année un peu plus de temps, et on est maintenant à des durées de trajet notamment entre Genève et Lausanne et entre Lausanne et Berne qui ne cessent de s'allonger et qui sont plus du tout en conformité avec les objectifs qui avaient été fixés dans Rail 2000. Donc de ce point de vue là, il y a effectivement un réel souci.

Alors c'est indéniable que la mise en place d'horaires cadencés qui impliquent des correspondances généralisées vers l'ensemble des autres points de contact du réseau rend la gestion des horaires compliquée pour les CFF, mais enfin c'est quand même un vrai souci et ça a déjà été dit par d'autres, mais je le redis évidemment ici, il y a un retard d'investissement en termes d'entretien du réseau sur la Suisse romande, et je ne parle même pas de la gare de Lausanne, mais simplement d'entretien du réseau, notamment sur les lignes Lausanne-Genève et sur la ligne Lausanne-Berne qui ne sont pas tant, et dont on voit aujourd'hui les conséquences. Parce que les travaux d'entretien qui vont devoir être faits ces dix prochaines années impliquent effectivement des rallongements de temps de parcours.

Là où la situation est plus nuancée que vous ne l'évoquiez et où Lausanne s'en sort en réalité pas si mal par rapport à l'ensemble de la Suisse romande, c'est sur le maintien des connexions, des connexions vers l'ensemble des villes de Suisse. Les dessertes vers le Chablais sont fortement améliorées, les dessertes vers l'Arc jurassien sont améliorées aussi pour les Lausannoises et Lausannois, les dessertes vers Genève sont maintenues, alors avec des temps de parcours encore une fois plus élevés, mais si on fait abstraction de la question des temps de parcours, les connexions pour ce qui est de Lausanne sont plutôt en amélioration avec l'horaire 2025 qu'il l'était auparavant. Je pense que c'est aussi important de le relever quand même pour nuancer un petit peu la chose.

Maintenant, s'agissant de l'avenir, quels sont les réels enjeux ? Je pense qu'un des enjeux sera effectivement de retrouver une unité romande autour du rail. Si on regarde un petit peu ce qui s'est passé dans le passé, il y a eu une très forte mobilisation des acteurs romands qui se sont d'ailleurs fédérés, villes, cantons et députés aux chambres fédérales, qui se sont fédérés autour de la troisième voie Lausanne-Genève. Et finalement, l'aimant 2030 a été un peu l'aboutissement de ces combats-là, avec des crédits extrêmement importants votés par les chambres fédérales pour l'agrandissement de la gare de Genève et celle de Lausanne, dont on espérait que les choses se passaient bien et à peu près normalement et dont on a appris récemment que ce n'était pas du tout le cas. Et donc il y a un besoin de retrouver aussi une unité, une combativité en Suisse romande pour la modernisation du réseau. Avec quelques enjeux plus spécifiques pour Lausanne, d'une part effectivement un élément central et c'est que les temps de parcours fixés dans le Rail 2000 restent la référence. Qu'on ne commence pas à admettre qu'on doit maintenant améliorer les temps de parcours par rapport à ceux qui sont aujourd'hui, c'est-à-dire à une situation qui est péjorée par rapport à celle qui avait été fixée dans Rail 2000. Donc qu'on revienne aux horaires de Rail 2000 et qu'on tienne les promesses qui avaient été faites à l'époque, à savoir d'avoir effectivement une liaison pour Berne en moins d'une heure et d'avoir une liaison vers Genève qui soit aussi améliorée.

Ça c'est le premier élément. Ça passe par des investissements extrêmement importants sur ces deux tronçons, et puis ça passe bien sûr par un combat qui maintenant va s'imposer qui est celui effectivement de dessiner une future gare de Lausanne qui va être longuement en travaux, mais au delà de ça qui doit prévoir effectivement une gare souterraine pour absorber les besoins en passagers qui vont être ceux des décennies qui viennent. Je pense que c'est ça les gros enjeux et c'est ce vers quoi la Municipalité Lausanne va se battre et s'engager.

**Mme Maurane Vouga (Les Verts) :** – Ma question s'adresse à Mme la Directrice Natacha Litsistorf. Alors, c'est sans trop de surprise que je vous annonce ce soir que les Vertes et Jeunes Vertes soutiennent la biodiversité, leur respect de la faune et de la flore, et sont globalement opposées à une bétonisation de masse. Par ailleurs, dans notre programme de législature, nous nous sommes engagés pour réduire l'éclairage, voir le supprimer pour préserver l'activité de la faune.

Là je prierai à monsieur Tetaz d'afficher le plan que je lui ai envoyé. Donc on va voir afficher sur ce plan en rouge exactement le chemin qui relie une des branches de l'avenue de Sévelin avec l'Arsenic. Et ce chemin il rentre exactement dans ces objectifs-là. C'est un des chemins rarement bétonnés et sans pollution lumineuse du centre de notre Ville. Je salue en effet qu'il reste ainsi et est très pratique à emprunter lorsque l'on souhaite accéder au Flon depuis Montelly par exemple. Il est d'ailleurs régulièrement emprunté par des piétons et des piétonnes, des promeneur-euses de chiens, et je sais à quel point une partie de ce conseil est dédiée aux amis canins, ou même des personnes qui viennent trouver un peu de paix au centre-ville. Là, M. Tetaz, si vous pouvez afficher la première photo où il y a les copeaux. Donc on voit ici le côté nature en ville. Malheureusement, depuis des années, les copeaux qui tapissaient le sol se sont mélangés avec la terre, et par endroits, il ne reste actuellement que de la boue à la fin de l'hiver. Et là, volontiers, si vous pouvez mettre une des prochaines photos, volontiers. Et pourtant, ces photos ont été prises à un des jours les plus secs de

la semaine passée. C'est bien dommage, parce que les passants finissent par emprunter l'avenue de Tivoli, qui est largement moins ressourçant et moins agréable pour éviter cette boue. Et ma question est donc la suivante. Est-il prévu d'installer de nouveaux copeaux et si oui, quand ?

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Tout comme vous, je crois que nous sommes nombreux et nombreuses ce soir à apprécier ce passage qui effectivement est un passage de mobilité piétonne qui est très attractif parce qu'il permet de se ressourcer aussi quand on l'emprunte. Comme vous l'avez compris aussi peut-être, et c'est la raison pour laquelle je réponds à la question, ce passage est dans la forêt et donc dans une parcelle qui est cadastrée forêt, ce qui équivaut aussi à avoir certains types d'aménagement, comme vous l'avez évoqué, pour que le passage reste un passage éponge, comme la Ville éponge que nous appelons de nos vœux, ne peut être justement qu'aménagé avec des copeaux.

Vous l'avez évoqué et montré en images, pour l'instant la situation n'est pas satisfaisante. Il est prévu justement de venir avec des copeaux supplémentaires d'ici le mois de juin, afin que justement on soit en capacité de pouvoir le réemprunter et d'être en accord avec ce chemin qui est cadastré forêt qui encore une fois ne supporte pas autre chose que des copeaux et pas de fondations et pas d'autres interventions plus fortes puisqu'on est dans un milieu forestier.

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – Ma question de curiosité s'adresse à Madame Florence Germond, qui vraisemblablement concerne, enfin ma question concerne également plusieurs services, semblerait-il, mais enfin, voilà, je l'ai destinée à Madame Germond. Des travaux importants sont actuellement en cours au niveau du terminus de la Maladière. Il semblerait que la ligne TL numéro 1 va être prolongée, ce qui est une bonne nouvelle, prolongée jusqu'à d'après les informations que j'ai pu obtenir sur internet jusqu'à l'EPFL. Par contre, tous les aménagements qui accompagnent ce prolongement de la ligne 1 ne sont pas disponibles sur internet. Et dès lors, fonde ma question en deux points. La première est de savoir finalement quel sera le tracé exact de cette future ligne de la ligne numéro 1, principalement à partir du rond-point de la Maladière. Et ma seconde question est de savoir quels sont les aménagements qui sont actuellement prévus sur le rond-point de la Maladière, mais au niveau de la zone piétonne, aménagements qui sont déjà visibles au niveau des travaux. Et de savoir s'il y a un impact au niveau de la mobilité, que ce soit piétonnière, pour les vélos ou pour la mobilité douce.

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Alors, en ce qui concerne votre question 1, quel est le futur tracé de la ligne 1 ?, voici ma réponse. Le futur tracé depuis la Maladière est le suivant. Le bus empruntera la route de Chavannes, l'avenue du Chablais, la route du Lac, l'avenue François-Alphonse Forel à l'EPFL, la route de la Sorge et l'avenue du Tribunal fédéral. Donc en gros il va à l'EPFL par la route du lac. Dans un premier temps, ce sera uniquement en semaine et aux heures de pointe ; le prolongement sera mis en place par les TL à fin août 2023.

S'agissant des travaux, la ville de Lausanne est évidemment concernée, puisqu'il convient d'accueillir ce prolongement de la ligne, voilà ma réponse. Il y aura deux nouveaux arrêts de bus en amont du terminus TL de Maladière. Les TL vont en profiter pour électrifier la ligne. Et puis actuellement, vous l'avez vu, il y a un terminus provisoire qui a été aménagé à l'avenue de Cour et des offres de stationnement de compensation ont été offertes aux habitants du quartier. Une nouvelle phase de chantier va par ailleurs s'ouvrir. Cela me permet de le dire qu'il y aura un sens unique sur Montoie et que nous allons publier une brève actualité à ce sujet ces prochains jours. L'ensemble des habitants du quartier ont été informés de ces travaux par un courrier adressé à tous les ménages ; s'y ajoute une communication publique.

Enfin, en ce qui concerne le centre du giratoire piéton, comme je ne sais pas si vous parliez du centre du giratoire de la Maladière, ou de la zone actuelle du terminus, parce que s'il s'agit du centre du giratoire de la Maladière, là aussi, vous voyez, c'est moi qui réponds pour M. Hildebrandt, il y a actuellement le Service de l'eau qui réalise un pousse-tube pour améliorer l'évacuation de l'eau de chaussée et qui n'a donc pas d'impact, d'après les renseignements obtenus par les services qui m'ont indiqué le cheminement du prolongement. Je ne suis pas allée récemment voir sur place, mais on me dit que l'intervention du Service de l'eau est réalisée sur la zone verte. Enfin si vous parlez du terminus des TL, il s'agit alors du Service des parcs et domaines, qui refait l'entretien de la passerelle piétonne ; cette dernière est donc fermée à cet effet pour deux mois.

**Mme Sevgi Koyuncu (EàG) :** – Je pose ma question, mais je ne sais pas à qui elle s'adresse. La puff, la cigarette électronique jetable sans nicotine est constituée d'un liquide chimique aromatisé

aspiré qui déclenche de la vapeur. Ces produits sont désignés, prévus, marqués pour les enfants, observe le Dr. Louis Josselin, président de l'Alliance contre le tabac. D'après le médecin, un enfant qui en consomme aura 3-4 fois plus de risque de fumer par la suite. Même les produits à 0% de nicotine l'inquiètent. On pourra penser que ça ne pose pas de problème, mais on est déjà sur un produit addictif puisque le geste, le rituel, participe à l'addiction.

Quels sont les risques d'une puff sans nicotine ? Pour la santé, la consommation reste néfaste dans la mesure où elle augmente les risques de développer une inflammation de voie respiratoire et impacte les acquisitions cognitives. Pour l'environnement, il faut également ajouter que les cigarettes électroniques jetables ne seraient pas uniquement nocives pour la santé, mais aussi pour l'environnement. Elles sont constituées de plastique, fonctionnent grâce à une pile lithium et sont à usage unique.

Dans les kiosques Denner lausannois, les cigarettes électroniques sans nicotine sont en vente libre pour tout âge. Un enfant de 7 à 8 ans peut facilement acheter ses cigarettes électroniques. Qu'est-ce que pense la Municipalité de cette situation ?

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – La Ville de Lausanne est attentive à ce problème. Elle a aussi entamé une campagne de prévention par rapport aux puffs, sous la thématique « pas réglo, pas écolo et rend accro ». Pas réglo effectivement parce que d'une part ce sont des cigarettes électroniques qui légalement peuvent encore être vendues à des mineurs. En principe, la loi sur les produits du tabac votée en 2021 au niveau fédéral entrera en vigueur en 2024. Le Canton de Vaud a aussi prévu une réglementation pour limiter la vente aux mineurs et a adapté les règlements scolaires pour interdire la consommation de cigarettes électroniques au même titre que les autres produits du tabac dans les établissements scolaires.

Néanmoins, pour l'heure, la problématique reste la même, effectivement avec des produits qui s'adressent largement aux jeunes qui, du point de vue écologique, ont aussi un caractère très problématique puisqu'ils contiennent une batterie au lithium et ont un caractère jetable, et puis rendent accro d'une part par la présence de nicotine et par l'accoutumance de jeunes pour des produits de ce type-là. Les études sur les consommations de produits psychoactifs HBSC montrent une forte augmentation de la consommation par les jeunes de ce type de produits.

La Ville de Lausanne a décidé de son côté d'entamer une campagne de prévention. Elle le fait en principe tous les deux ans. Elle a décidé de consacrer cette année au puff avec une collaboration avec des acteurs de la santé cantonaux et des représentants du Conseil des jeunes de Lausanne. Cette campagne se décline avec des actions dans les classes, notamment avec des interventions de pairs sur cette thématique dans les établissements secondaires, et puis avec aussi une partie sur internet, avec notamment la collaboration de ciao.ch et avec des capsules vidéo et un clip de Loom qui sensibilisent à ce sujet. Ils ont été lancés la semaine passée avec une attention qui paraît très satisfaisante par rapport à cette campagne.

**Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) :** – A propos du rond-point de la Maladière, c'est encore un endroit, un des tout derniers endroits libres pour les chiens au bord du lac. Alors ma question est : l'année dernière on a eu des vélos immenses pour le tour de France, il y a des plantations, de futures petites forêts entourées de barrières, maintenant il y a les travaux pour cette ligne numéro 1, alors j'aimerais savoir si ça va rester un endroit libre pour les chiens ou si vous allez quand même une fois penser à compenser tous ces lieux investis qu'il faut dynamiser.

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Je ne suis pas sûre d'avoir compris l'entier de la portée de la question de Mme Lavanchy, mais il n'en demeure pas moins qu'on vient d'aborder pour répondre à Mme Bérard la question du rond-point de la maladie, si c'est de cela dont il s'agit, il me semble que vous l'avez évoqué.

Comme vous l'avez compris, sur ce grand rond-point, il y a ce qu'on a fait c'est la forêt Miyawaki pour répondre à M. Hubler qui demandait de faire un test à l'époque, pour qu'elle puisse grandir en toute sécurité, on a mis quelques barrières provisoires jusqu'à ce que les arbres aient pu pousser correctement. Et comme vient de le dire Mme Germond, par rapport à un chantier sur Service de l'eau, c'est vrai qu'il y a des machines et des travaux.

La séance est levée à 22 h 45.

TEXTE PROVISOIRE